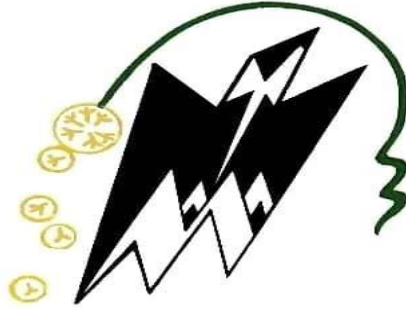


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMÉRI TIZI OUZOU
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DÉPARTEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES



MEMOIRE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques
SPECIALITE : Economie Monétaire et Financière

Thème

L'impact de l'inflation sur le risque de non-remboursement et sa gestion par une banque algérienne : Cas de la BNA, Direction Régionale de Tizi-Ouzou.

Réalisé par :

**BOUGACI Dihia
MAKOUR Yasmina**

Dirigé par :

Mme DORBANE Nadia

Devant les membres du jury composé de :

Président (e) : Dr. HACHEMI Naima, MCB, UMMTO

Examinatrice: Dr. AMOKRANE Hakima, MCB, UMMTO

Rapporteur (e) : Dr. DORBANE Nadia, MCB, UMMTO

Promotion : 2024/2025

Remerciements :

Nous tenons à remercier le bon Dieu pour nous avoir accordé la santé, la force et la volonté afin d'achever ce travail.

Nos remerciements les plus sincères s'adressent également à Madame DORBANE Nadia,

Notre adorable promotrice, pour la qualité de son encadrement. Son expertise, sa disponibilité constante ainsi que ses conseils rigoureux ont grandement contribué à l'orientation de notre réflexion et à la structuration de ce travail. Grâce à sa rigueur scientifique et à son sens de l'écoute, elle a su nous guider avec patience et bienveillance, même dans les moments de doute. Son accompagnement a constitué un appui essentiel tout au long de notre parcours.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à madame la présidente du jury HACHEMI Naima, ainsi qu'à madame l'examinatrice AMOKRANE Hakima pour le temps qu'elles ont consacré à l'évaluation de notre travail ; leurs remarques pertinentes et leurs observations constructives nous ont permis de mieux apprécier les forces et les axes d'améliorations de ce mémoire.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à l'ensemble du corps enseignant, dont l'engagement pédagogique et la passion pour la transmission du savoir ont profondément marqué notre formation. Par la richesse de leurs enseignements, ils nous ont permis d'acquérir non seulement des connaissances théoriques solides, mais aussi une capacité d'analyse et une rigueur intellectuelle indispensables à la conduite de ce travail.

Nos remerciements vont également à Madame OUMEZZAOUCHE Yasmina et Madame BOUALLACHE Nassima,

Fonctionnaires au sein de la Banque Nationale d'Algérie – Direction Régionale de Tizi-Ouzou, pour leur chaleureux accueil et l'accompagnement de qualité dont nous avons bénéficié tout au long de notre stage ; grâce à leur professionnalisme, leur disponibilité et leur esprit de partage, elles ont su créer un cadre d'apprentissage propice à l'enrichissement de nos connaissances pratiques. Leur encadrement attentif nous a permis d'approfondir notre compréhension du fonctionnement bancaire et d'appréhender de manière concrète les enjeux liés à la gestion du risque de crédit.

À toutes ces personnes, nous témoignons notre plus profonde reconnaissance.

Dédicace

A mes chers :

Mon père et ma mère :

Les piliers de ma vie, ceux qui ont toujours cru en moi et m'ont soutenue avec amour et bienveillance. Ce mémoire est le fruit de vos sacrifices, de vos prières et de votre encouragement constant. Merci du fond de cœur sans vous rien n'aurait été possible. Que dieux vous préserve et vous comble de bonheur.

Mes frères et ma sœur :

Votre présence, vos encouragements m'ont été d'un grand réconfort tout au long de ce parcours. Merci pour votre soutien.

Mon mari :

Merci pour ton soutien indéfectible, ta patience, ton amour, et ta présence rassurante à mes côtés tout au long de ce parcours. Ton encouragement, ta compréhension a été une force précieuse qui m'a permis d'avancer avec confiance.

Toute ma famille ; ma belle-famille :

Un immense merci pour votre motivation, votre aide précieuse, votre tendresse et précieux encouragement.

A ma binôme Yasmine :

Merci pour cette belle aventure partagée, ton aide précieuse, et aussi ta bonne humeur qui ont rendu ce parcours plus agréable, le travail à tes côtés a été une expérience enrichissante et pleine de complicité.

A moi-même :

Pour tous les efforts, la patience et la persévérance que j'ai déployée pour arriver jusqu'ici. Ce mémoire est le résultat de mes efforts, et de mes sacrifices. Je suis fière de mon parcours et de tout ce que j'ai accompli.

Dihia

Dédicace

À ma chère mère,

Aucune parole ne saurait exprimer toute la reconnaissance et l'amour que je ressens pour toi. Tu as été, et tu restes, cette lumière qui éclaire mon chemin, cette force discrète qui me pousse à avancer, et ce refuge dans lequel je trouve toujours réconfort. Merci pour tes sacrifices, ton amour inconditionnel et tes prières qui m'ont protégé et accompagné tout au long de mon parcours. Que Dieu te garde et te récompense au-delà de ce que je peux souhaiter.

À mon cher père,

Un modèle de courage et de sagesse. Merci pour ta patience, ton soutien silencieux et tes conseils toujours justes. Tu m'as appris, à travers l'exemple et non les mots, la valeur du travail, de l'honneur et de la persévérance. Je te dédie ce travail comme un humble témoignage de ma gratitude et de mon profond respect.

À mes sœurs,

Merci pour votre amour, votre complicité et vos encouragements constants. Votre présence dans ma vie est une bénédiction, et vos mots de réconfort et vos gestes de tendresse ont souvent été ma source d'apaisement dans les moments de doute.

À mon binôme Dihia,

Merci pour ta collaboration sérieuse, ton engagement et ta bonne humeur qui ont fait de ce travail une belle aventure humaine et intellectuelle. Ta présence et ton soutien m'ont été précieux.

À vous tous, je dédie ce mémoire, fruit de votre amour, de votre soutien et de votre confiance.

Yasmina

La liste des abréviations

BADR : Banque Algérienne de Développement Rural.
BCA : Banque Centrale d'Algérie.
BCN : Bon de Caisse.
BDL : Banque de Développement Local.
BEA : Banque Extérieure d'Algérie.
BNA : Banque National d'Algérie.
CAD : Caisse Algérienne du Développement.
CCE : Convention de Crédit d'Exploitation.
CCI : Convention de Crédit d'Investissement.
CCIR : Compte de Créances en Instance de Régularisation.
CES : Créance En Souffrance.
CGCI : Une société d'assurance de garantie de crédit.
CMT : Crédit à Moyen Terme.
CNEP : Caisse National d'Epargne et de prévoyance.
CPA : Crédit Populaire d'Algérie.
CRC : Comité Régional de Crédit.
DRE : Direction Régional d'Exploitation.
FMI : Le Fonds Monétaire International.
IFI : Institutions Financières International.
IMP : un crédit non payé.
NFC : Nantissement de fonds de commerce.
ONS : Office National des Statistiques.
PDG : Président Directeur Général.
PIB : Produit intérieur brut.
SBA : Système Bancaire Algérien.
SPA : Société Par Action.
TQM : La théorie quantitative de la monnaie.

Liste Des tableaux

Tableau N°1 : Evolution annuelle de l'indice des prix à la consommation durant la période 1970-1989, des statistiques publiés par l'ONS

Tableau n°2 : Evolution annuelle de l'indice des prix à la consommation durant la période 1990-1999, des statistiques publiés par l'ONS.

Tableau n°3 : L'évolution du taux de la masse monétaire entre 2000-2015

Tableau n°4 : Evolution annuel de l'inflation entre 2000-2015

Tableau n°5 : Historique des engagements, échéances, versements et rééchelonnement liés au crédit d'investissement

Liste des Figures

Figure N°1 : Taux d'inflation annuel en Algérie entre 1986 et 1989

Figure n°2 : Taux d'inflation annuel en Algérie durant la période 1990-1999.

Figure N°3 : Evolution de la masse monétaire entre 2000 et 2015

Figure n°4 : Evolution des taux d'inflation entre 2000 et 2015

Figure n°5 : Structure organisationnelles de la Direction Régionales d'Exploitation de la banque BNA

Sommaire

Sommaire

Introduction Générale	p01
Chapitre I : L'inflation : cadre théorique et empirique en Algérie	p04
Introduction	p04
Section 1 : Fondement théorique de l'inflation	p04
Section 2 : Facteurs explicatifs de l'inflation et ses effets macroéconomiques	p17
Section 3 : L'inflation en Algérie	p22
Conclusion :	p42
Chapitre II : La gestion de risque bancaire	p43
Introduction	p43
Section 1 : Les principaux risques bancaires	p43
Section 2 : Les outils de gestion	P47
Section 3 : La gestion des risques : cas du risque de crédit	P60
Conclusion	P66
Chapitre III : La relation entre l'inflation et le risque de non remboursement de crédit d'investissement : cas de la BNA Tizi-Ouzou	P67
Introduction	P67
Section 1 : présentation de la Banque Nationale d'Algérie	P67
Section 2 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement _ DRE de la BNA Tizi Ouzou	p72
Section 3 : Gestion de risque de non-remboursement de crédit d'investissement et les recommandations appliquées	p79
Conclusion	P90

Conclusion Générale	p91
Bibliographie.....	p93
Annexes.....	p99
Table des matières.....	p104
Résumé.....	p111

Introduction Générale

Introduction générale

L'évaluation de la performance économique repose sur plusieurs indicateurs fondamentaux permettant d'évaluer la stabilité et la croissance d'un pays. L'économiste britannique Nicolas Kaldor a mis en avant ces indicateurs à travers son carré magique, un modèle qui repose sur quatre dimensions clés : la croissance économique, le plein emploi, l'équilibre extérieur et l'inflation ou bien la stabilité des prix. Ce tableau de bord macroéconomique permet aux économistes, et aux décideurs politiques d'apprécier la santé d'une économie en fonction de l'équilibre atteint entre ces différentes dimensions, et de mesurer l'efficacité des politiques économiques.

Parmi ces quatre pôles, nous avons l'inflation. Elle correspond à une augmentation généralisée des prix des biens et services, pouvant être causée par divers facteurs tels que la hausse des coûts de production, des politiques monétaires expansionnistes, etc. Une inflation modérée est souvent considérée comme un signe de dynamisme économique, mais lorsqu'elle devient excessive ou incontrôlée, elle peut entraîner des déséquilibres majeurs, affectant aussi bien la croissance économique que la stabilité financière.

Dans le cas Algérien, l'inflation a connu plusieurs phases marquantes au cours des dernières décennies. Dans les années 1990, l'Algérie a traversé une crise économique sans précédent, caractérisée par une forte instabilité macroéconomique, une chute des revenus pétroliers et un déséquilibre budgétaire chronique. Face à cette situation, le pays s'est tourné vers le FMI pour obtenir une assistance financière. En contrepartie, l'Algérie a été contrainte d'adopter un programme d'ajustement structurel, imposé par le FMI, visant à restructurer en profondeur son économie. Ce programme s'est traduit par une transition accélérée vers une économie de marché, impliquant des réformes majeures telles que la libéralisation des prix, la privatisation des entreprises publiques, la réduction des subventions et la mise en place d'une politique monétaire plus restrictive.

Toutefois, ces mesures ont eu des effets immédiats sur l'économie nationale, notamment une forte poussée inflationniste due à la dévaluation du dinar algérien, réduisant considérablement le pouvoir d'achat des ménages. Le secteur bancaire, quant à lui, a dû faire face à une hausse significative des créances douteuses, conséquence directe de la dégradation des conditions économiques et de la difficulté croissante des entreprises et des particuliers à honorer leurs engagements financiers. Cette situation a mis en lumière la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des risques bancaires en période d'instabilité économique, notamment face aux défis posés par une inflation persistante.

L'inflation ne se limite pas à un simple indicateur de temps macroéconomique ; elle a des répercussions profondes dues à la gestion du risque bancaire, notamment en matière de crédit.

En effet, une hausse des prix entraîne une perte de valeur de la monnaie, ce qui réduit le pouvoir de remboursement des emprunteurs. De plus, l'incertitude économique générée par l'inflation pousse les banques à revoir leurs politiques d'octroi de crédit, augmentant ainsi le risque de non-remboursement. Dans ce contexte, la gestion de risque bancaire devient un enjeu stratégique pour assurer la stabilité du secteur financier et prévenir une hausse des créances douteuse, sachant que la gestion des risques bancaires est une discipline essentielle visant à identifier, évaluer et atténuer les différents types de risques auxquels une banque est exposée.

Nous avons le risque de crédit occupe une place prépondérante, car il concerne la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements financiers. En période d'inflation élevée, ce risque s'amplifie en raison de la dévalorisation de la monnaie nationale et de la diminution du pouvoir

d'achat, affectant la solvabilité des entreprises et des particuliers. Pour y faire face, les banques adoptent diverses stratégies, telles que l'amélioration des critères d'octroi de crédit, l'ajustement des taux d'intérêt et l'utilisation de modèles Scoring avancés afin d'anticiper les défaillances potentielles. Toutefois, dans un contexte économique instable, ces mesures restent difficiles à appliquer avec précision, ce qui souligne l'importance d'une gestion proactive et rigoureuse du risque bancaire.

Notre objectif, à travers ce mémoire est d'analyser le lien entre l'inflation et le risque de non-remboursement de crédit d'investissement, particulièrement en Algérie.

Dans cette optique nous, avons posé la problématique suivante : Dans quelle mesure l'inflation influence-t-elle la capacité des emprunteurs à rembourser leurs crédits d'investissement et quelle est son impact sur la gestion du risque bancaire ? De cette question principale découle les sous question suivante :

- Comment le taux d'inflation élevé influence-t-il le risque de crédit ?
- Comment l'inflation affecte-t-elle l'octroi de crédit d'investissement en Algérie ?

En liaison avec ces questions, nous avons formulé certaines deux hypothèses, qui constitueront les lignes directrices de notre recherche.

H1 : L'inflation contribue à l'accroissement des risques liés au crédit, notamment le risque de non remboursement, obligeant les banques à renforcer leur gestion de ces risques. Toutefois, un cadre réglementaire bancaire strict peut freiner leur capacité d'adaptation face aux pressions inflationnistes.

H2 : La mise en place d'un suivi plus rigoureux du risque inflationniste par les banques pourrait contribuer à réduire le risque de non-remboursement des crédits d'investissement. Cependant, les banques algériennes n'adaptent pas suffisamment leurs politiques de gestion du risque de crédit pour tenir compte des effets de l'inflation.

Méthodologie de recherche

Dans le cadre de travail de recherche, nous avons mobiliser une approche quantitative et descriptive.

- **Recherche documentaire :** Une méthode qui permettra d'enrichir notre analyse en complétant les données statistiques par des études théoriques, des données existantes dans les ouvrages à caractère financier, des articles scientifiques, des thèses et mémoires portant sur la question étudiée.
- **Méthode quantitative :** qui consiste à explorer les données collectées auprès de la Banque National d'Algérie (BNA) et particulièrement la Direction des Réseaux d'Exploitation (DRE) de Tizi-Ouzou, ainsi que les variables macroéconomiques (taux d'inflation, la masse monétaire, la politique monétaire).
- **Méthode descriptive :** Cette approche a été complétée par l'étude d'un cas concret issu de la Direction Régionale d'Exploitation de la BNA à Tizi Ouzou, portant sur un client fidèle ayant contracté un crédit d'investissement. Suite à la pandémie de Covid-19, l'économie nationale a été fortement touchée, entraînant un contexte inflationniste marqué, notamment par la hausse significative du coût des matières premières. Cette inflation a directement impacté l'activité de production du client, réduisant sa rentabilité et compromettant sa capacité à honorer ses engagements de remboursement. Ce cas illustre de manière concrète comment une poussée

inflationniste, déclenchée par un choc exogène comme la crise sanitaire, peut fragiliser les emprunteurs et aggraver le risque de crédit pour les banques.

Le plan de travail

Afin d'analyser l'impact de l'inflation sur le risque de non-remboursement des crédits d'investissement en Algérie, nous avons structuré ce travail en trois chapitres.

- Le premier chapitre, intitulé "**L'inflation : Cadre Théorique et Empirique en Algérie**" est consacré à une étude théorique de l'inflation. Il a pour objectif de présenter les différentes définitions de l'inflation, ses types, ses principales théories, ainsi que ses causes et ses conséquences économiques. Ce chapitre met également en lumière l'évolution historique de l'inflation en Algérie, les méthodes de mesure utilisées, et offre une analyse de son impact dans le contexte national. Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de l'inflation en Algérie et de saisir l'importance de cet enjeu pour la stabilité économique et financière du pays.
- Le deuxième chapitre, intitulé "**La gestion du risque de crédit**", traite de la manière dont le système bancaire algérien appréhende et gère ce type de risque. Il aborde les différentes approches d'analyse utilisées par les banques, tout en mettant l'accent sur le risque de crédit dans sa globalité. Un cadre conceptuel théorique y est développé pour étudier les typologies du risque de crédit, ses facteurs, les mécanismes d'octroi de crédit, ainsi que la gestion du risque de non-remboursement. L'objectif principal de ce chapitre est d'explorer les concepts fondamentaux liés au risque de crédit et d'analyser les stratégies de gestion mises en œuvre par les banques, en particulier dans le contexte algérien.
- Le dernier chapitre, intitulé "**La relation entre l'inflation et le risque de non remboursement de crédit d'investissement : cas de la BNA Tizi-Ouzou**", est dédié à une étude empirique. Il commence par la présentation de l'organisme d'accueil du stage, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), en mettant en avant son historique ainsi que ses principales politiques d'octroi de crédit. Par la suite, un cas réel de gestion du risque de crédit au sein de cette banque est analysé, afin d'illustrer concrètement les pratiques appliquées sur le terrain. Ce chapitre a pour principal objectif d'examiner l'impact de l'inflation sur le non-remboursement des crédits bancaires, à travers une analyse interne menée au sein de la BNA. Il vise à démontrer comment l'inflation peut influencer la gestion du risque de crédit en réduisant la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements financiers. L'étude repose sur l'examen d'un dossier de crédit d'investissement d'un client ou d'une entreprise ayant subi les effets de l'inflation. Cette analyse permet de mettre en lumière les réactions de la banque face à cette situation de risque, les mesures correctives adoptées, ainsi que leur efficacité. Enfin, le chapitre se conclut par une série de recommandations visant à améliorer la gestion du risque de crédit en contexte inflationniste.

Chapitre I

Introduction

L'inflation constitue l'un des défis macroéconomiques les plus anciens et les plus persistants, remontant aussi loin que l'invention de la monnaie elle-même. Ce phénomène, marqué par une aussi généralisée, continue et soutenue des prix des biens et services, engendre une érosion du pouvoir d'achat de reflète une perte de valeur de la monnaie ; lorsqu'une économie voit sa masse monétaire croître plus vite que sa production réelle, une pression haussière s'exerce sur les prix, alimentée par la demande globale en biens et services qui dépasse l'offre disponible, ce déséquilibre rend la maîtrise de l'inflation difficile, la plaçant au cœur des préoccupations des politiques économiques modernes.

Aujourd'hui, l'inflation prend une ampleur préoccupante à l'échelle mondiale, tant par son intensité que par son imprévisibilité ; elle suscite une mobilisation accrue des gouvernements et des institutions financières qui tentent de cerner ses causes profondes et d'endiguer ses effets. Plusieurs écoles de pensée économiques ont analysé en profondeur ce phénomène, en avançant des explications diverses : les monétaristes à l'instar de Milton Friedman y voient principalement un excès de création monétaire ; les Keynésiens comme John Maynard Keynes insistent davantage sur l'insuffisance de l'offre ou la rigidité de certains marchés ; d'autres approches adoptent et insistent sur des facteurs réels ou conjoncturels, tels que les rigidités du marché, les chocs d'offre ou les déséquilibres extérieurs, pour expliquer la persistance de l'inflation.

Dans ce cadre théorique, il devient indispensable de confronter ces approches à la réalité nationale. Le cas de l'Algérie, marqué par des périodes successives d'instabilité des prix, d'ajustements monétaires et de chocs exogènes, offre un terrain pertinent pour étudier les causes, les manifestations et les conséquences de l'inflation dans un contexte en développement.

Au sein de ce premier chapitre, l'accent sera mis sur les fondements théoriques de l'inflation, à travers la présentation de ses définitions, ses différents types, ses causes et ainsi que ses effets. Ce cadre conceptuel sera ensuite complété par une analyse du phénomène inflationniste en Algérie, en s'appuyant sur son évolution historique, ses mesures de calcul, et ses méthodes mises en œuvre pour limiter l'impact de ce dernier.

Section 1 : Fondement théorique de l'inflation

1-1- Définitions de l'inflation

Le terme inflation vient du latin "*inflare*", qui signifie enfler ou encore gonfler. Il signifiait une hausse abusive de la quantité de monnaie en circulation. Dit autrement, désigne communément une augmentation générale, durable et auto-entretenu des prix des biens et services¹.

L'inflation est un déséquilibre qui touche les économies nationales, se répercutant sur les anticipations des agents économiques. Il peut y avoir une hausse des prix sans inflation, lorsque cette hausse est subite et de courte durée, n'affectant pas durablement les anticipations. La stabilité des prix décrit la situation où la hausse des prix est durablement très faible ou nulle, n'influençant donc pas les décisions des agents économiques.

Friedman M. écrit en 1 : "*L'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire en ce sens qu'elle ne peut être générée que par une augmentation de la quantité de monnaie plus rapide que*

¹ **Générale** car l'augmentation des prix affecte tous les biens et services. **Durable** : la hausse des prix doit être prolongée dans le temps. **Auto-entretenu** : l'inflation tend à se transmettre de proche en proche à tous les secteurs, à tous les prix et à tous les revenus, MEHYAOUI O., « Analyse Empirique des Déterminants de l'Inflation en Algérie », Revue Algérienne d'Economie de gestion Vol.12, N°01, p3, 2018.

celle de la production"¹. L'auteur souligne que l'inflation est principalement causée par une croissance excessive de la masse monétaire à long terme par rapport à la production des biens et services. Pour Keynes J-M, l'inflation résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande globales des biens et services. Lorsque la demande agrégée de biens et services dépasse l'offre disponible, les entreprises augmentent les prix pour maximiser leurs profits, ce qui génère par conséquent une hausse du niveau générale des prix.²

Cette complexité de l'inflation ne se limite pas à une simple question de déséquilibre économique. Certains auteurs insistent sur sa dimension structurelle, ancrée dans les rapports sociaux et politiques. Dans cette optique, Chavagneux C. explique que : "*L'inflation répond, aujourd'hui comme hier, à des déterminants multiples qui tiennent aux rapports de force entre salariés et entrepreneurs, entre créancier et débiteurs, entre les différentes entreprises dans leur capacité à fixer les prix, etc...L'inflation est et a toujours été d'abord un phénomène politique et social.*"³

1-2- Types d'inflation

L'inflation est un phénomène mondial, se manifeste sous diverses formes, chacune ayant des implications spécifiques sur les finances publiques et privées. Les économistes distinguent plusieurs types d'inflation en fonction de leurs intensités et de leurs manifestations.

1-2-1- Classification de l'inflation selon son intensité

1-2-1-1- L'inflation rampante

L'inflation rampante ou latente désigne une augmentation lente, progressive et maîtrisée du niveau général des prix à faible taux sur le long terme (généralement de 3% à 5% par an). Elle est caractérisée par une évolution régulière et non brutale des prix, ce qui permet aux agents économiques de s'y adapter sans perturber leur activité économique.⁴

Ce type d'inflation est souvent observé dans les économies en croissance où la demande augmente progressivement, entraînant une légère hausse des prix. Elle est prévisible et contrôlable. De ce fait, elle ne constitue pas une menace grave pour l'économie. Au contraire, il se peut qu'elle puisse stimuler la vie économique en encourageant la consommation et l'investissement.

1-2-1-2- L'inflation galopante

L'inflation galopante est une inflation dont le taux d'inflation est caractérisé par des augmentations supérieures à deux chiffres. Appelée aussi l'inflation à grande pente, elle désigne une hausse très rapide des prix, dans lequel les niveaux d'inflation atteignent des degrés d'intensité très élevés, avec

¹ Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (France), Définition de l'inflation selon Milton Friedman, disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/facileco/milton-friedman>

² Bouvet P., « Les théoriciens contemporains de la monnaie endogène : consensus et désaccords », L'actualité économique, vol 72, n°4, pp 455-465, 1996.

³ Chavagneux C., Husson M., « L'économie Hors la Loi », Alternative économiques, N°404, Septembre 2020, citation de Chavagneux, pp 22-31, disponible sur toupie.org (consulter le 04 Avril 2025).

⁴ Henry L. EINHORN, « Echech a l'inflation », les éditions de l'épargne, P 30, 1980.

des augmentations de 10% jusqu'à plus 30% par an, et selon certains auteurs, elle dépasse parfois 40 ou 50% ; Il en résulte le pouvoir d'achat des ménages diminue, car la monnaie perd rapidement de sa valeur. Cette situation ne peut être corrigée que par l'intervention de l'Etat¹.

L'inflation galopante est un terme économique utilisé pour décrire une situation où le niveau général des prix dans une économie augmente de manière rapide et incontrôlable sur une période relativement courte. Lorsque l'inflation atteint un taux élevé, souvent à deux ou trois chiffres annuels, les prix des biens et des services augmentent rapidement, ce qui peut entraîner une perte significative du pouvoir d'achat de la monnaie. Les causes de l'inflation galopante peuvent être multiples, notamment une augmentation excessive de la masse monétaire, des déficits budgétaires importants, des chocs pétroliers ou des pénuries de produits essentiels ; Les politiques monétaires et fiscales appropriées sont souvent nécessaires pour lutter contre ce phénomène².

1-2-1-3-L'hyperinflation

L'hyperinflation désigne une inflation extrêmement rapide. Elle correspond à une inflation très élevée échappant à tout contrôle, avec des taux supérieurs à 50 % et dépasse parfois 100%. Cette situation perturbe considérablement toute activité économique à l'échelle mondiale. Par exemple, les entreprises commencent à conserver leurs productions, tandis que les spéculateurs commencent à accumuler des produits dans l'attente d'une autre inflation rapide. Dans une telle situation, l'argent ne vaut presque plus rien puisque personne ne veut même le garder ou l'utiliser pour des transactions.³

Ce type d'inflation entraîne généralement une perte totale de confiance dans la monnaie nationale en raison de sa dépréciation. Cela peut mener à l'effondrement du système économique et monétaire dans son ensemble, voire à la disparition de la monnaie nationale, remplacée par une nouvelle devise.

1-2-2- Formes spécifiques de l'inflation

1-2-2-1-L'inflation ouverte

L'inflation ouverte est celle caractérisée par une augmentation durable des prix à un rythme notable, généralement avec un taux d'inflation compris entre 5% et 10 %. Parfois appelée aussi l'inflation déclarée, car elle désigne une situation dans laquelle la hausse des prix est clairement visible et ressentie par l'ensemble des agents économiques.⁴

Cette forme d'inflation affecte directement le pouvoir d'achat des ménages et peut résulter de plusieurs facteurs, tels qu'un déséquilibre entre l'offre et la demande des biens et services consommables, une augmentation des coûts de production ou encore une politique monétaire expansive.

¹ Résumé d'un ouvrage, Bertrand Blancheton, « l'inflation », maxi fiches-sciences économiques, 4^{ème} édition, Dunod, Paris, pp 142-143, 2020, disponible sur : [Cairn.info.com](http:// Cairn.info.com) .

² David A., Définition de l'inflation galopante disponible sur : [Leguideboursier.com](http:// Leguideboursier.com) (consulter : Mars 2025).

³ Gérard K., and Bouhaili A., « Modèles monétaires de l'hyperinflation », Revue tiers monde, Paris, vol.33.n° 129, pp 113-136, 1992.

1-2-2-2-La stagflation

Le mot "*stagflation*" combine deux termes "*stagnation*" et "*inflation*". La stagflation est une situation économique paradoxale où l'on observe simultanément une hausse générale des prix (l'inflation), et une stagnation ou un ralentissement de l'activité économique accompagnée par un taux de chômage élevé. Ce phénomène remet en question les théories économiques traditionnelles selon lesquelles l'inflation et le chômage évoluent en sens opposé.¹

Le chômage et l'inflation, deux phénomènes économiques qui malgré leur nature distincte, sont souvent liés dans le contexte de certaines situations économiques. La courbe de **Phillips** illustre comment les variations du taux de chômage peuvent influencer l'inflation, et vice versa. Selon cette courbe ou cette théorie, lorsque le chômage est faible, il y a une pression à la hausse sur les salaires, car la demande de travail excède l'offre disponible. En conséquence, les entreprises augmentent les prix pour couvrir les coûts salariaux plus élevés, entraînant ainsi une inflation ; et inversement dans le cas contraire. Cependant, cette relation inverse entre le chômage et l'inflation peut se rompre en période de stagflation, où l'on observe à la fois un taux chômage élevé et une inflation persistante, un phénomène qui défie la logique classique de la courbe de Phillips².

Fitoussi J-P. explique que la stagflation n'est pas un accident, mais peut résulter des choix économiques et politiques mal adaptés, notamment face à des chocs extérieurs³. Dans cette perspective, il souligne que ce phénomène traduit l'échec de certaines politiques économiques, notamment quand on cherche à contenir l'inflation au détriment d'emploi, ou inversement. Ainsi, la stagflation devient un révélateur des tensions entre objectif de stabilité des prix et objectif de croissance économique.

1-2-2-3- La reflation

Le terme **reflation**, inventé pour la première fois par l'économiste néoclassique américain Irving Fisher à la suite du krach boursier de 1929, désigne une démarche qui vise à stimuler la reprise de l'inflation après une période de déflation.

La reflation désigne une politique économique visant à stimuler l'économie après une période de déflation ou de faible inflation. Elle consiste principalement à augmenter légèrement le niveau des prix, souvent 2% par an, pour éviter la déflation et stimuler la demande. Ce phénomène se produit généralement dans un contexte où l'inflation est trop faible pour soutenir une croissance économique saine. La reflation permet de restaurer un certain niveau d'inflation afin de maintenir la stabilité des prix, encourager la consommation, et éviter que l'économie ne tombe dans une spirale déflationniste où la baisse des prix pourrait nuire à la rentabilité des entreprises et entraîner une stagnation

⁴ Henry L. EINHORN, Op, Cite, P32.

¹ GOUTSMEDT A., « Les macroéconomistes et la stagflation : essai sur les transformations de la macroéconomie dans les années 1970 », Thèse de Doctorat, Université Paris1, Panthéon-Sorbonne, 11 Décembre 2017.

² Phan. D.L., « Un aperçu de la littérature théorique sur la courbe de Phillips », Revue économique, vol.22, n°5, pp 751-791, 1971.

³ Fitoussi, J-P., "De l'inflation d'équilibre à la stagflation", Théorie et vérification empirique, Economie appliquée, tome27, n°1, pp27-43, 1974

économique.¹

1-2-2-4- La désinflation

La désinflation désigne une situation dans laquelle les prix continuent d'augmenter, mais à un rythme de plus en plus lent. Cela signifie que le taux d'inflation diminue, tout en restant positif. Il ne s'agit donc pas d'une baisse des prix, mais d'un ralentissement de leur hausse. Elle se distingue de la déflation, qui correspond à une diminution générale et durable des prix. La désinflation peut devenir préoccupante si elle se prolonge dans le temps, et si les agents économiques anticipent une stagnation ou une baisse des prix, ce qui pourrait les inciter à différer leurs achats ou leurs investissements. Cela risquerait de freiner l'activité économique².

1-2-2-5- La déflation

La déflation est une situation économique caractérisée par une baisse généralisée et persistante du niveau des prix à la consommation. Ce phénomène, bien que moins fréquent que l'inflation, peut avoir des conséquences tout aussi graves sur l'économie. Il se manifeste généralement lorsque la demande globale des biens et services devienne insuffisante par rapport à l'offre disponible. Cela pousse les entreprises à réduire leurs prix pour stimuler les ventes.³

Ce déséquilibre peut résulter d'une diminution de la consommation des ménages, d'une baisse des investissements des entreprises ou d'une politique monétaire trop restrictive. Dans un contexte déflationniste, la valeur réelle de la monnaie augmente, ce qui incite les agents économiques à différer leurs achats dans l'attente de prix encore plus bas. Ce comportement aggrave davantage la situation, car la baisse de la demande engendre une réduction de la production, une augmentation du chômage et un ralentissement de la croissance économique.⁴

La déflation peut ainsi entraîner une spirale négative, d'autant plus difficile à maîtriser qu'elle affecte les anticipations des consommateurs et des producteurs. Contrairement à une simple baisse temporaire des prix, la déflation s'installe dans la durée et s'accompagne souvent d'un climat économique morose.

1-3- Les théories économiques de l'inflation

Après avoir cerné la notion d'inflation ainsi que ses principales formes, il convient désormais de s'intéresser aux différentes approches théoriques développées par les économistes pour expliquer ce phénomène. Plusieurs écoles de pensée ont en effet proposé des cadres d'analyse visant à identifier ses origines et à comprendre ses mécanismes. Comme le souligne Jacques Le Bourva dans son article publié en 1959, La compréhension de l'inflation repose sur une diversité de théorie : de l'approche quantitative à des lectures plus institutionnelles et politiques, ainsi l'inflation ne peut être expliquée uniquement comme un phénomène monétaire ; mais doit être considérée dans un cadre plus vaste qui

¹ Thierry T., Rédacteur financier, « Qu'est-ce que la reflation et quand s'applique-t-elle ? », disponible sur www.ig.com.

² Drut B. & Aubry C., "L'inflation, c'est quoi ?", Edition Boeck Supérieur, Paris, PP. 56-58, 2024.

³ Fisher I., « La théorie des grandes dépressions par la dette et la déflation (1933) », Revue française d'économie, vol.3, n°3, pp159-182, 1988.

⁴ Bertrand Blancheton, Op, Cite, pp 142-143, 2020.

inclut les rapports de forces entre les différents acteurs économiques et sociaux.¹

1-3-1- La théorie quantitative de la monnaie

La théorie quantitative de la monnaie (TQM) trouve ses origines dans la pensée classique, portée notamment par l'économiste Say J-B., figure majeure de l'économie libérale française. Cette version attribuant à la monnaie un rôle neutre à long terme a été progressivement structurée par les classiques.²

Cette Théorie repose sur l'idée selon laquelle il existe une relation directe entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau générale des prix. En vertu de cette théorie, une augmentation de la masse monétaire entraîne, à long terme, une hausse proportionnelle des prix. Cette théorie, qui a marqué durablement la pensée économique, considère que la monnaie joue un rôle essentiel dans la détermination du niveau d'inflation et de stabilité économique. Elle a fait l'objet de nombreuses interprétations et critiques au fil du temps, mais demeure une référence incontournable pour comprendre les mécanismes monétaires dans une économie de marché. Historiquement, plusieurs économistes ont contribué à l'élaboration et à l'évolution de cette théorie³.

1-3-1-1- Bodin J., comme fondateur empirique de la théorie

Bodin J. (1530-1596) est un des premiers à avoir formulé une explication monétaire de l'inflation à travers une approche empirique. Dans le contexte des fortes hausses de prix en Europe au cours du XVI^e siècle, notamment en Espagne et en France, Bodin J. attribue cette augmentation des prix à l'afflux massif de métaux précieux, principalement l'or et l'argent, en provenance du Nouveau Monde. Pour lui, cet enrichissement soudain a gonflé la quantité de monnaie en circulation, provoquant ainsi une hausse généralisée des prix. Il a établi ainsi un lien direct entre la quantité de monnaie disponible et le niveau des prix, jetant les bases de ce qu'on appellera plus tard la TQM. Son analyse repose non pas sur une modélisation théorique abstraite, mais sur une observation concrète des phénomènes économiques de son époque, ce qui fait de lui un pionnier de l'approche empirique en économie monétaire.⁴

1-3-1-2- Ricardo D.

Ricardo D. (1772-1823), l'un des principaux représentants de l'école classique, a approfondi la TQM en insistant sur le lien entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau générale des prix. Pour Cet économiste, la monnaie est un instrument d'échange, et sa valeur repose sur les quantités de biens qu'elle permet d'acquérir. Il soutenait que si la masse monétaire augmente plus rapidement que la production, le niveau général des prix enregistre alors une hausse. Il convient de préciser que Ricardo D. a également joué un rôle majeur dans le débat sur l'étalon-or et la convertibilité de la

¹Le Bourva J., « La théorie de l'inflation, le rapport des experts et l'opération de décembre 1958 », Revue économique, vol.10, n°5, pp 713-754, Septembre 1959, disponible sur jstor.org

² Béraud A., « Jean-Baptiste Say et la théorie quantitative de la monnaie » / Jean-Pierre Potier et André Tiran (éditeurs) : Jean-Baptiste Say, Nouveaux regards sur son œuvre, Paris (France), PP 447-470, 2003.

³ Fontanel J., "La théorie quantitative de la monnaie", Université sciences sociale des Grenoble, les cours d'économie, économie Grenoble, 1988, disponible sur : Googlescholar.com .

⁴ Diop M., « Etude critique de la théorie quantitative de la monnaie dans l'histoire des crises des prix », Université de Bourgoe, Département Economie et Finance, 2014.

monnaie, défendant l'idée que la monnaie doit être émise en quantité limitée et contrôlée, afin de préserver la stabilité économique. Son approche était fortement axée sur le respect des règles naturelles du marché et sur la neutralité de la monnaie à long terme, une idée qui a influencé durablement les économistes classiques et monétaristes.¹

1-3-1-3- Walras L. et l'approche de l'équilibre général

Walras L. (1834-1910) est figure emblématique de l'école de Lausanne et l'un des fondateurs de la théorie néoclassique. Il a profondément marqué la pensée économique par sa formalisation de l'équilibre générale. Dans son œuvre majeure élément d'économie pure, il a intégré la monnaie comme un élément du système économique, bien que dans un rôle plutôt passif. Pour Walras L., la monnaie n'était pas seulement un instrument d'échange, mais également un bien économique soumis aux lois de l'offre et la demande. Il a ainsi établi un lien clair avec la TQM, en montrant que l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation conduit, toutes choses étant égales par ailleurs, à une hausse générale des prix, car la monnaie perd sa valeur d'échange relative face aux biens. Cette idée rejoint l'argument fondamental de la théorie quantitative selon laquelle le niveau est proportionnel à la masse monétaire.²

Walras L. ne voyait pas la monnaie comme un moteur de croissance ou de déséquilibre économique à long terme. Il considérait que la monnaie n'avait pas d'effet sur les variables réelles (comme la production ou l'emploi) dans le cadre d'un équilibre générale pur. Autrement dit, la monnaie est neutre, elle facilite les échanges mais n'influence pas la structure fondamentale de l'économie. Cependant, en intégrant la monnaie dans un modèle d'équilibre mathématique, Walras L. a permis de mieux comprendre les mécanismes de coordination entre les différents marchés. Son approche a donc jeté les bases d'une analyse monétaire plus rigoureuse.

1-3-1-4- Irving Fisher I. et la formalisation moderne de la TQM

Fisher I. (1867-1947) est un économiste néoclassique. Il est l'un des économistes américains les plus influents dans le domaine de la pensée monétaire. Il est surtout connu pour avoir donné à la TQM une formulation mathématique claire et rigoureuse.

Dans son ouvrage "*The Purchasing Power Of Money*", publié en 1911, il propose une équation restée célèbre : $MV=PT$. Où :³

M : c'est la masse monétaire (la quantité de monnaie en circulation).

V : la vitesse de circulation de monnaie.

P : le niveau général des prix.

T : le volumes total des transactions effectué dans une période donnée.

MV : la quantité de monnaie en circulation.

PT : le volume globale des transactions.

Selon Fisher I., toute augmentation de la masse monétaire **M**, si la vitesse de circulation **V** et le

¹ Diop M., Op, Cite, 2014, disponible sur : <https://theses.hal.science/tel-01136692/>.

² Van Daal J. Jolin A., « Note sur l'article : économique et mécanique, de Léon Walras », Revue économie appliquée, vol 43, n° 2, pp 85-87, 1990 disponible sur [GoogleScholar.com](https://scholar.google.com/).

³Fisher I., « The purchasing power of money », Kessing Publishing, USA 2006, disponible sur books.google.dz .

volume des échanges T restent constants, entraîne une hausse proportionnelle du niveau des prix P . Cette équation exprime donc parfaitement l'idée que la monnaie influence directement le niveau général des prix dans une économie.

L'auteur considérait également que la monnaie est neutre à long terme, c'est-à-dire qu'elle n'affecte pas les variables réelles comme la production ou l'emploi, mais agit uniquement sur les prix. Il a aussi introduit des notions importantes comme le taux d'intérêt réel et nominal, ainsi que la fameuse équation de Fisher qui établit un lien entre le taux d'intérêt nominal, et le taux d'intérêt réel et l'inflation anticipée. Ces contributions ont renforcé sa place comme pionnier de la macroéconomie monétaire moderne et ont jeté les bases du courant monétariste, largement repris plus tard par Friedman M.. Ainsi, Fisher I. n'a pas seulement consolidé la TQM sur le plan formel, il l'a également inscrit dans une réflexion plus large sur le rôle de la monnaie dans les déséquilibres économiques.

La version que nous avons précédemment exposée, à savoir l'équation $MV=PT$, constitue en réalité la formulation classique de la TQM, telle qu'initiée par Fisher I.. Ce dernier a développé cette théorie en tant qu'équation des échanges, mettant en évidence le lien fondamental entre la masse monétaire en circulation et le niveau globale des transactions économiques. Cependant, pour mieux refléter la diversité des formes de monnaies utilisées dans l'économie, Fisher I. a également proposé une version plus complète de son équation, formulée ainsi ¹:

$$MV+M'V'=\sum p_i \cdot q_i$$

Où :

M : représente la quantité de monnaie en circulation (monnaie fiduciaire ou monnaie scripturale).

V : désigne la vitesse de circulation de cette monnaie principale.

M' : correspond aux quasi-monnaie (comme les dépôts à terme ou les instruments monétaire proches).

V' : c'est la vitesse de circulation de ces quasi-monnaies.

$\sum p_i \cdot q_i$: exprime la valeur totale des échanges, soit des prix (p_i) multipliés par les quantités échangées (q_i) pour l'ensemble des biens et services dans l'économie.

Cette équation des échanges complète illustre ainsi que la quantité de monnaie nécessaire dans une économie ne dépend pas seulement de la masse monétaire classique, mais aussi des autres formes de liquidités et de leur usage. Elle constitue un socle fondamental de l'approche monétariste, qui repose sur l'idée selon laquelle que toute variation durable de la masse monétaire a un impact direct sur le niveau général des prix, à condition que la vitesse de circulation reste stable.²

1-3-1-5- Friedman M.

Friedman M. (1912-2006), est une figure centrale de l'école monétariste de Chicago et l'un des économistes les plus influents du XXe siècle. Il a profondément renouvelé l'analyse monétaire en redonnant vie à la TQM, tout en insistant sur le rôle central de la masse monétaire dans la détermination de l'inflation. Pour lui, l'inflation est toujours et partout un phénomène purement monétaire, apparaissant lorsque la croissance de la masse monétaire dépasse celle de la production.

¹ Béraud. A., "Les économistes français et le pouvoir d'achat de la monnaie. The European Journal of the history of economic thought", vol20, n°1, PP 1-28, 2013.

² Dechesne L., « POUR LA THEORIE QUANTITATIVE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT », Revue D'économie Politique, vol .28, n°4, pp 401-420, 1914, disponible sur : www.jstor.org.

Opposé aux politiques économiques interventionnistes, il prône une régulation de l'économie par des règles fixes et met en avant l'importance des anticipations dans le comportement des agents économiques.¹

Friedman M. n'a pas seulement réinterprété la TQM, mais il a également développé et élargi plusieurs théories économiques majeures, qui ont marqué durablement la pensée économique ; voici les principales.

A- La théorie quantitative de la monnaie revisitée

Friedman M. a redonné une nouvelle vie à cette théorie classique ($MV=PT$) en l'élargissant et en l'adaptant à l'analyse économique moderne. Pour cet économiste, la demande de monnaie dépend de plusieurs variables économiques stables, notamment le revenu permanent des agents économiques. Il a reformulé l'équation quantitative de la monnaie classique sous une forme modernisée : $MV=PY$, où :

- **M** : Est la masse monétaire.
- **V** : La vitesse de circulation de la monnaie.
- **P** : Le niveau général des prix.
- **Y** : Le produit intérieur brut réel (PIB).

Dans cette approche, Friedman M. affirme que les variations de la masse monétaire influencent directement le niveau des prix à long terme, en supposant que **V** est stable et que **Y** croît lentement. Ainsi, toute augmentation excessive de **M** se traduit inévitablement par une pression inflationniste. Cette version révisée de la théorie quantitative constitue le socle du monétarisme, qui accorde un rôle central à la politique dans la stabilité économique.²

B- L'hypothèse du revenu permanent

Développée dans les années 1950, cette théorie révolutionne la compréhension du comportement des consommateurs. Friedman M soutient que les individus ne basent pas leur consommation sur leur revenu courant, mais sur leur revenu permanent, c'est-à-dire une estimation de leur revenu moyen à long terme. Cette idée a profondément influencé la macroéconomie, notamment les modèles de consommation et d'épargne.³

C- La critique de la courbe de Phillips

La courbe de Phillips, introduite en 1958 par l'économiste britannique Phillips A.W., suggérait l'existence d'une relation stable et inverse entre le taux de chômage et le taux d'inflation, suggérant qu'une baisse du chômage s'accompagnait d'une hausse de l'inflation, et vice versa. Cette interprétation a dominé les politiques économiques durant les années 1960 comme un arbitrage possible entre les deux variables. Cependant, cette vision a été fortement critiquée par Friedman M.,

¹ Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (France), Définition de l'inflation selon Milton Friedman, Op. Cite.

² Alvin Sugeng Prasetyo, « DETERMINANTS OF DEMAND FOR MONEY AND THE VELOCITY OF MONEY IN INDONESIA », Journal of Developing Economies, vol 03, n°02, pp 65-79, 2018, disponible sur : scholar.google.com .

³Vila A., « La stabilité de l'équilibre économique dans la pensée d'Irving Fisher », Economies et finances, Paris, 2012.

en 1968 qui remet en cause la stabilité de cette relation sur le moyen et le long terme. Selon lui, l'effet de réduction du chômage par des politiques monétaires expansionnistes n'est que temporaire, car les agents économiques finissent par ajuster leurs anticipations. Une fois ces anticipations corrigées, le chômage revient à son niveau naturel, tandis que l'inflation, elle demeure élevée ; ainsi Friedman M. introduit l'idée que l'inflation n'est pas un phénomène purement conjoncturel, mais qu'elle peut devenir structurelle si les politiques économiques ignorent les anticipations rationnelles des agents, cette critique marque une rupture importante avec la conception Keynésienne et renforce la thèse selon laquelle l'inflation ne peut être maîtrisée durablement que par une politique monétaire rigoureuse.¹

D- Les règles monétaires

Friedman M. s'oppose à une gestion discrétionnaire de la politique monétaire (comme le préconisaient les Keynésiens). Il recommande une règle monétaire fixe : faire croître la masse monétaire à un taux constant correspondant au taux de croissance de la production. Cela vise à stabiliser l'économie et éviter les erreurs humaines des banques centrales.

1-3-2- L'analyse Keynésienne et néokeynésienne

Les économistes keynésiens ont développé des approches qui diffèrent de la TQM développée par les classiques et les monétaristes. Si les premiers ont mis l'accent sur le rôle actif de l'Etat et l'importance de la demande globale des biens et services dans la régulation de l'économie, les Keynésiens et les néokeynésiens ont réintroduit certains éléments classiques tout en intégrant des concepts modernes sur les imperfections du marché. Ces écoles ont influencé les débats sur la relation entre la masse monétaires et l'inflation, tout en proposant des solutions variées à la gestion de l'inflation et de la croissance économique.

1-3-2-1- Keynes J-M., fondateur de l'école Keynésienne

Keynes J-M. (1883-1946)² est l'un des économistes les plus influents du XXe siècle, considéré comme le fondateur de la macroéconomie moderne. Il a remis en cause les fondements de l'économie classique, notamment l'idée selon laquelle les marchés s'autorégulent naturellement pour assurer le plein emploi. Dans son ouvrage majeur "*Théorie générale de l'emploi, et de l'intérêt de la monnaie*" publié en 1936, Keynes soutient que la demande globale détermine le niveau de production et d'emploi, et que l'intervention de l'Etat est nécessaire pour stabiliser l'économie en période de crise. Il accorde également un rôle central à la monnaie et à l'incertitude dans les décisions économiques. Son approche a profondément influencé les politiques économiques, notamment à travers l'adoption de politiques budgétaires et monétaires actives.³

Dans la carde de sa rupture avec la pensée économique classique, Keynes a introduit plusieurs concepts fondamentaux qui ont profondément marqué la théorie économique moderne. Parmi ses

¹ Friedman M., « Nobel Lecture : Inflation and Unemployment », Journal of Political Economy, vol.85, n°3, pp451-472, juin 1977

³Bentti C., « La structure logique de la théorie générale de Keynes », l'édition cahier d'économie politique, n°30-31, pp11-48, 1998.

apports théoriques les plus marquants figurent la notion de préférence pour la liquidité, sa remise en cause de la loi de Say, ainsi que l'importance qu'il accord aux anticipations et à l'incertitude dans les décisions économiques¹.

A- La demande effective

La demande effective est un concept clé de la théorie Keynésienne. Elle désigne le niveau de production dans une économie qui résulte de la demande totale pour les biens et services. Selon Keynes J-M., le niveau de l'activité économique est déterminé par la demande globale, qui elle-même est influencée par la consommation, l'investissement, les exportations et les dépenses publiques. Bien que cette théorie soit fondamentale dans l'analyse keynésienne, elle n'a pas été immédiatement traduite sous forme d'une équation mathématique dans ses travaux originaux de 1936. Ce n'est que plus tard, en 1937, que la modèle IS-LM a formalisé cette théorie en la traduisant en termes mathématiques.²

B- La préférence pour la liquidité

Dans la théorie générale, Keynes introduit le concept de préférence pour la liquidité afin d'expliquer pourquoi les individus détiennent de la monnaie plutôt que de la placer dans des actifs productifs. Il identifie trois motifs de détention de la monnaie :³

- **Motif de transaction** : pour effectuer les achats.
- **Motif de précaution** : pour faire face à des imprévus.
- **Motif de spéculation** : pour anticiper les variations du taux d'intérêt.

Selon Keynes (1936), "*L'intérêt est le prix qu'il faut payer pour convaincre les gens de se séparer de leur liquidité*". Le taux d'intérêt n'est pas déterminé par l'équilibre entre l'épargne et l'investissement comme le préconisaient les théories classiques, mais par l'offre de monnaie fondée sur la préférence pour la liquidité.

C- La critique de la loi de Say

Keynes s'oppose directement à la loi de Say qui affirme que "*Toute offre crée sa propre demande*". Il souligne que cette loi n'est pas vérifiée en situation de sous-emploi. Pour cet économiste, c'est la demande globale effective qui détermine le niveau de production et d'emploi. Si la demande est insuffisante, l'économie peut rester durablement sous son niveau de plein-emploi. Il traduit la notion de demande effective, point d'intersection entre la demande anticipée par les entrepreneurs et leur offre de production. Cette idée est au cœur de sa critique du raisonnement classique.⁴

¹ Etienne M., « La théorie générale de M. Keynes », revue d'économie politique, vol.51 n° 6, pp 1559 – 1590, en 1937 disponible sur www.jstor.org .

² Jean-Luc Gaffard, « Le débat de théorie et de politique monétaires revisité », SCIENCES PO OFCE WORKING PAPER n° 39, pp 8-11, 2018.

³ Brémond J., « Keynes et les keynésiens aujourd'hui : des solutions pour sortir de la crise », édition Hatier, P 42-48, 1987. Disponible sur books.google.dz

⁴ Michel H., « La stratégie révolutionnaire de Keynes », Revue française d'économie, vol.3, n°2, pp 91-114, 1988.

D- Le rôle des anticipations et de l'incertitude

Keynes accorde une place centrale à l'incertitude et aux anticipations dans les décisions économiques, notamment dans l'investissement. Contrairement à la théorie néoclassique, il affirme que les agents économiques ne peuvent pas prévoir l'avenir de manière fiable, surtout sur le long terme. Ainsi, les décisions d'investissement dépendent fortement des "*esprit animal*", c'est-à-dire de l'Etat de confiance ou d'optimisme/ pessimisme des entrepreneurs. Cette instabilité des anticipations rend l'économie sujette à des cycles et à des déséquilibres, car l'investissement peut chuter brutalement en cas d'incertitude accrue.¹

1-3-2-3- L'analyse néo-keynésien

L'histoire de la pensée économique a été marquée par des remises en question constantes des théories dominantes, au fur et à mesure que de nouvelles crises économiques surgissaient et révélaient les limites des modèles établis. Dans ce cadre évolutif, le néo-keynésianisme s'inscrit comme une tentative ambitieuse de redonner à l'œuvre de Keynes J-M. une rigueur formelle et une adaptation aux réalités nouvelles de l'économie contemporaine. Apparu dans les années 1950 et 1960, ce courant économique cherche à prolonger et à consolider l'analyse keynésienne, tout en répondant à ses principales critiques, notamment celles émises par les économistes néoclassiques.

Le néo-keynésianisme repose sur un socle de principes hérités du keynésianisme, mais il s'en distingue par une plus grande formalisation mathématique et une meilleure intégration des outils analytiques développés par les courants adverses. L'objectif n'est pas uniquement de défendre les apports de Keynes, mais aussi de les renforcer, de les reformuler et de les adapter pour mieux répondre aux défis économiques de l'après-guerre, en particulier par l'école de Chicago et les monétaristes.²

Parmi les contributions fondamentales à ce courant figure celle de Hicks J., économiste Britannique, qui a joué un rôle crucial dans la formalisation du Keynésianisme à travers le modèle **IS-LM** (Investment- Saving, Liquidity-Money), développé en 1937, soit peu après la publication de "*la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie de Keynes*" en 1936. Le modèle **IS-LM** cherche à représenter graphiquement l'équilibre simultané sur les marchés des biens et de la monnaie. Il devient rapidement un outil central dans l'analyse macroéconomique, offrant un cadre théorique pour comprendre comment la demande globale détermine le niveau de production et d'intérêt dans une économie fermée à court terme.³

Le développement du modèle **IS-LM** illustre bien l'esprit du néo-keynésianisme : donner une forme rigoureuse et opérationnelle à l'intuition keynésienne selon laquelle l'économie peut se stabiliser à un équilibre de sous-emploi, nécessitant ainsi l'intervention de l'Etat, notamment par des politiques budgétaires et monétaires actives. Hicks J., dans ce cadre, ne prétendait pas remplacer Keynes J-M., mais plutôt rendre ses idées plus accessibles aux économistes formés dans la tradition

¹ Brémonde J., Op. Cite, pp 60-63.

² Benassy J-P., « Théorie néo-Keynesienne du déséquilibre dans une économie monétaire », Revue Cahiers du Séminaire d'Économétrie, n°17, pp 81-113, 1976.

³ Lavoie M., « Inflation, chômage et la planification des récessions : La théorie générale de Keynes et après », L'actualité économique, vol.61, n°2, P173, juin 1985.

néo-classique.

Représentant l'équilibre entre l'investissement et l'épargne dans une économie est représentée par le modèle **IS-LM**¹, permet d'analyser les interactions entre les marchés des biens et de la monnaie. Ce modèle est un outil graphique et mathématique qui représente l'équilibre de l'économie selon deux aspects:

La courbe IS : (investissement, Saving), représente l'ensemble des combinaisons de taux d'intérêt (r) et de niveau de revenu (Y) pour lesquels le marché des biens est en équilibre, c'est-à-dire lorsque l'investissement est égal à l'épargne.

L'équation simplifiée de cet équilibre est donnée comme suit $\rightarrow Y=C(Y)+I(r)+G$

- **Y :** revenu national ou PIB.
- **C(Y) :** consommation, qui dépend positivement du revenu.
- **I(r) :** investissement, qui dépend négativement du taux d'intérêt.
- **G :** dépenses publiques (exogènes).

Il ressort de cette équation que quand les taux d'intérêt augmentent, le coût de l'investissement devient plus élevé, donc l'investissement diminue, ce qui réduit la demande globale et donc le niveau de revenu d'équilibre. Ainsi, la courbe IS est décroissante sur le plan (Y,r).

La courbe LM :(Liquidité préférences, Money supply), représente l'équilibre sur le marché de la monnaie, c'est-à-dire l'ensemble des combinaisons de (r) et (Y) pour lesquelles la demande de monnaie est égale à l'offre de monnaie.

L'équation simplifiée de cet équilibre est donnée comme suit : $\rightarrow M/P=L(Y,r)$

- **M/P :** offre réelle de monnaie (quantité nominale / niveau des prix).
- **L(Y,r) :** demande de monnaie, qui répond positivement de revenu (Y), ou négativement du taux d'intérêt(r).

A mesure que le revenu augmente, les agents demandent plus de monnaie pour leurs transactions. Pour que le marché monétaire reste en équilibre, le taux d'intérêt doit aussi augmenter. Ainsi, **la courbe LM** est croissant sur le plan (Y,r).

L'étude théorique de l'inflation a permis de poser les bases nécessaires à une meilleure compréhension de ce phénomène complexe, en s'appuyant sur les principales approches économiques qui ont tenté de l'expliquer. A travers une mise en perspective des définitions, des formes et des grandes théories, cette section a montré que l'inflation n'est pas un phénomène homogène, mais multifactoriel, influencé aussi bien par des dynamiques monétaires que structurelles.

¹ Brémond J, Op. Cite, p107.

En mobilisant notamment les travaux de Fisher et Friedman, nous avons pu remplacer le phénomène dans une lecture plus large.

Dans cette continuité, il convient désormais d'examiner les facteurs concrets à l'origine de l'inflation ainsi que les implications économiques qui en découlent.

Section 2 : Facteurs explicatifs de l'inflation et ses effets macroéconomiques

A la suite de l'établissement du cadre théorique de l'inflation, il devient essentiel d'approfondir son étude à travers l'analyse de ses causes réelles, de ses mécanismes internes et des effets qu'elle engendre sur l'économie. L'inflation ne résulte généralement pas d'un seul facteur, mais d'un enchevêtrement de dynamiques liées à la demande globale, aux coûts de production, à la politique monétaire, ou encore à des chocs externes.

Cette section vise ainsi à examiner les principales origines de l'inflation, à expliquer comment elle se manifeste dans les circuits économiques, et à mettre en lumière ses conséquences, tant sur la stabilité macroéconomique que sur le comportement des agents économiques.

2-1- Les causes de l'inflation

Afin de mieux comprendre ce phénomène inflationniste, il convient tout d'abord de s'interroger sur ses causes.

2-1-1- L'inflation par la demande

L'inflation par la demande désigne une situation dans laquelle la demande globale de biens et services excède durablement l'offre disponible au sein de l'économie, provoquant ainsi une pression haussière sur les prix. Ce déséquilibre peut s'expliquer par une série de facteurs tels qu'une augmentation des revenus, une politique budgétaire expansionniste, une offre de crédit trop généreuse ou encore une hausse généralisée des dépenses de consommation et d'investissement.¹

Dans un marché en forte activité, si les entreprises ne peuvent ou ne souhaitent pas ajuster leur capacité de production rapidement, la tension entre la demande et l'offre entraîne une augmentation des prix. Ce phénomène peut être localisé à un secteur donné ou concerner l'ensemble de l'économie. La théorie Keynésienne attribue cette forme d'inflation à un écart entre la demande globale et l'offre globale où l'augmentation de la masse monétaire ou des dépenses publiques dépasse les capacités productives du pays. En d'autres termes, lorsque la demande augmente à un rythme supérieur à celui de l'offre, notamment en période de relance économique ou de politique monétaire expansionniste, l'économie se trouve dans une situation de surchauffe. Cette dernière génère des tensions inflationnistes d'autant plus fortes que l'offre est rigide, notamment en raison de contraintes structurelles : pénuries de matières premières, manque d'infrastructure, faible formation de la main-d'œuvre ou encore insuffisances technologiques. Ainsi, l'inflation par la demande traduit un emballement de la consommation ou de l'investissement qui n'est pas suivi par une réponse suffisante

¹ KACI F., « Essai sur les origines de l'inflation en Algérie », Revue Algérienne d'Economie et gestion Vol.15, N° 02, P 848, 2021.

de la production, ce qui aboutit à une montée généralisée et persistante des prix.¹

2-1-2- L'inflation par les coûts

L'inflation par les coûts est un phénomène économique, qui désigne une augmentation générale des coûts de production, soit par les salaires, soit par le prix des matières premières, ou encore les charges fiscales, poussant les entreprises à augmenter leurs prix pour maintenir leurs marges. Cette forme d'inflation peut se manifester même en période de faible croissance, rendant son contrôle complexe.

Selon Edey M., la mesure précise de l'inflation joue un rôle crucial dans l'élaboration des politiques monétaires. Il souligne que lorsque le taux d'inflation est très faible, voire proche de zéro, les erreurs dans la mesure des indices de prix peuvent fausser la perception des tensions inflationnistes réelles. Cela peut conduire à une sous-estimation de l'inflation par les coûts, et par conséquent, à des décisions économiques inadaptées. Ainsi, une mauvaise lecture des signaux inflationnistes peut compliquer l'action des autorités monétaire face aux déséquilibres économiques².

2-1-3- L'inflation par la monnaie

L'inflation par la monnaie désigne une situation où l'augmentation excessive de la masse monétaire en circulation, sans correspondance avec la croissance de la production réelle, entraîne une hausse généralisée des prix. Ce type d'inflation se manifeste notamment lorsque les autorités monétaires financent directement les besoins du Trésor Public, en injectant massivement de la liquidité dans l'économie. Cette politique, bien qu'efficace à court terme pour combler le déficit, a soulevé de nombreuses inquiétudes quant à ses effets inflationnistes. Cette cause est directement liée à la TQM, développée dans la section précédente.³

2-1-4- L'inflation importée

L'inflation importée est une situation qui résulte de la hausse des prix des biens provenant de l'étranger. Ce phénomène peut être provoqué par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des prix mondiaux des matières premières, telles que le pétrole, des produits alimentaires ou des métaux, qui influencent directement le coût des importations, exacerbant ainsi l'inflation interne. Dans les économies dépendantes des importations, comme c'est le cas en Algérie, l'inflation importée peut avoir des effets considérables sur les prix à la consommation, notamment pour les produits alimentaires de base et les équipements industriels. Ce type d'inflation n'est pas uniquement lié à des variations des prix mondiaux, mais peut aussi résulter de décisions politiques, telles que des ajustements des taux de change ou des politiques commerciales restrictives.⁴

2-1-5- L'inflation par les structures

L'inflation par les structures désigne une hausse persistante des prix provoqués par des

¹ KACI F., Op, Cite, P 848.

² Edey M., "Coûts et avantages du passage d'une faible inflation à la stabilité des prix", Revue Economique de l'OCDE, N°23, 1994, PP. 123-146.

³ KACI F., Op, Cite, P 847.

⁴ Otani I., « Inflation in an open economy : A case study of the philippines (l'inflation dans une économie ouvert : étude du cas des philippines.), revue staff papers (international monetary fund), vol.22, n°3, pp 750-774, Novembre 1975, disponible sur www.jstor.org.

déséquilibres profonds et durables dans la structure économique d'un pays. Elle ne résulte pas d'un simple excès de demande ou d'une augmentation ponctuelle des coûts, mais plutôt de rigidités systémiques telles que l'inefficacité des mécanismes de production ou de distribution, la domination de certaines entreprises en situation de monopole ou d'oligopole, ou encore une mauvaise répartition des revenus entre salaires et profits. Ces déséquilibres freinent l'ajustement naturel des prix et des salaires, et provoquent des tensions inflationnistes durables. L'inflation structurelle peut également être alimentée par des difficultés liées au financement des dépenses publiques ou par des distorsions dans la fixation des prix. Ce type d'inflation est difficile à combattre uniquement par des politiques monétaires classiques, il nécessite souvent des réformes structurelles profondes visant à améliorer l'efficacité économique, la concurrence et la productivité.¹

2-2- Les mécanismes d'inflation

Ce phénomène économique majeur est caractérisé par plusieurs mécanismes. Ceux-ci expliquent comment il se manifeste et se propage dans l'économie, entraînant des effets négatifs considérables.

2-2-1- La masse monétaire et la politique monétaire

La politique monétaire désigne les actions prises par la banque centrale pour réguler la masse monétaire et influencer les taux d'intérêt dans le but de stabiliser l'économie. En manipulant l'offre de monnaie, elle peut soit stimuler la croissance économique, soit freiner l'inflation. Lorsqu'une banque centrale réduit les taux d'intérêt ou mène des politiques quantitatives restrictives, elle augmente l'offre de monnaie dans l'économie, ce qui peut stimuler la demande.

D'autre part, la masse monétaire fait référence à la quantité des moyens de paiement en circulation dans l'économie, incluant les billets, pièces et dépôts bancaires. Une augmentation excessive de la masse monétaire, si elle n'est pas accompagnée d'une hausse équivalente de la production, peut entraîner une inflation, car plus de monnaie pour la même quantité de biens conduit à une augmentation des prix.²

L'inflation peut être influencée par des mécanismes liés à l'évolution de la masse monétaire et aux politiques monétaires mises en œuvre par les banques centrales. Selon la TQM, une augmentation de la masse monétaire dans l'économie conduit inévitablement à une situation d'inflation, en raison de la pression qu'elle exerce sur la demande globale. En effet, lorsque les banques centrales augmentent l'offre de monnaie, notamment en baissant les taux d'intérêt ou en adoptant des politiques quantitatives, cela stimule la demande dans l'économie. Une demande plus forte, face à une production qui ne suit pas forcément le rythme, entraîne inévitablement une hausse des prix. Cela signifie que l'excédent de monnaie en circulation, excédant la capacité de l'économie à produire davantage de biens et services, crée des tensions inflationnistes. En somme, l'augmentation de la masse monétaire, couplée à une demande accrue, est l'une des principales causes de l'inflation.³

¹ Serge D'Agostino Marc Montoussé, « L'indispensable en économie et histoire des sociétés contemporaines : 2ème année », Edition Bréal, p 61, 2004.

² Jérôme C., et Sterdyniak H., « Pour en finir avec la masse monétaire », Revue économique, Vol. 50, N°3, pp. 523-533, 1999.

³ Fontanel J., Op, Cite, 1988.

2-2-2- L'effet de spirale prix salaire

Ce mécanisme inflationniste au sein duquel une hausse généralisée et durable des prix se déclenche, incitant les salariés à revendiquer une revalorisation salariale afin de compenser la perte de leur pouvoir d'achat. Ce phénomène s'observe surtout dans des contextes où les syndicats disposent d'un pouvoir de négociation élevé, capable d'imposer des ajustements salariaux suivant, voire dépassant, le rythme de l'inflation, ce qui peut entretenir un cercle inflationniste persistant. Concrètement, ce processus suit plusieurs étapes : il commence par une augmentation des prix des biens et services, réduisant le pouvoir d'achat des ménages. Face à cette situation, les salariés réclament des hausses de salaires pour maintenir leur niveau de vie. Les entreprises, pour répondre à ces revendications, augmentent les rémunérations, ce qui engendre une hausse de leurs coûts de production. Afin de préserver leurs marges bénéficiaires, elles répercutent ces coûts sur les prix de vente, générant ainsi une nouvelle vague inflationniste.¹

Une lecture plus approfondie de ce mécanisme est apportée par la théorie du **markup**. Celle-ci désigne la marge selon laquelle les entreprises fixent leurs prix en appliquant une marge sur leurs coûts de production, notamment les salaires. Le taux de marge ou (**markup**) est habituellement défini en fonction d'un certain pourcentage du coût de la force de travail. Dès lors, toute augmentation salariale entraîne une hausse du coût unitaire, que les entreprises répercutent sur les prix finaux afin de préserver leur rentabilité. Cette logique contestée par certains Keynésiens qui supposent une rigidité du markup, est plutôt défendue par des auteurs d'inspiration Kaleckienne ou postkeynésienne, qui considèrent ce comportement comme un facteur central de propagation de l'inflation².

2-2-3- Les attentes d'inflation

Les attentes d'inflation constituent un facteur déterminant dans le processus de formation de l'inflation. Elles renvoient aux anticipations que les agents économiques (ménages, entreprises, investisseurs, etc.) se font de l'évolution future des prix. Lorsque ces agents s'attendent à une hausse des prix, ils ajustent leurs comportements en conséquence, ce qui peut avoir un impact direct sur l'inflation effective. Par exemple, les consommateurs anticipant une perte du pouvoir d'achat, peuvent choisir d'acheter plus rapidement des biens et services, ce qui stimule la demande et accentue les tensions inflationnistes. De leur côté, les entreprises, prévoyant une augmentation des coûts de production, peuvent décider d'augmenter leurs prix de vente à l'avance afin de préserver leurs marges bénéficiaires. De plus, les salariés, craignant une érosion de leur revenu réel, peuvent réclamer des hausses de salaires, ce qui peut entraîner une spirale prix-salaires. Ce mécanisme crée ce que les économistes appellent une « *inflation auto-réalisatrice* » : les prix augmentent non pas uniquement en raison de déséquilibres fondamentaux de l'économie, mais aussi du fait des comportements induits par les anticipations elles-mêmes. Ainsi, les perceptions et les attentes jouent un rôle crucial dans la dynamique inflationniste, en influençant les décisions économiques avant même que les changements de prix ne soient réellement observés. Ce phénomène est particulièrement

¹ ANNE-LISE BIOTTEAU ET MAËLLE FONTAINE, « Effet d'un choc d'inflation sur le revenu disponible et ses composantes deux ans après : une approche par microsimulation », INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES Série des Documents de Travail de la DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, N° F1705, juin 2017.

étudié dans les modèles d'anticipations adaptives ou rationnelles, qui montrent que la crédibilité des politiques économiques, notamment monétaires, est essentielle pour maîtriser l'inflation à long terme.¹

2-3-Les conséquences d'inflation

L'inflation, en tant que phénomène économique récurrent, exerce des effets profonds et multiples sur l'économie d'un pays. Elle ne se limite pas à une simple hausse des prix, mais engendre une série de répercussions sur les agents économiques, qu'ils soient consommateurs, producteurs ou investisseurs. Comprendre les conséquences de l'inflation permet non seulement d'évaluer ses impacts à court et à long terme, mais aussi de mieux orienter les politiques économiques. Dans ce cadre, on a classé ses effets sur trois dimensions macroéconomiques majeures : la production, la consommation et l'investissement.

2-3-1- Les conséquences d'inflation sur la production

L'inflation exerce un effet significatif sur l'activité de production, notamment à travers l'augmentation des coûts des intrants, la volatilité des prix augmentent de manière continue, les entreprises doivent faire face à une hausse des coûts de production, en particulier pour les matières premières, les biens d'équipement et l'énergie. Cette pression sur les charges entraîne souvent une baisse de la rentabilité, pouvant conduire à un ralentissement de l'activité productive, voire à une réduction de la capacité de production ; L'instabilité des prix rend également difficile la planification à moyen et long terme. Les entreprises deviennent prudentes dans leurs décisions d'investissement et de production, préférant adopter une stratégie d'attente face à un environnement incertain. Cette attitude peut ralentir l'innovation, le renouvellement du capital et l'expansion de l'activité.²

2-3-2- Les conséquences d'inflation sur la consommation

L'inflation agit généralement comme un facteur de contraction de la consommation, en particulier lorsqu'elle est élevée et persistante. Elle entraîne une érosion du pouvoir d'achat des ménages, notamment pour les catégories à revenu fixe ou faible, réduisant ainsi leur capacité à maintenir un niveau de consommation stable. Cette baisse de la demande intérieure se répercute négativement sur l'activité économique globale, car la consommation représente une part importante du produit intérieur brut. En période d'inflation, les ménages peuvent également modifier leur comportement en reportant certains achats ou en privilégiant les biens de première nécessité au détriment des biens durables, ce qui affecte la structure de la consommation. Par ailleurs, lorsque l'inflation est perçue comme imprévisible ou mal maîtrisée, elle génère un climat d'incertitude qui pousse à l'épargne de précaution et freine les décisions de consommation, même pour les foyers disposant de ressources suffisantes. L'inflation peut donc créer un déséquilibre entre l'offre et la demande, accentuant les tensions économiques et sociales, particulièrement dans les économies où les mécanismes de

²J.-G. & Halévi J., La théorie du « markup » comme explication de l'inflation : une critique kaleckienne de certains post-keynésiens. L'Actualité économique, vol 62, n°3, pp385-408, 1986.

¹ Raphael Lardeux, « Le rôle des banques centrale après la crise », Revue idées économiques et sociales, n°172, pp14-22, 2013.

² Debonneuil M., & Sterdyniak H., « La boucle prix-salaires dans l'inflation », Revue économique, vol.35, n° 2, pp 267-311, Mars 1984.

compensation – comme l'indexation des salaires – sont limités ou absents.¹

2-3-3- Les conséquences d'inflation sur l'investissement

L'inflation exerce une influence déterminante sur les décisions d'investissement, notamment dans les économies en développement où la stabilité macroéconomique reste fragile. Une inflation élevée ou instable accroît l'incertitude économique, rendant les anticipations des investisseurs plus difficiles et les perspectives de rentabilité plus floues. Cela peut freiner les initiatives d'investissement privé, en particulier lorsqu'il s'agit d'investissements à long terme qui exigent de la visibilité sur les coûts et les rendements futurs. En outre, une hausse généralisée des prix peut entraîner une augmentation des coûts de production, affectant négativement la marge bénéficiaire attendue des projets. Par ailleurs, si l'inflation dépasse les taux d'intérêt réels, elle peut désinciter à l'épargne intérieure, réduisant ainsi les ressources financières disponibles pour financer les investissements. Dans un tel contexte, les investisseurs peuvent préférer placer leurs capitaux dans des secteurs spéculatifs ou moins productifs, au détriment de l'investissement productif, ce qui compromet à terme la dynamique de croissance économique.²

L'analyse menée dans cette section a permis de mieux cerner les dynamiques générales de l'inflation, tant dans ses origines que dans ses répercussions économiques ; elle fait ressortir l'influence profonde de l'inflation sur les fragilités économiques globales.

Ces éléments offrent un cadre de réflexion nécessaire pour aborder dans la section suivante, cas spécifique de l'Algérie, en retraçant l'évolution historique de l'inflation, ses particularités nationales, ainsi que les mesures adoptées pour en atténuer l'impact.

Section 3 : L'inflation en Algérie

L'inflation en Algérie revêt une dimension particulière, marquée par des fluctuations souvent liées à la conjoncture économique, aux recettes pétrolières et aux politiques publiques. Cette section propose une analyse historique de l'évolution afin de mieux cerner les périodes critiques et les facteurs déclencheurs ; elle s'intéresse d'abord aux méthodes utilisées pour la mesurer, notamment à travers les indices des prix à la consommation, puis nous présenterons les mécanismes mis en place par les autorités pour atténuer les effets.

¹ Hamadouche A., « L'impact de L'inflation sur la Croissance Economiques Cas des pays du Nord-Africain », Revue des reformes Economique et intégration dans l'économie mondiale, Vol.12, N°23, PP 25-39, 2017.

² BENYOUB M., « L'impact De L'investissement Des Revenus Pétroliers Sur La Croissance, L'inflation Et Le Chômage : Cas D'Algérie (2000-2015) », Oum Bouagui University, 2018.

3-1- L'historique de l'inflation en Algérie

Dans cette section, nous nous attacherons à retracer l'évolution du phénomène d'inflation en Algérie à travers une analyse chronologique, en distinguant trois grandes périodes essentielles s'étendant de l'indépendance du pays en 1962 jusqu'à nos jours.

3-1-1- L'économie algérienne marquée par un modèle socialiste et une planification centralisée (1962-1989)

L'histoire économique de l'Algérie ne peut être dissociée de son lourd héritage historique et de son évolution politique. A son indépendance en juillet 1962, l'Algérie se présente comme un pays exsangue, profondément meurtri par 132ans de colonisation française marquées par une violence systématique, couronnées par une guerre de libération sanglante ayant duré huit ans. Le pays émerge de ce conflit avec un lourd tribut : un million de martyrs, une population déracinée par les politiques coloniales de regroupement et de zones interdites, ainsi que des déplacements internes et externes massifs.¹

Selon Mehling J. (1958), l'économie était essentiellement tournée vers l'exportation de matières premières au profit de la métropole, sans un véritable développement industriel ou autonomie financière. C'est dans le contexte de dépendance et de sous-développement que l'Algérie a accédé à l'indépendance en 1962. Depuis, l'Etat Algérien a entrepris une série de réformes structurelles pour bâtir une économie nationale.²

Sur le plan économique, l'Algérie hérite d'un système extraverti, orienté exclusivement vers les intérêts de la métropole, notamment à travers une agriculture moderne au service des colons européens, et une industrialisation quasi inexistante au bénéfice de la population autochtone.³

Face à cette situation, les autorités algériennes nouvellement installées ont fait le choix de rompre avec l'ordre économique colonial pour mettre en place une économie nationale, indépendante et dynamique, en cohérence avec le projet de construction d'une société moderne et souveraine. Ce modèle de développement s'est appuyé sur un système socialiste fondé sur la planification centralisée, la nationalisation des ressources stratégiques, notamment les hydrocarbures, ainsi qu'un rôle prépondérant de l'Etat dans l'organisation et la gestion de l'économie.

3-1-1-1- L'évolution du système bancaire national

C'est dans le cadre de la récupération de la souveraineté nationale, le système bancaire national est progressivement édifié. La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) en 1962, par la loi 62-144 du 13 décembre 1962, marque le début de la souveraineté monétaire avec l'émission de

¹ Ait-Chaalal A., « L'Algérie depuis 1962 : retour sur une histoire contrastée », Revue internationale et stratégique, n°46, pp 61-72, 2002.

² Mehling J., « Algérie et économie Algérienne », L'actualité économique, vol .34, n°1, Montréal, institut D'économie appliquée, pp121-145, 1 avril 1958.

³ Khelfaoui H., « Les conditions d'émergence d'une communauté scientifique en Algérie : savoir et pouvoir de 1962 à 1992 », revue Cahiers des sciences humaines, laboratoire des sciences sociales, Frances, vol.32, n°3, pp611-628, 1996.

Dinar Algérien comme monnaie nationale en.¹

Depuis, plusieurs institutions bancaires destinées à accompagner les projets de développement ont été créées, à savoir: La Caisse Algérienne de Développement (CAD), la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire Algérien (CPA), La Banque Extérieur d'Algérie (BEA) et la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR), Avec la mise en circulation du dinar Algérien le 10 Avril 1964 par la loi n°64-111.²

La CAD, créée le 07 mai 1963, avait pour mission principale de soutenir les politiques économiques nationales à travers le financement des investissements publics et des programmes d'importation. De même, elle jouait un rôle crucial dans la mise en œuvre des plans de reconstruction économique de l'après-indépendance, en accordant des crédits à moyen et long terme destinés à la réalisation des programmes de développement. Elle a aussi contribué activement à la création du tissu industriel national, notamment à travers le soutien à la création et au financement des plusieurs entreprises publiques stratégiques, telles que la société nationale de Sidérurgie (SNS) et la SONATRACH.³

La CNEP, fut créé le 10 août 1964 par la loi n°64-227, dans le cadre de la politique de mobilisation de l'épargne nationale au service du développement. Sa mission principale était de collecter l'épargne des ménages, en particulier la petite épargne individuelle, afin de la redistribuer sous forme de crédits destinés au financement du logement, un secteur prioritaire dans l'Algérie postindépendance.⁴

La BNA, une entreprise publique à vocation bancaire, fondée par l'ordonnance n° 66-178 du 13 juin 1966 ; première banque commerciale nationale, dans le cadre d'appui au développement économique national. En mars 1982, une réorganisation du secteur bancaire a mené à la mise en place de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), entité spécialisée dans le soutien au monde rural, marquant ainsi une redéfinition partielle des missions originelles de la **BNA**.⁵

Le **CPA** a été créé en 1966, dans le cadre de la politique de bancarisation et de développement économique menée par l'Etat algérien après l'indépendance. Il est destiné principalement à financer l'artisanat et le petit commerce ainsi que les activités des travailleurs indépendants. Sa mission dépassait la simple intermédiation financière, puisqu'il visait à favoriser l'inclusion financière des couches populaires et à accompagner les dynamiques de développement local. A travers son implantation territoriale dense, il a joué un rôle fondamental dans la diffusion des services bancaires et la mobilisation de l'épargne domestique, contribuant ainsi au financement de l'économie nationale, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines.⁶

Dans la même perspective, la création de **la BEA** le 01 octobre 1967 par l'ordonnance n°67-204,

¹ www.bank-of-algeria.dz, Histoire de la Banque.

² NISS RR., « Etat des lieux et ouverture du système bancaire algérien », disponible sur www.clicours.com, consulter le 25 avril 2025.

³ Pascallion P. & J-François de Laulanie, « L'expérience monétaire algérienne ; du satellisme à l'indépendance monétaire », Revue algérienne des sciences juridiques politique économique (2^{ème} partie), vol.7, n°4, p70.

⁴ Pascallion P. J-François de Laulanie, OP-Cite, P59.

⁵ www.bna.dz

⁶ www.cpa-bank.dz

s'inscrit dans la stratégie postindépendance de l'Algérie visant à bâtir un système bancaire national robuste, capable de soutenir à la fois le développement interne et l'ouverture vers l'international en tant qu'institution publique. La **BEA** s'est vu confier une mission spécifique : le financement et l'accompagnement des opérations économiques tournée vers l'étranger, en particulier les échanges commerciaux, les transferts financiers, ainsi que la gestion des devises étrangères. Dit autrement, cette banque a été conçue comme un instrument de politique économique extérieure, contribuant à renforcer les relations commerciales et financières de l'Algérie avec ses partenaires internationaux.¹

Durant la période allant de **1966 à 1986**, le système bancaire algérien a connu une série de réformes étroitement liées à l'évolution du modèle économique national fondé sur la planification centralisée et le contrôle étatique. Le gouvernement Algérien, fraîchement indépendant, a opté pour une voie socialiste, rompant ainsi avec le modèle capitaliste hérité de la colonisation française. Cette orientation s'est concrétisée à travers l'adoption d'un modèle de développement fondé sur la théorie de l'industrie industrialisante, selon laquelle le développement devait prioritairement passer par l'investissement dans les industries lourdes², censées impulser l'ensemble des autres secteurs économiques.

Afin de renforcer le financement de secteurs jugés stratégiques dans une économie encore fortement centralisée, l'Algérie avait procédé à la création de plusieurs établissements bancaires spécialisés. La BADR a ainsi été créée par le décret n° 82-240 du 13 mars 1982, dans le but de soutenir le secteur agricole et rural ; tandis que la BDL fut institué par le décret n° 85-234 du 30 avril 1985, afin de répondre aux besoins de financement des collectivités locales et des projets de proximité. Ces créations traduisent une volonté de structuration du système bancaire en adéquation avec les priorités économiques nationales.³

3-1-1-2- L'économie algérienne face à la crise inflationniste (1962-1989)

Après l'indépendance coloniale en 1962, l'Algérie a adopté plusieurs stratégies économiques ambitieuses, dont une politique d'industrialisation orientée vers les secteurs jugés moteurs du développement. Cette stratégie s'est principalement appuyée sur les industries lourdes telles que la chimie, les hydrocarbures, le fer et l'acier, considérée comme les piliers de l'industrialisation, perçue comme un levier de souveraineté et de progrès, visait à générer des effets d'entraînement en aval, notamment dans la production de biens d'équipement, la mécanisation agricole et la fabrication d'engrais. Ce choix économique a nécessité d'importants investissements publics, expliquant en grande partie les performances positives enregistrées par l'économie nationale dans les premières années de l'indépendance. En effet, cette stratégie de développement a été financée par la rente pétrolière qui a permis une augmentation spectaculaire de l'investissement en capital dans les années qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie. Le taux d'investissement moyen était égal à 28,3% entre 1970 et 1973 et a

¹ AMMOUR Koceila, « Le financement de l'entrepreneuriat et le financement de la création d'entreprise : cas ANADE et BEA Wilaya Tizi-Ouzou », mémoire Master monnaie finance et banque, 2021/2022, p 50

² Ilmane Mohamed-Chérif, « Les trois phases de développement du Système Bancaire Et Monétaire Algérien », Revue des sciences commerciales et de gestion, vol.8, n°1, pp217-299, 2012.

³ KHERCHI J., « L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales », Revue d'économie et de statistique appliquée, vol.5, n°1, P34, juin 2008.

même augmenté à 40,4% entre 1973 et 1978, atteignant un pic de 47,8% en 1978, quand il a été l'un des taux les plus élevés de l'investissement dans le monde. Toutefois, cette stratégie, avec ces taux d'investissement très élevés, n'a pas atteint ses objectifs, à savoir construire une base économique solide pour le pays et ceci après avoir dépensé des sommes exorbitantes, entre 1967 et 1977. Au début des années 1980, une autre stratégie vient d'être adoptée Il s'agit d'un programme d'auto ajustement en raison de son caractère spontané et autonome ; Elle consistait à améliorer le fonctionnement du système économique : la politique d'endettement, la structure des investissements, leurs répartitions entre l'industrie et le reste de l'économie, la place du secteur privé dans l'économie... mais la chute des prix du pétrole et le choc inverse de 1986 a fait vite rendre les pouvoirs publics à l'évidence de l'impossibilité de sa stratégie.¹

Le financement intégral des investissements par des crédits accordés avec la plus grande générosité et la facilité avec laquelle était autorisé le découvert bancaire aux entreprises a conduit à une expansion démesurée de la masse monétaire sans que le système productif ne génère aucune valeur ajoutée. La non-proportionnalité entre la croissance de la masse monétaire et celle de la production réelle a déclenché des tensions inflationnistes, aggravées par la chute brutale des cours du pétrole en 1986 qui a conduit à une crise économique et financière sans précédent en Algérie.²

Cette forte baisse des prix du pétrole été passé d'environ 28 US\$ / baril en 1985 à moins de 14US\$/baril en 1986³. Cette crise s'est traduite par une série de déséquilibres macroéconomiques : déficit budgétaire, déséquilibre de la balance des paiements, hausse rapide et continue de l'inflation (comme en témoigne le taux qui est passé de 8.2% en 1984 à 10.5% en 1985 et à 12.3% en 1986), surévaluation du taux de change, et aggravation de l'endettement extérieur.⁴

Tableau N°1 : Evolution annuelle de l'indice des prix à la consommation durant la période 1970-1989, des statistiques publiés par l'ONS

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Indice Général	3,89	4,00	4,16	4,45	4,57	4,97	5,38	5,97	6,90	7,62
Variation (%)	4,8	2,8	4,0	6,9	2,8	8,6	8,3	11,0	15,6	10,4

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Indice Général	8,32	9,54	10,13	10,74	11,62	12,84	14,42	15,51	16,42	17,95
Variation (%)	9,2	14,7	6,2	6,0	8,2	10,5	12,3	7,5	5,9	9,3

Source : MEHYAOUI O., "Analyse empirique des déterminants de l'inflation en Algérie, Revue algérienne d'économie, p8,

¹ KARA R., « Essai sur l'évolution de de l'économie algérienne 1962-2015 : approche historique », Revue des Science Humaines et Sociales, Université de Tizi-Ouzou, 2018, p5.

²MEHYAOUI O, Op. Cite, P7.

³OMRANI T. et TOUMACHE R., "L'impact de la chute des prix du pétrole sur le financement de l'économie Algérienne », Revue Al Wahat pour les recherches et les études, Université Ghardaïa, Ecole nationale supérieure des statistiques et d'économie appliquée, Vol.9, n° 2, p 760, 2016.

⁴ MOUZIANE F., et ZERIGUI Kh., « EFFET DE L'INFLATION SUR LA RENTABILITE DES BANQUES ALGERIENNES », Journal Des Etudes Economiques et Financières, Vol.16, p13, Décembre 2023

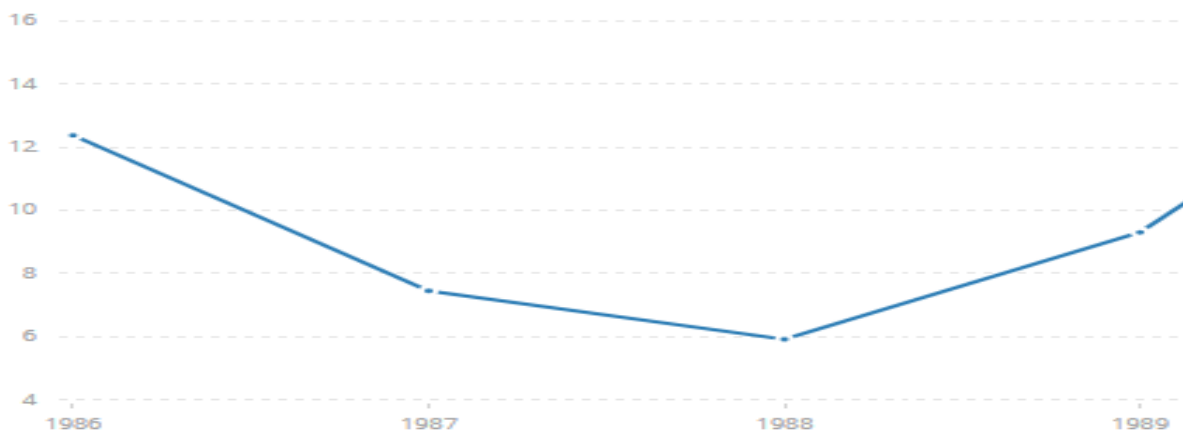
2018

D'après l'analyse de ce tableau, il apparaît que malgré les programmes de stratégies économiques engagés par l'Etat algérienne, l'inflation a continué de présenter une certaine instabilité ; Toutefois, cette instabilité s'est traduite, dans la majorité des cas par une orientation haussière difficilement contenue. En effet, durant les années 1970, 1971, 1972, et 1974 l'Algérie a connu une inflation rampante, les taux d'inflation ne dépassent pas les 5%, ce niveau d'inflation est souvent maîtrisé par l'Etat ;

A l'inverse au cours des années 1973, 1975, et 1976 les taux d'inflation dépassent les 5% sans atteindre les 10%, cela traduit une inflation modérée ou une inflation ouverte, cette évolution explique la mise en lumière des limites des mécanismes de régulation en place à cette époque et traduit des tensions économiques croissantes dans le contexte de la mise en œuvre des politiques de développement.

De 1977 jusqu'à 1986, Le taux d'inflation a connu plusieurs fluctuations, enregistrant le niveau plus élevé en 1978 soit 15.6% (une inflation galopante).

Figure N°1 : Taux d'inflation annuel en Algérie entre 1986 et 1989



Source : Groupe de la banque mondiale, statistiques financières internationales et autres fichiers de données du FMI De 1986 jusqu'à 1989.

Ce graphique ci-dessus illustre de manière significative l'évolution de taux l'inflation annuel en Algérie après la crise de la chute des prix du pétrole (1986-1989). En 1986 on voit qu'il y'a avait une augmentation d'inflation avec un taux qui dépassent les 12%, suivi par un ralentissent de 7% et 6% dans les années 1987 et 1988, toutefois à partir de 1989, l'inflation connaît de nouveau une hausse pour atteignez un niveau supérieur à 10%.

La baisse des exportations des hydrocarbures (-39 %) en 1986 suite à la chute de 46 % des prix du

pétrole, en situation de forte propension à l'importation, s'est traduite dès cette année par un déficit de la balance des paiements extérieurs courants, entraînant une grave érosion des réserves de change (0,72 milliard de dollars à fin 1990 contre 2,5 milliards de dollars à fin 1985), malgré le recours accru à l'endettement extérieur. L'encours de la dette extérieure a ainsi atteint un niveau excessif de 26,1 milliards de dollars à fin 1989 contre environ 17 milliards de dollars à fin 1985, avec une part importante de crédits à échéances courtes. En conséquence, le ratio service de la dette extérieure/exportations s'est envolé pour atteindre 80 % en 1988 contre 35 % en 1985.¹

Face à l'aggravation de cette crise économique provoqué par la chute des prix de pétrole, les autorités algériennes ont été contrainte d'adapter leur politique de financement. Cela a conduit à l'adoption de la loi bancaire du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, qui visait une réorganisation du secteur bancaire dans un contexte de tensions budgétaires et d'inflation croissante. Cette loi a marqué une étape importante dans la tentative de stabilisation économique, en introduisant des réformes visant à améliorer l'efficacité du système financier national².

Dans le cadre de l'économie socialiste adoptée par l'Algérie après l'indépendance, les entreprises publiques occupé une place centrale dans la stratégie de développement économique. Ces unités, souvent créées par l'Etat et considérées comme des instruments de mise en œuvre des plans nationaux de développement, orientés vers l'industrialisation, la création d'emplois et la réduction des inégalités régionales. Toutefois, ces entreprises ont souffert de nombreuses faiblesses structurelles, notamment une faible productivité, un manque d'autonomie dans la prise de décision, une gestion bureaucratique lourde et une dépendance excessive vis-à-vis du budget de l'Etat. Ces dysfonctionnements ont été accentués par l'absence d'une culture de performance et par les mécanismes d'évaluation peu développés, ce qui a freiné aux évolutions économiques internes et externes.³

3-1-2- L'Algérie durant la période de transition (1990-1999)

Durant cette période, l'Algérie a traversé une période inflationniste atteignant des niveaux les plus élevées depuis l'indépendance. Le taux d'inflation est passé de 17.9% en 1990 à 25.9% en 1991, et atteignant 32% en 1992. Cette dynamique haussière s'est prolongée avec des taux respectifs de 29.8% en 1995, puis elle a commencé à baisser pour atteindre environ 4,5% en 1998. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette envolée des taux d'inflation, notamment la libéralisation progressive des prix entamée au début de la décennie, la forte dépréciation du dinar algérien, qui a renchéri le coût des importations et la forte hausse des prix des denrées alimentaires. Ces déséquilibres ont accentué les tensions inflationnistes et mis en évidence les limites du système économique hérité de l'ère planifiée.⁴

C'est dans ce contexte que fut promulguée la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au

¹Laksaci M., Gouverneur de la Banque d'Algérie, « Gestion des ressources et stabilité financière en Algérie », p3, octobre 2010, disponible sur [Googlescholar.com](https://scholar.google.com)

² Stitou M. et Ben Bouziane M., "La politique monétaire en Algérie et ces effets sur la transition économique". (En Arab). Université de Tlemcen, Faculté des sciences économiques et de gestion, 2024.

³Boussoumah M., "L'entreprise socialiste en Algérie", Editions Economica, 1982, disponible sur books.google.com

⁴ CHERIEF DJameledinne Noufel, « L'effet de l'inflation et du taux de change sur les flux des IDE dans les services en Algérie », Revue Algérienne des Sciences Humaines et Sociales, Vol.08, n° 02, p 732, 2020.

crédit, marquant ainsi une rupture majeure avec l'ancienne logique de fonctionnement du système bancaire national. Cette réforme fondatrice est la première loi qui encadre de manière complète la banque centrale et le système bancaire algérien, aussi a consacré le passage officiel de l'Algérie d'une économie socialiste planifiée vers une économie de marché, en introduisant notamment une autonomie accrue pour les banques publiques et en redéfinissant le rôle de la banque d'Algérie. Celle-ci héritière de l'ancienne BCA, s'est vue confier la responsabilité de la régulation monétaire, du contrôle du crédit et de la mise en œuvre de la politique monétaire, conformément à l'article 55 de ladite loi. Cette disposition attribuée à la BCA la mission de veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale, condition indispensable au développement harmonieux de l'économie et à l'activation des ressources productives. Cette loi stipule dans l'article 55 que : « *La Banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de régulariser le marché des changes.* »¹

A la suite de la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990, notamment de son article 55, la banque d'Algérie s'est vue confier la responsabilité de la régulation monétaire et de la mise en œuvre de la politique monétaire nationale, dans le but de préserver la stabilité interne et externe de la monnaie nationale, condition essentielle pour un développement économique équilibré. Cependant, cette volonté de rationaliser l'économie n'a pas suffi à elle seule à surmonter les déséquilibres accumulés depuis les années 1980.

A fin de cette décennie, l'Algérie était déjà lourdement endettée, principalement auprès de créanciers bilatéraux publics et de banques privées internationales, cette dette contractée hors du FMI, a donné lieu à des opérations de reprofilage, c'est-à-dire à des rééchelonnements selon de nouvelles modalités de paiement, souvent plus contraignantes.² A titre d'exemple, un reprofilage bilatéral a été effectué avec l'Italie pour un montant de 2.1 milliards de dollars sur la période 1991-1992, tandis qu'un autre a été obtenu auprès de créanciers privés dirigés par le Crédit Lyonnais pour 1.1 milliards de dollars entre octobre 1992 et mars 1993. Malgré ces efforts, le montant total déboursé par l'Algérie pour le service de la dette entre 1988 et 1992 s'est élevé à 30.5 milliards de dollars américains, soit un montant supérieur au stock de dette extérieure à moyen et long terme estimé à 24.4 milliards USD en 1992³.

Tableau n°2 : Evolution annuelle de l'indice des prix à la consommation durant la période 1990-1999, des statistiques publiés par l'ONS.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Indice Général	21,16	26,64	35,08	42,28	54,54	70,79	84,03	88,82	93,26	95,68
Variation (%)	17,9	25,9	31,7	20,5	29,0	29,8	18,7	5,7	5,0	2,6

Source : : MEHYAOUI O., "Analyse empirique des déterminants de l'inflation en Algérie, Revue algérienne d'économie, p9,

¹MEHYAOUI O., Op, Cite, P8.

² MEHYAOUI O., Op. Cite. P9.

³ Guendouzi B. et Kabri K., "Les retombées de l'ajustement structurel sur le développement local en Algérie : cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou", Cahiers du CREAD, n° 46-47, 1998, PP. 135-152.

2018.

Entre 1990 et 1994, le pays a connu des taux d'inflation particulièrement élevés, dus à plusieurs facteurs : la libéralisation des prix, la dépréciation du dinar, les restrictions budgétaires imposées par les institutions internationales, et le climat général d'instabilité économique¹. A titre illustratif, en 1992, le taux d'inflation a atteint 31.7%, avant de culminer à 29.8% en 1994.

Ces niveaux d'inflation élevés ont affecté le pouvoir d'achat des ménages particulièrement les plus vulnérables, et ont amplifié les tensions sociales. Toutefois, à partir de 1995, une amélioration progressive est observée grâce à un certain encadrement budgétaire et monétaire ; Le taux d'inflation chute à 20.1% en 1995, puis à 5.4 % en 1997, pour atteindre 2.6% en 1999.

L'Algérie a réussie de poursuivre son programme d'auto-ajustement par un rapprochement des IFI en 1989 et en 1991 ; Avec la détérioration croissante des conditions financières, les efforts d'auto-ajustement et de redressement économique se sont globalement soldés par un échec dans la mesure où, à partir du mois d'avril 1994 et sous la pression considérable de la contrainte financière extérieure, les autorités algériennes ont été obligées de recourir à l'appui des I.F.I, ainsi qu'au rééchelonnement de la dette extérieure. Ce dernier rapprochement des I.F.I s'est traduit par la signature de deux accords :²

- Un accord de confirmation (plus connu sous l'appellation d'accord "stand-by") pour une durée d'une année (avril 1994 - mars 1995) ;
- Un accord de facilité de financement élargie (plus connu sous l'appellation de programme d'ajustement structurel) pour une période de trois années successives (avril 1995 - mars 1998).

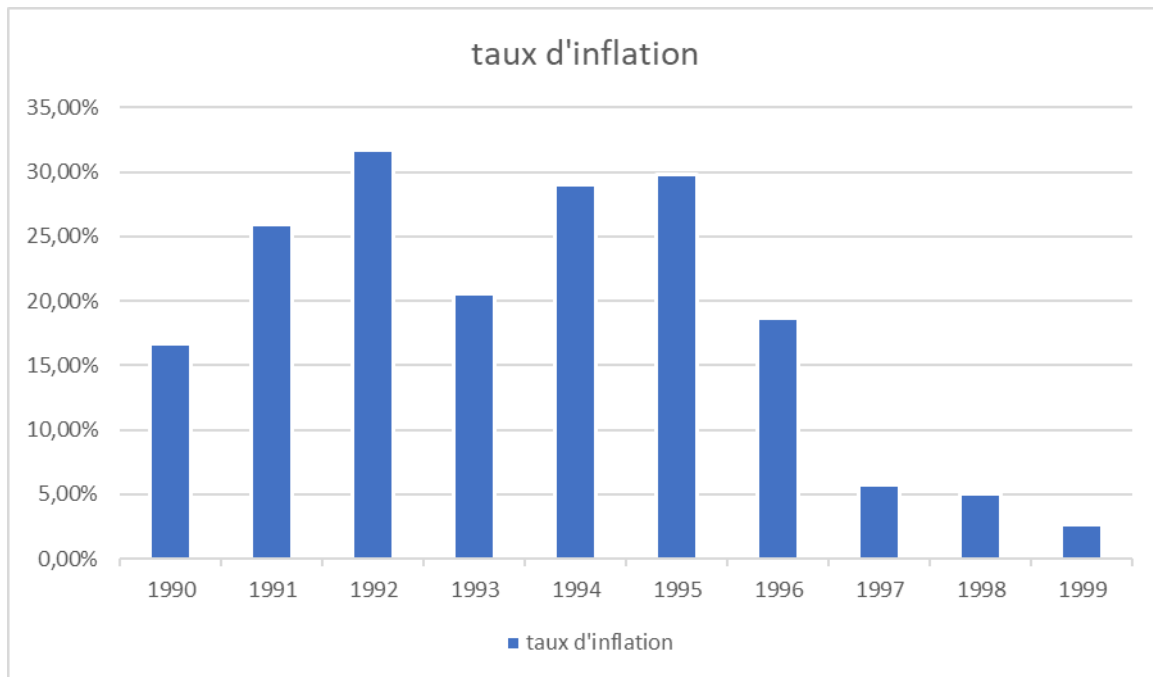
La signature de ces deux accords avec le F.M.I verra le dinar dévalué à 50%, une forte dévaluation du dinar qui est passée de 4 dinars le dollar vers les années 1980, à 45 dinars en avril 1994, le FMI a permis à l'Algérie de rééchelonner sa dette extérieure auprès du Club de Paris et du Club de Londres qui sont des instances spécialisées respectivement dans la gestion de la dette internationale publique et privée. Sous la supervision du FMI, la Banque d'Algérie a mené une politique monétaire quantitative restrictive limitant la croissance de la masse monétaire à travers le contrôle de ses actifs internes.³

¹ Fond Monétaire International, « Algérie », rapport du FMI n°24 /89, Avril 2024.

² ZEMOURI M., « Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°2 (2003) 35 La portée du succès du post-ajustement dans le cas de l'Algérie », Revue des sciences économiques et de gestion, laboratoire d'étude des économies Maghrébines, faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Batna. Algérie, vol.02, n° 2, p37,2003.

³ KARA R., Op, Cite, P8.

Figure n°2 : Taux d'inflation annuel en Algérie durant la période 1990-1999



Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des données de l'ONS.

Cette analyse montre que La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de 1994 a permis de lutter de manière efficace contre l'inflation en Algérie dans la mesure où le taux d'inflation est passé de 31,5% en 1992 à 5,1% la fin des années 90.

3-2- Maitrise de l'inflation et la stabilité économique dans un contexte de croissance économique durant la période 2000-2015

Entre 2000 et 2015, l'Algérie a engagé un programme économique en mettant en œuvre des plans successifs d'investissement public ; inscrit dans une logique de politique économique d'inspiration Keynésienne, visaient à stimuler la croissance économique par la dépense publique et l'investissement dans les infrastructures, cette logique Keynésienne centien trois plans quinquennaux successifs d'investissement public : 6,9 milliards de dollars entre 2001 et 2004, un programme complémentaire de soutien à la croissance doté 155 milliards de dollars, entre 2005 et 2009 (25 milliards engagés ; 130 reportés sur le prochain programme) et enfin un programme d'investissements publics de 286 milliards de dollars entre 2010 et 2014. Ces différents plans sont censés promouvoir la croissance économique. ¹

L'économie Algérienne durant cette période a bénéficié d'un contexte international favorable, marqué par une forte augmentation des prix des hydrocarbures. Cette embellie pétrolière a permis au pays de mobiliser d'importantes ressources financières renforçant ainsi sa capacité d'intervention économique. Les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures ont contribué à l'accumulation de réserves de change,

¹ BOUYACOUB B., "Analyse empirique de l'impact de la politique monétaire sur l'inflation en Algérie de 2000 à 2019, les Cahiers de MECAS, V°16/ N°2, p16, Décembre 2020.

atteignant environ 194 Milliards de dollars en 2013, tout en assurant une amélioration du solde budgétaire et une réduction notable de la dette extérieure. Cependant cette dynamique s'est brutalement inversée à partir de l'été 2014 lorsque les prix du pétrole ont amorcé une chute rapide. Le gouvernement Algérien a fait appel à ses réserves de change afin de couvrir les dépenses d'importation essentielles. Ce choix a conduit en quelques années seulement à une diminution significative du niveau des réserves comme c'est passé durant l'année 2015¹, avec un ensemble de conséquences macroéconomiques.

3-2-1- Dettes extérieures

Grâce à cette manne financière de l'embellie pétrolière, l'Algérie a pu rembourser par anticipation une grande partie de sa dette extérieure, mettant fin à sa dépendance envers les institutions financières internationales, notamment le FMI. La dette extérieure qui s'élevait à plus de 21 Milliards d'USD au début des années 2000, a été ramenée à moins de 4 Milliards d'USD en 2013. Cela a permis au pays de retrouver sa souveraineté financière et d'améliorer son image auprès des créanciers internationaux.

Cependant, la dépendance quasi exclusive aux ressources pétrolières et gazières qui génèrent environ 97-98% des ressources globales des exportations et près de deux-tiers (2/3) des recettes budgétaires, a freiné le développement d'autres secteurs économiques. Cette situation a rendu le pays vulnérable aux fluctuations des prix d'énergies sur les marchés internationaux.

3-2-2- Evolution de la masse monétaire

Le pilotage de la masse monétaire a constitué un enjeu majeur pour éviter la surchauffe économique. Par ailleurs, le système bancaire national a été appelé à jouer un rôle accru dans la distribution du crédit, notamment à travers le financement des plans d'investissements public. L'évolution des taux de croissance monétaire entre 2000 et 2015, témoigne d'une politique monétaire soumise à des ajustements conjoncturels marqués. L'évolution de la masse monétaire durant cette période est retracée dans la figure ci-après.²

¹ BOUCHAKOUR S. et AIT TALEB A., "L'option d'un fonds souverain, aurait-elle permis à l'Algérie de mieux gérer ses réserves de change ?", Revue Algérienne de développement économique, vol.07, N°1, p 413, 2020.

Tableau n°3 : L'évolution du taux de la masse monétaire entre 2000-2015

Année	Taux de la masse monétaire
2000	14,13
2001	54,05
2002	18,05
2003	16,31
2004	10,45
2005	11,69
2006	19,64
2007	23,09
2008	16,04
2009	4,84
2010	13,55
2011	19,91
2012	10,94
2013	8,41
2014	14,42
2015	0,30
2016	0,82
2017	8,38
2018	11,10
2019	11,5

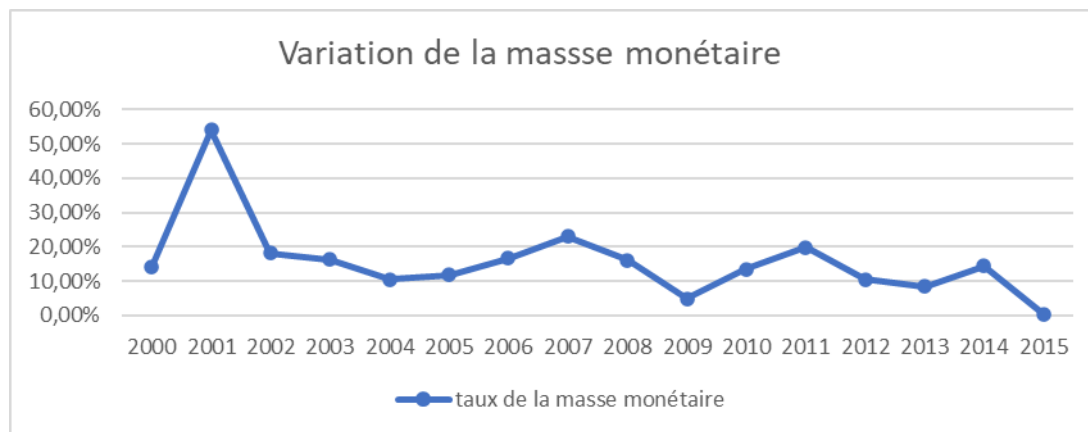
Source : BOUYACOUB B., « Analyse Empirique De L'impact De La Politique Monétaire Sur L'inflation En Algérie De 2000 à 2019 », p17, 2020.

Dans le tableau ci-dessus, on démontre que le taux de la masse monétaire en l'année 2001, a enregistré le plus haut taux de croissance (54,05), cette hausse peut être expliquée par : L'application du programme de la relance économique (avril 2001 – avril 2004).¹

² BOUYACOUB B., Op, Cite, p17.

¹ BOUYACOUB B., Op, Cite, p17.

Figure N°3 : Evolution de la masse monétaire entre 2000 et 2015



Source : Réaliser par nous même à partir des données de l'article de BOUYACOUB B., « Analyse Empirique De L'impact De La Politique Monétaire Sur L'inflation En Algérie De 2000 à 2019 », p17, 2020.

En 2001, le pays a enregistré une forte augmentation de la masse monétaire (54.05%), liée entre autres, à une injection massive de la quantité de monnaie dans le cadre des premiers plans de relance économique, alimentés par des recettes pétrolières en nette augmentation. Cette dynamique expansive se poursuit jusqu'en 2007, avec des taux globalement élevés, traduisant une volonté de soutenir la croissance économique du pays par la dépense publique. Toutefois à partir de 2008, la croissance de la masse monétaire ralentit fortement (6.04% en 2008, puis 4.84% en 2009) en raison des impacts indirects de la crise financière internationale de 2008. Même si l'Algérie n'était pas directement intégrée dans les marchés financiers internationaux, elle n'en est pas restée totalement à l'abri.¹

En effet, en tant que pays fortement dépendant des importations pour ses besoins en biens de consommations et en matières première de plusieurs entreprises, essentiellement en provenance des pays développés durement touchés par la crise, l'Algérie a subi des répercussions indirectes ; La flambée des prix sur les marchés mondiaux, notamment en période de tensions inflationnistes à l'échelle internationale, s'est traduite par une hausse du coût des importations, ce qui a contribué à alimenter l'inflation interne.

Par la suite une reprise modérée est enregistrée entre 2010 et 2012, mais dès 2013 une tendance baissière réapparaît, avec une chute notable en 2015 (+0.30%), conséquence directe de la baisse drastique des prix du pétrole intervenue dès l'année 2014. Cette conjoncture a réduit les capacités budgétaires de l'Etat et donc limité la création monétaire et les financements publics. L'évolution de la masse monétaire durant cette période illustre clairement la dépendance structurelle de l'économie algérienne aux revenus pétroliers, ainsi que les contraintes qu'elle impose à la politique monétaire.

¹ BOUYACOUB B., Op, Cite, p18.

3-2-3- Appréciation de l'inflation

A partir de l'année 2000, l'économie algérienne se caractérise par de bonnes performances macro-financières (viabilité de la balance des paiements et de la dette extérieure, stabilisation du taux de change effectif réel, amélioration de la situation des finances publiques, amélioration de la liquidité bancaire...) qui ont débouché en 2002 sur un rythme de croissance appréciable et une maîtrise de l'inflation.¹

Tableau n°4 : Evolution annuel de l'inflation entre 2000-2015

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Indice Général	95,97	100,00	101,43	105,75	109,95	111,47	114,05	118,24	123,98	131,10
Variation (%)	0,3	4,2	1,4	4,3	4,0	1,4	2,3	3,7	4,9	5,7

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice Général	136,23	142,39	155,05	160,10	164,77	172,65
Variation (%)	3,9	4,5	8,9	3,3	2,9	4,8

Source : MEHYAOUI O., "Analyse empirique des déterminants de l'inflation en Algérie, Revue algérienne d'économie, p10, 2018.

Le tableau ci-dessous illustre les variations annuelles du taux d'inflation en Algérie entre 2000-2015, durant l'année 2000 on observe une désinflation notable, le taux annuel est passé de 2.6% en 1999 à 0.3% en 2000 ; Grâce aux prix du pétrole, qui avaient augmenté de façon continue à partir de 13/dollars par baril en juin 1998 à 60/dollars en août 2005, le dinar était plus stable (par rapport au dollar), le prix du pétrole a augmenté ce qui a conduit à une balance commerciale positive et un système bancaire en excès de liquidité et une inflation stable et modérée² ;

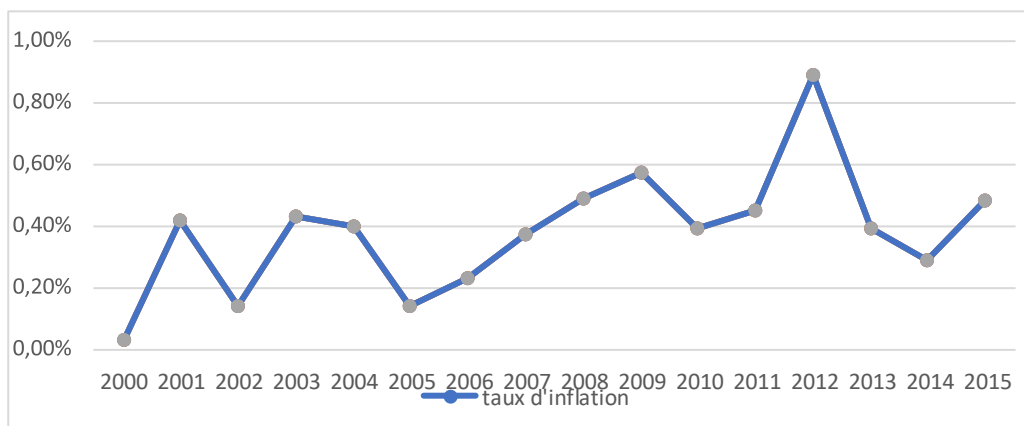
La Banque d'Algérie a augmenté le taux des réserves obligatoires et a repris directement des liquidités sur le marché monétaire en 2001, La politique de contrôle de la liquidité qui avait pour but de prévenir les pressions inflationnistes qui pourront être générées et développées par l'excédent de l'offre de monnaie, a eu des effets positifs vu le taux d'inflation ; de 2006 à 2012 : l'inflation passe de 2.31 % en 2006 à 4.86 % en 2008, et atteint 8.9% en 2012.³

¹ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2002.

² KARA R., Op, Cite, p8.

³ MOUZIANE Fatma et ZERIGUI Khadidja, Op, Cite, P15.

Figure n°4 : Evolution des taux d'inflation entre 2000 et 2015



La source : réaliser par nous-mêmes à base des données de l'ONS.

3-3- Une période sous tension : chocs, ajustements, et perspectives (2015- à nos jours)

En 2014, l'économie algérienne a été confrontée à une chute brutale des prix de pétrole, amorcée à partir du second trimestre. Toutefois, grâce à un niveau encore élevé de réserve de change, qui s'élevaient à environ 179 milliards d'USD en fin d'année, l'impact direct sur l'économie nationale fut atténué. Ce, n'est qu'en 2015 que les premiers effets de cette baisse des prix pétroliers ont véritablement commencé à se faire ressentir : le déficit budgétaire s'est fortement aggravé, atteignant 15.4% du PIB, obligeant l'Etat à puiser massivement pour la deuxième année consécutive, dans les ressources du fond de régulation des recettes à hauteur de 53%. Parallèlement, le déficit du compte courant s'est aggravé, passant de 4.4% du PIB en 2014 à 16.5% en 2015, entraînant une baisse marquée des réserves de change, qui sont tombées à 144.1 milliards d'USD à la fin de l'années¹. Cette fragilité de l'économie nationale a favorisé un redémarrage de l'inflation, avec un taux annuel moyen de 4.8% pour l'indice national en 2015, traduisant un déséquilibre structurel renforcé par la hausse des coûts de certains biens de consommation. Avec une augmentation de 1.6 point, en 2016, l'inflation atteint 6.4% selon les rapports annuels de la banque d'Algérie².

Face à la persistante de ces déséquilibres macroéconomiques, durant l'année 2017, l'Algérie a marqué une mesure exceptionnelle : « *le recours au conventionnel, au la planche financement non à billets* » ; Ce mécanisme, introduit officiellement par la banque d'Algérie au dernier trimestre de l'année 2017, visait à couvrir les déficits budgétaires et à soutenir le trésor public sans emprunts extérieurs.

Toutefois, bien que cette injection massive de liquidité ait permis de soulager temporairement la finance publique, soutenir les dépenses publiques, aussi elle a permis de maintenir les investissements structurants, elle a soulevé de nombreuses inquiétudes quant à ses effets inflationnistes futurs. En effet, une telle création réelle de richesse comporte le risque d'une accélération passive de la masse monétaire et l'augmentation de l'inflation et une pression sur le DZD. En 2017, celle-ci s'est maintenue à un niveau relativement élevé, autour de 5.6% pour l'indice des prix à Alger, et 5.9% au niveau national traduisant

¹ Rapport annuel de la banque d'Algérie 2015.

² Rapport annuel de la banque d'Algérie 2016.

les déséquilibres internes de l'économie renforcés par une régulation imparfaite des marchés et la dominance de certains opérateurs dans les circuits de distribution.¹

Selon l'Analyse de AIT SI SAID R. (2020), cette expansion monétaire non adossée à une production réelle suffisante a amplifié les déséquilibres économiques, contribuant à une hausse générale des prix, aggravée par la position dominante de certains acteurs sur le marché de consommation.²

En 2019, malgré une reprise relative des prix de pétrole à un niveau moyen de 64.6 USD le baril, la situation extérieure demeure fragile. Les déficits du compte courant et de la balance globale persistent, avoisinant respectivement 16.5 et 17 milliards d'USD, en dépit d'une rationalisation des importations. L'inflation en revanche, ralentit sensiblement pour s'établir à 1.95% traduisant temporairement l'effet d'une légère contraction de la masse monétaire. Toutefois, ce ralentissement ne doit pas occulter les risques latents d'une instabilité inflationniste plus durable, découlant notamment des politiques monétaires expansive de la période précédente³.

Durant l'année 2020, le pays a marqué un tournant critique pour l'économie nationale, confortée à la pandémie de COVID-19. Elle a subi un choc exogène brutal qui a entraîné une contraction du PIB réel de -4.9%, rompant avec la faible croissance de 0.8% enregistré en 2019. L'impact sectoriel fut généralisé : les hydrocarbures ont reculé de -3.6%, les services de -4.5%, l'économie algérienne est restée en grande partie figée jusqu'à la levée des restrictions sanitaires, incapable d'évoluer librement, en raison de paralysie partielle ou totale de nombreux secteurs. La banque d'Algérie a rapidement adopté une politique monétaire accommodante pour contenir les effets de la crise, notamment en réduisant le taux de réserve obligatoire. Cependant, la liquidité bancaire a chuté de plus de 58% (de 1100.9 à 461.8 Milliards de DZD) et les réserves de change ont poursuivi leur baisse, atteignant 48.17 milliards d'USD fin 2020, contre 62.75 milliards un an auparavant. Malgré cette contraction, l'inflation globale est restée contenue à 2.09% bien que l'inflation sous-jacente ait atteint 3.29%.⁴

En 2021, les signes d'une économie fragile ont commencé à apparaître, le PIB réel a progressé de 3.5% avec une croissance de 2.4% pour le PIB hors hydrocarbures. L'inflation, toutefois a fortement accéléré, atteignant un taux moyen national de 6.62% et 7.23% dans la région du Grand Alger ; Cette hausse a coïncidé avec une relance de la masse monétaire M2, qui a augmenté de 13.75% contre 6.99% en 2020. La liquidité bancaire a fortement rebondi, atteignant 1331.95 milliards d'USD, soutenue par les mécanismes de refinancement de la banque centrale.⁵

Les réserves de change ont continué de reculer, passant à 45.30 milliards d'USD à la fin de 2021. Toutefois, la balance des paiements s'est nettement améliorée, le déficit global s'étant réduit à -1.48Milliards d'USD contre -16.37 milliards USD en 2020. Cette amélioration est largement attribuable à la hausse historique des prix du pétrole et à une augmentation de 135.67% des exportations

¹ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2017.

²AIT SI SAID R., "Financement non conventionnel en Algérie : Mesure d'accompagnement et impacts », Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie, Revue Algérienne d'économie et gestion Vol. 14, N° 01, P 288-309, 2020.

³ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2019.

⁴ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2020.

⁵ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2021.

d'hydrocarbures, qui ont atteint 4.5 milliards d'USD. En parallèle, le déficit budgétaire s'est contracté passant de 1261.9 à 842 milliards de DZD, soit de 6.9% à 3.8% du PIB¹.

En 2022, fut à nouveau marquée par un choc exogène, cette fois en lien avec le conflit russo-ukrainien, qui a fortement perturbé les marchés mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. En conséquence, l'inflation nationale a atteint un niveau inédit depuis des décennies : 9.70% au niveau national et 9.27% pour le Grand Alger. Les produits alimentaires ont enregistré une hausse moyenne annuelle de 13.4%, tandis que les biens de consommation ont connu une inflation de 15.57%. L'inflation sous-jacente a atteint 8.93% confirmant des pressions durables sur les prix. Malgré ces tensions, l'économie algérienne a poursuivi sa reprise : le PIB hors hydrocarbures a augmenté de 4.3% tandis que le secteur des hydrocarbures a légèrement reculé de -0.6% après une croissance de 2.5% en 2021. La banque d'Algérie a maintenu une politique monétaire relativement souple, avec un taux de réserve obligatoire fixé à 2%. Le programme spécial de refinancement (PSR), lancé en juillet 2021 pour injecter 2100 milliards de DZD dans le système bancaire, a été clôturé en juin 2022, avec un taux de remboursement anticipé².

En 2023, l'économie algérienne a consolidé sa reprise. Le PIB réel a crû de 4.1% représentant la croissance la plus élevée depuis 2015. L'inflation a connu une décélération notable : au niveau du Grand Alger, elle est passée de 9.29% fin de 2022 à 7.84% fin 2023. Cette tendance s'est accélérée au second semestre : de 10.14% en mai 2023 à 7.44% en décembre ; l'inflation sous-jacente a également diminué, atteignant 5.52% contre 6.98% en 2022, en grande partie grâce à la baisse des prix alimentaire. En effet, après un effondrement en 2020 dû à la pandémie sanitaire, l'économie algérienne a entamé un redressement progressif entre 2021 et 2023, porté par la reprise des prix du pétrole, la stimulation monétaire, et un assouplissement des conditions de marché. Néanmoins, la vulnérabilité demeure notamment en lien avec les fluctuations des marchés mondiaux et la dépendance aux hydrocarbures³.

En 2024, selon les premières estimations de la banque d'Algérie, la masse monétaire M2 a crû de 2.55%, la circulation fiduciaire de 1.76%, et le crédit à l'économie de 0.7%. La croissance du PIB au deuxième trimestre a été estimée à 3.6%, avec un taux directeur de 3%, l'inflation annuelle en février 2025 devrait se situer autour de 4.47% confirmant une certaine stabilité économique, bien que fragile et soumise à l'environnement extérieur⁴

3-4 -Mesure de l'inflation en Algérie

Il existe plusieurs méthodes de mesurer et de calculer l'inflation. Le choix d'une méthode dépend de l'objectif recherché et de la méthodologie adoptée. De même, en Algérie existe deux institutions qui publient des données en de relation avec l'inflation qui sont : L'Office National des Statistiques (ONS) et la Banque d'Algérie (BA). Dans ce qui suit, nous allons expliciter les méthodes de calcul de l'inflation

¹ Rapport annuel de la banque d'Algérie, Op, Cite, 2021.

² Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2022.

³ Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2023.

⁴ www.bank-of-algeria.dz

utilisées par ces deux organismes.

3-4-1-L'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC), une variable endogène ou expliquée, constitue l'un des instruments les plus utilisés pour mesurer l'inflation. Il reflète la variation dans le temps du coût d'un panier fixe de biens et services représentatif de la consommation des ménages.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'un indicateur du niveau absolu des prix à un moment donné, mais d'un outil permettant de suivre leur évolution relative entre deux périodes, dans l'hypothèse où les quantités achetées demeurent constantes. A cet effet, un panier composé de produits et services de qualité et de quantité invariables ou équivalentes est conçu pour représenter les habitudes de consommation d'un groupe donnée de la population.¹

Ainsi, les fluctuations de l'IPC traduisent uniquement des mouvements « purs » des prix, indépendamment de toute modification qualitative ou quantitative des éléments mensuelles. Cet indice permet de capter les évolutions du coût de la vie et constitue un indicateur central de la conjoncture économique. De plus, son usage dépasse le seul cadre analytique. Il sert notamment à l'indexation des salaires, des retraites, des pensions alimentaires, ainsi qu'à la réévaluation de certains contrats².

En Algérie, l'ONS) publie régulièrement des données sur l'évolution des prix à la consommation, qui servent de base au calcul du taux d'inflation (date de base 2001). La BA, quant à elle, utilise ces données pour analyser et calculer les tendances économiques et formuler ainsi les politiques monétaires. Par exemple, dans le rapport annuel de la BA de 2023, il est noté une tendance à la décélération de l'inflation, caractérisée également par celle mesurée par l'IPC excluant les produits agricoles frais.

3-4-1-1- Le rôle de l'IPC

L'IPC joue un rôle fondamental dans le suivi économique d'un pays. Il est principalement utilisé pour mesurer l'inflation, c'est-à-dire la variation du coût de la vie au fil du temps. En tant qu'indicateur clé, il intervient dans l'indexation automatique de nombreux éléments économiques, tels que les prestations sociales, les loyers ou encore les contrats privés comme les pensions alimentaires. De plus, l'IPC est indispensable pour la politique monétaire, permettant aux décideurs d'évaluer la stabilité des prix. Il est également utilisé en comptabilité nationale pour déflater des grandeurs monétaires et obtenir des données en termes réels, comme le PIB réel.³

3-4-1-2- Les caractéristiques de l'IPC

Les caractéristiques principales de cet indice sont⁴:

¹ Hugues Picard, « Élaboration et calcul de l'indice des prix à la consommation », Revue Economie et Statistique, N°65, PP3-15, 1975.

² Florence Jany-catrice, « L'indice des prix à la consommation », la découverte, P128, 2019.

³ Lequiller F., "L'indice des prix à la consommation surestime-t-il l'inflation ?", Economie et statistique, n°303, mars, PP. 3 – 32, 1997.

⁴ Moden J., "L'indice des prix à la consommation", Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 978-979, pp 1-38,1982.

- **Représentation d'un panier type** : L'IPC repose sur un panier fixe de biens et services censé refléter la structure moyenne de la consommation des ménages durant une période de référence.
- **Utilisation d'un indice de type Laspeyres** : Il s'agit d'un indice à pondérations fixes, basé sur les quantités consommées durant une période de base, ce qui permet de mesurer l'évolution des prix dans le temps à structure de consommation constante.
- **Périodicité de mise à jour du panier** : Bien que les pondérations soient fixes pendant un temps, le panier est révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions des habitudes de consommation.
- **Neutralité des variations de qualité** : L'IPC tente de ne capter que les variations « pures » des prix, en excluant autant que possible les variations dues aux changements de qualité ou de caractéristiques des produits.

En dépit de ses caractéristiques, l'IPC est considéré comme Instrument statistique non parfait. Moden J. (1982) souligne que l'IPC, bien qu'utile, présente des limites notamment dans sa capacité à refléter fidèlement les dépenses réelles des différents types de ménages ou à intégrer rapidement les innovations ou les substitutions de produits.

3-4-1-3- La méthode de calcul de IPC

L'IPC en Algérie est calculé sur la base des prix officiels, englobant des produits qui ne sont pas toujours disponibles à ces prix. Le calcul le plus fréquemment utilisé est la variation de 12 mois en %. L'IPC est vivement recommandé pour les opérations d'indexation, dans la mesure où il traduit de manière fidèle les fluctuations réelles des prix enregistrées sur une période déterminée. Cet indice est calculé en comparant le coût de même panier au fil du temps avec le coût total d'un panier de biens et de services d'une année de base, en utilisant la formule suivante.

$$\text{IPC} = \frac{\text{coût du panier actuel}}{\text{coût du panier de l'année de base}} * 100$$

3-5- La lutte contre l'inflation

Face à la complexité et à la diversité des facteurs générant l'inflation, les pouvoirs publics sont souvent amenés à mobiliser une panoplie de mesures économiques, visant tantôt les causes profondes de la hausse des prix, tantôt ses manifestations conjoncturelles. Deux grands axes d'intervention se dégagent généralement : les politiques conjoncturelles qui cherchent à atténuer les déséquilibres à court terme, et les politiques structurelles, orientées vers un encadrement durable de l'évolution des prix.¹

¹ Anger François – Albert, « La lutte contre l'inflation », Actualité Economique, Montréal, Québec, vol.37, n° 1, 1 Avril 1961.

- **Les politiques de régulation conjoncturelles de l'inflation** : peuvent s'exercer à la fois à l'échelle macroéconomique par l'action sur la demande globale, et à l'échelle microéconomique via la régulation des prix et des revenus.

- **Les politiques budgétaire et monétaire**, à ce titre occupent une place centrale.
 - **La politique budgétaire** : vise principalement à maîtriser les déficits publics, soit par la réduction des dépenses, soit par l'augmentation des recettes. Cette contraction de la demande globale a pour effet de réduire les tensions inflationnistes, en limitant la circulation monétaire et en désamorçant les spirales de hausse des prix. De même, le financement du déficit par l'épargne intérieure peut conduire à une hausse des taux d'intérêt, et la consommation ce qui a également un effet désinflationniste.
 - **La politique monétaire**, quand elle joue un rôle crucial dans la régulation des prix, notamment sous l'influence des courants monétaristes. En régulant la masse monétaire et en influençant le coût du crédit, les autorités monétaires peuvent intervenir pour stabiliser les prix ; et parmi les outils utilisés figurent le relèvement des taux directeurs, le contrôle de la liquidité bancaire ou encore les opérations d'open market, visant à moduler la quantité de monnaie en circulation.

- **Les instruments de régulations des prix et des revenus** : constituent un autre pilier de la lutte contre l'inflation.
 - **La politique des prix** : le contrôle des prix, bien qu'il soit souvent considéré comme une mesure ponctuelle, peut s'avérer nécessaire en période de forte instabilité, notamment dans les secteurs stratégiques ou à une forte sensibilité sociale.
 - **La politique des revenus** : elle agit essentiellement sur la dynamique salariale, complète des dispositifs précédents. Dans ce sens, le gouvernement peut définir des plafonds d'augmentation des salaires, en lien avec des indicateurs macroéconomiques tels que la productivité, le taux de croissance ou le niveau général des prix. L'objectif recherché par cet instrument est de limiter les effets d'une boucle prix-salaires, tout en préservant une certaine équité dans la répartition des revenus. De plus, à travers la fiscalité et les transferts sociaux, l'Etat peut procéder à des mécanismes de redistribution qui atténuent les effets inégalitaires de l'inflation sans alimenter une surchauffe de la demande.

L'étude consacrée à l'inflation en Algérie a permis de retracer les grandes phases de son évolution, marquées par des périodes de forte instabilité, souvent en lien avec des chocs économiques internes ou externes, tels que la dépendance aux hydrocarbures, les déséquilibres budgétaires ou encore les fluctuations des prix mondiaux. L'analyse a également mis en avant les indicateurs mobilisés pour mesurer le phénomène, principalement l'IPC, tout en soulignant ses limites dans le contexte Algérien.

Enfin, cette section a abordé les pouvoirs publics pour atténuer les effets de l'inflation, qu'il s'agisse de politiques monétaires, de subventions ou de mécanismes de régulation des prix, elle constitue ainsi une base essentielle pour comprendre les enjeux actuels liés à la stabilité économique du pays.

Conclusion

Pour conclure, il convient de retenir que ce premier chapitre nous a permis de poser les bases conceptuelles et empiriques de l'inflation en tant que phénomène macroéconomique majeur, en Algérie et ailleurs. Après avoir défini ses différentes formes, ses origines théoriques et ses mécanismes de propagation, nous nous sommes intéressés aux causes structurelles et conjoncturelles de l'inflation ainsi qu'à ses répercussions économiques et sociales. L'approche historique a ensuite mis en évidence l'évolution de l'inflation en Algérie à travers les différentes phases économiques qu'a traversées le pays, notamment les périodes de crise, de réformes, ainsi que les réponses institutionnelles adoptées.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à la méthode de mesure de l'inflation à travers l'IPC, dont le rôle central dans l'évaluation du pouvoir d'achat et dans la formulation des politiques publiques a été souligné ; les mécanismes de lutte contre l'inflation et les stratégies mises en œuvre par les autorités monétaires et budgétaires ont également été examinés à la lumière du contexte Algérien.

Chapitre II

Introduction

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire et qui se retrouvent de plus en plus menacées par une diversité de risque nuisant à ses activités et à sa position sur la marche financière. Les banques sont confrontées à une multitude de risques tels que : le risque de crédit, le risque du marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, etc. Une gestion efficace de ces risques permet non seulement de minimiser les pertes mais aussi de renforcer la résilience de la banque face aux chocs économiques et qui repose sur l'identification proactive des sources de risques, leur évaluation précise et la mise en place de stratégies visant à les limiter ou les transférer.

La gestion de risque bancaire qui constitue un pilier fondamental de la stabilité et de la performance de l'activité bancaire. Elle renvoie à un ensemble de pratiques et de stratégies visant à identifier, évaluer et à atténuer les risques auxquels une institution financière. C'est également un processus crucial qui permet aux banques de faire face à l'incertitude et de protéger leur stabilité financière.

Section 1 : Les principaux risques bancaires

Dans le domaine financier et bancaire, le risque fait référence à l'incertitude associée aux résultats futurs d'une décision, d'investissement ou d'une opération, et peut résulter de facteurs internes ou externes. En vue de cerner cette notion, dans la présente section, nous allons présenter les principes facteurs et les typologies des risques bancaires, mais avant, il convient de revenir sur sa définition.

1-1-Définition du risque bancaire

Le risque désigne la possibilité qu'un événement ou une situation imprévue entraînant des conséquences négatives ou des pertes et/ou la probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou un effet néfaste sur sa santé en cas d'exposition à un danger. Le risque bancaire fait référence à l'exposition d'une banque à des événements susceptibles à des pertes financières, affectant sa rentabilité, sa solvabilité ou sa stabilité. Dans le secteur bancaire, les risques se définissent comme la possibilité de pertes pouvant survenir pour diverses raisons et incertitudes.

1-2 Les facteurs du risque bancaire

Les facteurs du risque sont des éléments ou des variables qui en raison de leur nature incertaine ou imprévisible, peuvent avoir un impact sur l'évolution des performances d'une banque. Ces facteurs peuvent être extrêmes, variés et se manifestent sous des formes quantitatives, observables ou inobservables, récurrents ou ponctuels. Les banques et les institutions financières, de manière générale, doivent être capables d'identifier et de prendre en compte ces facteurs pour évaluer les risques de manière efficace. De même, ces facteurs de risque jouent un rôle central dans la gestion de l'incertitude. Voici une explication des différentes catégories de facteurs de risque¹ :

1-2-1- Facteurs de Risque Qualitatifs et Quantitatifs

Facteurs Qualitatifs sont des éléments qui ne peuvent pas être mesurés de manière numérique

¹ Bernard P., « Mesure et contrôle des risques de marchés », Editions Economica, Paris, P59, 1996.

précise, mais qui peuvent influencer les résultats de manière significative (événements politiques ou économiques). Quant aux **facteurs Quantitatifs**, ils sont des éléments qui peuvent être mesurés numériquement. Ils sont souvent utilisés dans les analyses statistiques et économiques (Indices boursiers ; taux d'intérêt ou taux de croissance économique).

1-2-2- Facteurs de Risque Observables et Inobservables

Les facteurs Observables sont des variables que l'on peut suivre ou mesurer directement à travers des indicateurs visibles ou des données accessibles au public (prix du baril de pétrole ; l'inflation et le taux de chômage). Alors que les **facteurs Inobservables** se sont des facteurs dont la mesure directe est difficile, voire impossible, dans le temps, ils peuvent être basés sur des éléments abstraits ou des estimations complexes (Volatilité des taux à 10 ans : bien que le taux d'intérêt soit observable, la volatilité future des taux à 10 ans est plus difficile à prédire. Les économistes peuvent tenter de l'estimer ; on a aussi le Sentiment du marché ou psychologie des investisseurs).

1-2-3- Facteurs de Risque Récurrents et Ponctuels

Les facteurs Récurrents sont des événements ou variables qui se produisent régulièrement et de manière prévisible (les cours de change et l'évolution saisonnière ou cyclique). Pour les **facteurs Ponctuels**, ce sont des événements uniques et souvent imprévisibles qui peuvent avoir un impact majeur à un moment donné (publication d'un indice de consommation ; catastrophes naturelles ou crise économique soudaine).

1-3- Les types de risques bancaires

Les risques bancaires représentent les menaces auxquelles une banque peut être confrontée, susceptibles d'affecter sa stabilité financière, son efficacité opérationnelle et la confiance de ses clients et de ses investisseurs. Ces risques sont multiples et doivent être soigneusement gérés pour assurer la pérennité des institutions financières. Il y a deux éléments qui caractérisent le risque dans le secteur bancaire : le caractère aléatoire et imprévisible "*l'origine du risque*" ; le défi lié aux résultats et futures pertes de la banque "*conséquence finale*".¹

Les accords de Bâle proposent une classification des risques bancaires en trois catégories principales : le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque du marché.

1-3-1- Le risque de crédit

Le risque de crédit est un des risques les plus cruciaux pour les banques, car il peut entraîner des pertes financières significatives. Ce risque survient quand les emprunteurs ne sont pas en mesure de rembourser leurs crédits. Il est aussi souvent lié à la solvabilité des emprunteurs qui peuvent être influencés par des facteurs internes (situation financière de l'emprunteur) ou externes (fluctuations économiques)². Le risque de crédit inclut :

¹ BESSIS J, Gestion des risques et gestion actif Passif, ED. DALLOZ, Paris, 1995, p.15

² Diplôme d'étude Supérieures de banque, animé par H. BOUANANI CONSEILLER A LA DG/BNA Ex- DIRECTEUR DE CREDIT à LA BNA, société Inter-bancaire de formation, « Analyse et couverture de risque de crédit », pp 11-13, Novembre 2000.

- **Le risque de défaut** : Cela se produit lorsque l'emprunteur ne parvient pas à honorer ses obligations de paiement, c'est-à-dire qu'il est en défaut de paiement.
- **Le risque de concentration** : Il existe un risque lorsque la banque accorde une proportion trop importante de ses prêts à un seul secteur ou à un petit groupe d'emprunteurs. En cas de crise dans ce secteur ou parmi ces emprunteurs, la banque pourrait subir des pertes importantes.
- **Le risque de contrepartie** : Ce risque se réfère à la possibilité que la contrepartie dans une transaction financière (comme un partenaire commercial ou une autre institution financière) ne respecte pas ces obligations.

Le risque de crédit peut avoir des conséquences significatives sur une banque, affectant divers aspects de sa santé financière et de sa réputation, à travers :

- **L'impact sur les résultats financiers** : Un portefeuille de crédits peut entraîner des pertes importantes, augmentant le volume des créances douteuses et réduisant ainsi la rentabilité de la banque.
- **La baisse de la notation de crédit** : Des résultats financiers affaiblis peuvent amener les agences de notation à abaisser la note de la banque, ce qui nuit à sa réputation et peut augmenter le coût de son financement.
- **La perte de confiance des clients et des investisseurs** : Une notation inférieure peut inciter les clients à retirer leurs fonds et l'investisseur à se détourner, réduisant la liquidité de la banque et augmentant le risque d'illiquidité.
- **La dégradation de la solvabilité de la banque** : La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque.

1-3-2- Le risque Opérationnel

Selon le comité de Bâle, le risque opérationnel correspond à la possibilité de perte résultant de carences ou de défaillances des procédures, du personnel, des systèmes internes, ou encore d'événement externes. Cette définition englobe également le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et ceux liés à la réputation. Le comité de Bâle admet que chaque établissement bancaire peut adapter cette définition en fonction de sa propre organisation, de sa taille, de la nature et de la complexité de ses activités.¹

Le risque opérationnel survient lorsque des défaillances dans les processus internes, les systèmes informatiques ou les ressources humaines d'une banque entraînent des pertes financières ou des interruptions d'activités. Ce risque peut résulter des événements externes comme des catastrophes naturelles ou des cyberattaques, ou d'événements internes tels que des erreurs humaines ou une mauvaise gestion des processus. Les risques opérationnels comprennent :

- **Les risques humains** : Ils apparaissent lorsque les attentes en métiers de ressources humaines ne sont pas satisfaites, que ce soit en termes de compétences, de disponibilité ou de déontologie. Cela inclut les erreurs humaines ; les fraudes internes ; le non-respect des

¹ OP-CIT, « Analyse et couverture de risque de crédit », pp 14-16, novembre 2000.

règles éthiques, particulièrement dans les métiers sensibles (marchés financiers, gestion d'actifs) ; les difficultés de recrutement ou de fidélisation du personnel qualifiés dans des postes critiques.

- **Les risques liés aux procédures** : Ils découlent : de l'absence, de l'inapplication ou de l'inadaptation des procédures internes ; du non-respect des procédures existantes, ce qui fragilise le contrôle et la conformité.
- **Les risques juridiques** : Ils concernent : la mauvaise rédaction ou la documentation insuffisante des contrats (clients, employés, partenaires) ; le non-respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux spécifiques au secteur bancaire ; l'inattention aux évolutions législatives ou réglementaires pouvant rendre certaines pratiques obsolètes ou illégales.
- **Les risques fiscaux** : Ce risque correspond à une mauvaise interprétation de la législation fiscale, pouvant entraîner des sanctions financières ou des pénalités fiscales infligées à l'établissement.
- **Les risques informatiques** : Ils touchent la fiabilité et la sécurité des systèmes d'information : systèmes informatiques inadaptés ou obsolètes ; défaillances de sécurité, telles que les cyberattaques ou les intrusions non autorisées ; failles des protections des données sensibles.

Le risque opérationnel dans le secteur bancaire entraîne de nombreuses conséquences importantes¹. Il peut provoquer des pertes financières directes résultant d'erreurs, de fraudes ou de cyberattaques. Par ailleurs, il expose la banque à des sanctions juridiques telles que des amendes, des poursuites ou des pénalités liées à la non-conformité réglementaire. Ce risque peut également porter atteinte à la réputation de l'établissement, entraînant une perte de confiance des clients et des investisseurs. En outre, il génère des coûts supplémentaires liés à la réorganisation interne, à la formation du personnel et à la mise à jour des systèmes informatiques. Enfin, le risque opérationnel peut provoquer une interruption temporaire des activités, bloquant ainsi les services bancaires essentiels. La gestion de ces risques est donc cruciale pour assurer la stabilité financière et la pérennité des banques.

1-3-4- Le risque de marche

Le risque du marché représente l'un des principaux risques auxquels les banques sont confrontées. Il s'agit du risque de subir une perte financière liée à la variation des prix des instruments financiers détenus dans le portefeuille de négociation, dans le cadre d'activités de trading. Ce risque peut provenir de plusieurs facteurs liés aux mouvements du marché². Il se décline en quatre grandes catégories :

- **Le risque de taux d'intérêt** : Ce risque survient lorsque des fluctuations des taux d'intérêt affectent négativement les résultats de la banque. Il se manifeste dans deux cas :

¹ OP-CIT, « Analyse et couverture de risque de crédit », pp 14-16, novembre 2000

² OP-CIT, « Analyse et couverture de risques de crédit », pp 17-19, Novembre 2000.

- **Opérations d'intermédiation** : lorsque les échéances ou les types de taux (fixe ou variable) entre les actifs et les passifs ne correspondent pas.
- **Opérations du marché** : lorsqu'un établissement prend volontairement¹ un risque en pariant sur l'évolution future des taux.
- **Le risque de change** : Il s'agit du risque de perte lié à des variations défavorables des taux de change entre devises. Ce risque peut affecter :
 - **Les opérations d'intermédiation** : lorsque la banque détient des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères.
 - **Les opérations du marché** : Sont souvent réalisés à l'aide d'instruments dérivés tels que les futurs, options ou swaps de devises.
- **Le risque de position sur actions** : Ce risque concerne la baisse de valeur des actions ou indices boursiers détenus par la banque. Il apparaît lorsqu'un établissement possède un portefeuille d'actions ou d'options sur actions /indices, et subit une perte à cause d'une variation défavorable du marché.
- **Le risque de prix des produits de base** : Les banques peuvent également être exposées aux variations de prix des matières premières (pétrole, or, blé, sucre, etc.), Ce risque se manifeste lorsqu'elles interviennent en tant qu'investisseur ou traders sur ces marchés.

Le risque opérationnel génère de nombreuses conséquences importantes. Parmi celles-ci, on peut retenir les pertes financières, qui peuvent résulter de variations défavorables des taux d'intérêt, des cours des actions, des devises ou des matières premières, entraînant ainsi des pertes significatives sur les portefeuilles de négociation. Une exposition mal maîtrisée au risque de marché peut également provoquer une baisse de rentabilité, réduisant les marges et impactant négativement les résultats financiers de l'établissement. Par ailleurs, des pertes prolongées peuvent détériorer la solvabilité de la banque en affaiblissant ses fonds propres, ce qui remet en question sa capacité à honorer ses engagements. Le risque de marché mal géré peut aussi porter atteinte à la réputation de l'institution, en nuisant à la confiance des clients, des investisseurs ou des partenaires. Enfin, une gestion insuffisante de ce risque peut entraîner l'intervention des autorités de régulation, qui peuvent imposer des sanctions, des obligations de provisionnement supplémentaires ou une surveillance renforcée.

En somme, il convient de retenir de cette première section que la compréhension des facteurs et des types de risques est essentielle pour bâtir une gestion efficace des risques bancaires. Qu'il s'agisse de risque de crédit, opérationnel ou de marché, chacun possède des sources spécifiques, souvent interconnectées, qui peuvent fragiliser l'équilibre financier avec précision ces risques et en analysant les facteurs qui les déclenchent, la banque peut mettre en place des mécanismes de prévention, d'alerte et de couverture adaptés.² Ainsi, la maîtrise des risques n'est pas seulement une exigence réglementaire, mais une condition indispensable pour assurer la solidité et la confiance dans le système bancaire.

Section 2 : Les outils de gestion

On peut s'inspirer du processus de gestion des risques par les assureurs pour analyser les

¹ OP-CIT, « Analyse et couverture de risques de crédit », pp 17-19, Novembre 2000.

² OP-CIT, « Analyse et couverture de risques de crédit », pp 17-19, Novembre 2000.

techniques des banquiers pour gérer leur risque. Le processus général de gestion des risques comporte trois phases majeures : l'identification de la source de risque, la mesure du risque et la gestion, comme telle, du risque.

En faisant l'analyse d'un dossier de crédit, le banquier tente à la fois d'identifier les faiblesses de l'emprunteur et de mesurer la probabilité que celui-ci fasse défaut. La gestion du risque, en elle-même, se fait en deux volets : le contrôle du risque et le financement du risque.

2-1-Définition de la gestion du risque

La gestion du risque désigne l'ensemble des processus, méthodes et outils mis en œuvre pour identifier, évaluer, surveiller et traiter les risques susceptibles d'affecter la stabilité, la performance ou la pérennité d'une organisation.

Historiquement centrée sur l'assurance contre les pertes accidentelles, la gestion du risque s'est progressivement élargie à des approches plus complexes, intégrant la finance, la gouvernance et la réglementation. Dans le secteur bancaire, cette gestion repose notamment sur des modèles internes, des dispositifs de contrôle prudentiel (tels que les paliers du Comité de Bâle), et des mécanismes de capitalisation visant à couvrir les risques non anticipés.

La gestion des risques est définie comme : "processus continu, coordonné et intégré à l'ensemble d'une organisation, qui permet de diminuer la survenue des risques et de leurs conséquences par l'identification, l'analyse, l'évaluation des situations dangereuses et des risques qui causent ou qui pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement et le contrôle des risques résiduels."¹

2-2- Les principaux objectifs de la gestion du risque bancaire

La gestion des risques bancaires constitue un pilier fondamental de la stabilité du système financier. Elle vise à anticiper, évaluer et atténuer les menaces qui pourraient nuire à la santé financière d'une institution. Les objectifs sont multiples, interdépendants et s'inscrivent dans un cadre réglementaire et éthique². Ses finalités sont :

- La pérennité de l'établissement, en évaluant les risques, qui se traduiront tôt ou tard par des coûts futurs ;
- Élargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés, et pouvoir comparer les performances entre centres de responsabilité, client, produits, compte tenu des risques associés ;
- Faciliter la prise de décision pour les opérations nouvelles par la connaissance des risques, et en particulier permettre de les facturer aux clients ;
- Rééquilibrer les portefeuilles d'activités ou les portefeuilles d'opérations, sur la base des résultats et des effets de diversification au sein des portefeuilles. Dans cette optique, même une activité peu rentable se justifie si elle réduit le risque de l'ensemble.

¹ Ministère de la santé et de la prévention (France) « Gestion des risques » publication du 13.06.2016.

² Bessis, J., Risque management de la banque ; 4ème édition ; Wiley Finance ; PP.3-25, 2015.

En résumé, la gestion des risques bancaires ne se limite pas à une obligation réglementaire. Elle constitue une démarche stratégique visant à assurer la résilience, la performance durable et la légitimité institutionnelle de la banque. Elle agit comme un bouclier contre l'incertitude et comme un levier de confiance dans un environnement financier complexe et en constante évolution.

2-3- Les étapes de la gestion du risque bancaire

Dans un environnement financier de plus en plus complexe et incertain, les banques sont exposées à une multitude de risques pouvant menacer leur stabilité, et même leur survie. Pour faire face à ces menaces, il est essentiel de mettre en place un processus structuré de gestion des risques. Ce processus ne se limite pas à la simple réaction face aux événements ; il repose sur une démarche proactive et continue, comprenant les étapes clés citées ci-après.¹

2-3-1- Identification du risque

La première étape du processus de la gestion du risque bancaire consiste de détecter tous types de risques (crédit, opérationnel, marché, etc.). Dit autrement, la première étape du processus de la gestion du risque consiste à répertorier les événements peuvent affecter négativement (risque) ou positivement (opportunité), analyser les profils des clients (entreprises, particuliers, administration), et comprendre la nature du crédit ; évaluer l'exposition de la banque selon le type de crédit accordé.

2-3-2- Evaluation et mesure des risques

Il existe deux types d'évaluation des risques et opportunité²: qualitative et quantitative. Une évaluation qualitative analyse le niveau de gravité basée sur la probabilité et l'impact de l'événement. Une évaluation quantitative analyse l'impact financière ou le bénéfice de l'événement. Les deux types sont nécessaires pour une évaluation complète des risques et des opportunités.

L'évaluation qualitative : Le pilote et son équipe de risques vont hiérarchiser et prioriser les risques et opportunités identifiés à l'aide des critères de probabilités d'occurrence et de gravité des impacts, et selon les échelles de criticité du projet.

L'évaluation quantitative : Son objectif est d'établir une évaluation financière de l'impact du risque ou du bénéfice de l'opportunité s'ils venaient à se réaliser. Cette étape est réalisée par le pilote de risque et avec l'appui des éventuels responsables des estimations et chiffrages, ou du contrôleur de gestion selon l'organisation mise en place dans l'entreprise. Ces montants représentent un surcote potentiel (ou un gain potentiel si on parle d'une opportunité) non anticipé dans le budget du projet.

Et une fois les risques identifiés, il est crucial de les quantifier pour en estimer l'impact potentiel. Pour les risques quantifiable, tels que le risque de crédit ou du marché, des modèles statistiques (comme le VAR, stress tests, scoring de crise) et scénarios de crise (crash boursier, hausse brutale des taux) ; L'analyse qualitative (quand les données quantitatives manquent). Ces méthodes c'est pour quantifier les risques pour évaluer leur probabilité et leur impact financier potentiel.

¹ Joel Bessis : « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques ». Dalloz Paris, p.48, 1955.

² OP-CIT ; Joel Bessis, 1955.p.48.

2-3-3- Sélection des techniques de gestion des risques (analyse, décision et planification des mesures)

Selon la nature et l'ampleur des risques évalués¹, la banque choisit parmi plusieurs stratégies :

- **Eviter le risque** : cessation des activités à risque.
- **Limiter le risque** : fixer des plafonds d'exposition (ex : ne pas prêter plus d'un certain montant à un secteur donné).
- **Transfert du risque** : recours à des assurances ou à la titrisation.
- **Acceptation du risque** : prise en charge du risque avec mise en place de mesures de contrôle appropriées.

2-3-4- Elaboration des politiques de gestion du risque

L'objectif de la politique de gestion du risque est de définir un cadre de gestion clair, avec des limites, des processus et une gouvernance adaptée. La banque établit des politiques internes, des limites d'exposition et des procédures adaptées à son profil de risque. Cela inclut la définition d'appétence au risque (comité des risques, direction, etc.) ; comme la limite de l'exposition maximale à un seul client à 10% des fonds propres de la banque ; pour réduire la probabilité et /ou l'impact des risques.

2-3-5- Surveillance et contrôle des risques

Un suivi permanent est essentiel pour s'assurer que les stratégies mises en place restent efficaces. Des ajustements peuvent être nécessaires en fonction de l'évolution de la conjoncture économique ou des résultats observés. Ce suivi permet également de détecter rapidement toute dérive ou inefficacité dans la gestion des risques. Et parmi ces moyens les tableaux de bord des risques ; systèmes d'alerte automatique ; contrôles permanents (quotidiens) et périodiques (audits internes) ; et les revues de portefeuille.

2-3-6- Reportings des risques

Le reporting est une étape essentielle qui permet de communiquer les résultats de l'analyse des risques à toutes les parties concernées, est l'aboutissement logique de tout processus de gestion. Il permet notamment² :

- D'informer la direction générale sur l'état global des risques.
- De garantir la transparence au sein de la banque.
- D'aider à la prise de décision, en fournissant des données fiables, à jour et compréhensibles.
- D'assurer le suivi réglementaire, notamment vis-à-vis des autorités de contrôle (Banque centrale, régulateur...).

Le reporting des risques typiques inclut plusieurs éléments clés. Il présente d'abord l'exposition par type de risque, permettant d'identifier les différentes catégories de risques auxquels la banque est confrontée. Il suit ensuite l'évolution des indicateurs de risque, afin de détecter les

¹ DARMON J, « Stratégies et gestion de bilan », Ed Economica, Paris, p.67, 1998.

² Jacob H. et Sardi.A, « Management des risques bancaires », édition Afiges, Paris, p.22, 2001.

tendances et variations au fil du temps. Le reporting informe également sur le respect ou le dépassement des limites de risque fixées par la banque, ce qui est crucial pour la maîtrise des risques. Il recense les incidents ou pertes survenus, fournissant un historique des événements significatifs. Enfin, il détaille les actions correctives mises en place pour remédier aux situations à risque. Ce reporting peut être périodique, avec des fréquences variables telles que journalière, mensuelle ou trimestrielle, ou bien événementiel, déclenché par un incident majeur. Ces pratiques sont conformes aux recommandations des autorités de régulation et aux bonnes pratiques de gouvernance bancaire, assurant ainsi une information claire, complète et adaptée aux besoins des organes de décision

Chacune de ces étapes joue un rôle fondamental dans la prévention et la maîtrise des événements indésirables, assurant ainsi une gestion saine et durable de l'activité bancaire.

2-4-Les politiques de la gestion du risque bancaire

La politique de gestion du risque bancaire est un cadre stratégique établi par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration. Elle vise à identifier, évaluer, surveiller et atténuer les risques susceptibles d'affecter la solidité financière de la banque.¹

Ainsi, chaque établissement met en place une politique de gestion des risques structuré, fondé sur des principes, des outils et des mécanismes spécifiques, doivent renforcer leur politique de gestion des risques. Les objectifs de la politique de gestion des risques sont nombreux et multiples, nous retenons:

- Anticiper les pertes potentielles liées aux activités bancaires.
- Prévenir les crises de liquidité ou d'insolvabilités.
- Renforcer la confiance des parties prenantes (clients, investisseurs, régulateurs).
- Se conformer aux réglementations prudentielles nationales et internationales (Bâle III, directives locales).
- Garantir la continuité des opérations même en période de turbulence.

2-4-1- Composantes principales de la politique de la gestion de risque

La politique de la gestion du risque est constituée des composantes suivantes :¹

- Evaluation des risques : identification des types de risques (crédit, marché, opérationnel, etc.), et l'évaluation de leur probabilité et de leur impact potentiel.
- Prévention des risques : la mise en place de procédures strictes de contrôle et la sélection rigoureuse des contreparties, formation du personnel.
- Mesures d'atténuation : la diversification des portefeuilles de prêts, l'utilisation d'instruments de couverture (dérives, assurances) et la constitution de provisions pour pertes.
- Réaction et gestion de crise : il consiste d'un plan de continuité d'activités et un mécanisme d'alerte précoce, intervention rapide en cas de pertes ou défaillances.

2-4-2- Cadre réglementaire et gouvernance

La politique de gestion du risque bancaire est assujettie au respect des ratios prudentiels, tels que le

¹ Azzouz Elhamma, revue marocaine de recherche management et marketing, P 291-292, 2009

ratio de solvabilité et le ratio de liquidité, qui visent à assurer la stabilité financière des établissements en garantissant un niveau minimum de fonds propres par rapport aux risques encourus. Elle est également soumise à une surveillance rigoureuse par les autorités monétaires, notamment la banque centrale et les autorités de contrôle, qui veillent au respect des normes réglementaires et à la bonne gestion des risques. Par ailleurs, la gouvernance bancaire joue un rôle central dans cette politique, avec l'implication du comité des risques, de l'audit interne et du conseil d'administration, qui sont responsables de définir, superviser et contrôler les dispositifs de gestion des risques afin d'assurer la solidité et la pérennité de la banque.

En sommes, la politique de gestion du risque bancaire repose sur une approche analytique et structurée, intégrant des outils statistiques avancés pour améliorer la qualité des décisions de crédit et renforcer la stabilité financière de la banque.

2-5- Les mesures et les moyens de protection contre les risques bancaires

Le secteur bancaire est par nature exposé à de multiples risques qu'ils soient financiers opérationnels ou liés à l'environnement économique. Face à une telle situation, les autorités de régulations ont progressivement mis en place un ensemble de normes internationales visant à encadrer, mesurer et limiter ces risques. C'est dans ce contexte qu'interviennent les accords de Bâle, élaborés par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui définissent les règles prudentielles que les banques doivent respecter en matière de fonds propres, de solvabilité et d'évaluation des risques. Ces accords, à travers leurs différentes évolutions (Bâle I ; Bâle II ; Bâle III), et la prise de garanties constituent aujourd'hui un pilier fondamental dans la gestion des risques bancaires à l'échelle mondiale.

2-5-1-La réglementation prudentielle comme outil de gestion face aux risques bancaires

Après avoir maîtrisé les risques bancaires et garantir la stabilité du système bancaire, une réglementation prudentielle est appliquée dans chaque pays.

2-5-1-1- Définition de la réglementation bancaire

La réglementation bancaire désigne un ensemble de normes que les banques doivent respecter pour prévenir les risques liés à leurs activités. Elle vise à garantir la stabilité du système financier à travers des règles prudentielles et une supervision continue. Ses principaux objectifs sont : assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement, éviter les crises systémiques et renforcer l'efficacité de la politique monétaire et protéger ses déposants. Cette réglementation est en constante évolution pour rester adaptée aux dynamiques du secteur bancaire.

2-5-1-2- La réforme de la réglementation prudentielle du secteur bancaire

Le comité de Bâle a été créé en 1974 faisant suite à un incident survenu lors de la liquidation de la banque allemande Herstatt qui est un effet domino sur d'autres banques sur le risque de crédit, qui représente l'un des soucis centraux des banques. Il a pour mission de renforcer la stabilité du système bancaire international. Il regroupe désormais d'autres pays comme Luxembourg et l'Espagne, représentés par leurs autorités de supervision. Initialement appelé "comité Cooke", il établit des normes minimales de contrôle prudentiel applicables aux banques du monde entier. Trois grands accords issus de ses travaux (Bâle I, Bâle II et Bâle III) sont essentiels pour encadrer le risque

bancaire¹.

A/ Les Accords de Bâle I de 1988(Ratio Cooke)

Les accords de Bâle I, signée en 1988, représentent la première initiative majeure du Comité de Bâle pour renforcer la solidité du système bancaire. Entrée en vigueur en 1993, ils imposent aux banques un ratio minimal entre les fonds et les actifs pondérés selon leur niveau de risque. L'objectif principal est de garantir que les banques disposent d'un capital suffisant pour faire face à leurs engagements, en tenant compte du niveau de risque des actifs détenus.

Les accords de Bâle I fixent un niveau minimal de solvabilité pour les banques : un ratio de 4% pour les fonds de base (capital & réserve) et un ratio global de 8% pour les fonds propres élargis (incluant titres assimilés, provisions générales, dettes subordonnées), tous deux rapportés aux actifs pondérés par les risques. Le rapport Cooke, à la base de cet accord, précise la composition des fonds propres et propose une grille de pondération des risques afin d'harmoniser l'évaluation du risque bancaire entre institutions.²

Les fonds propres d'une banque se composent d'un noyau dur (capital social et réserves publiées issues des bénéficiaires non distribués) qui doit représenter au moins la moitié du total. L'autre moitié peut inclure des éléments comme les réserves non publiées (sous conditions), les réévaluations, les provisions pour les créances douteuses et certains instruments hybrides. Les participations dans des filiales non consolidées sont déduites pour éviter une création artificielle de fonds propres dans le système bancaire. L'objectif est de garantir des ressources réellement solides et indépendantes.³

Le Comité de Bâle pondère les risques bancaires principalement en fonction du risque de crédit, en distinguant les pays membres et non membres de l'OCDE⁴. Chaque type de créance reçoit un coefficient (de 0% à 100%) selon son niveau de risque, qui son calcule comme suit :

- 0% pour les créances sur les Etats membres de.
- 20% pour les créances sur les institutions internationales, les collectivités territoriales et les banque d'Etats membres de l'OCDE.
- 50% pour les créances hypothécaires pour l'habitat.
- 100% créances sur le secteur privé, les banques hors OCDE à échéance de plus d'un an, les administrations hors OCDE, immeubles et actifs divers.

Quant aux engagements hors bilan, ils sont évalués selon deux types de pondération : d'une part, les engagements classiques (comme les garanties ou crédits non utilisés) sont convertis en équivalents crédit à l'aide d'un coefficient allant de 0 à 100 %, puis ajustés selon la qualité de la contrepartie,

¹ C'est une théorie proposée par Richard Baldwin (2003) et qui explique l'impact, le dynamisme de l'effet de la régionalisation sur les échanges d'un pays. Pour cet auteur, la création d'un accord régional entrainerait un effet d'attraction sur des pays tiers.

² Luc B-R., « principale technique bancaire », 25eme Edition, dunod, paris, p.10, 2008.

³ Luc B-R « principale technique bancaire » 21eme Edition, dunod, paris, P 11, 2001.

⁴ Dumontier P et Dupre D. « le pilotage des établissements bancaires » ; Édition Revue banque, Paris, P 123, 2004.

d'autre part, les engagements liées aux taux d'intérêt ou au change (dérives, swaps, etc.) sont évalués en additionnant le coût de remplacement et un risque potentiel déterminé selon la nature et la durée des contrats.

Le ratio Cooke a pour objectif de renforcer la solidité du système bancaire international, de promouvoir des conditions d'égalité de concurrence entre les banques à vocation internationale.¹

Ce ratio tient compte des éléments suivants :

- **Les Fonds propres** : Ce sont les apports des propriétaires de la banque au sens du capital social.
- **Les Engagements** : Constitué de l'ensemble des crédits octroyés qui sont pondérés selon la nature de l'emprunteur.

Ce ratio est donné par la formule suivante :

$$\text{Ratio Cook} = \frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{Les actifs pondérés (dont le crédit à la clientèle)}} \geq 8 \%$$

B/ Les Accords de Bâle II de 2001

Face aux limites de l'accord de Bâle I, notamment son manque de sensibilité aux risques réels encourus par les banques, le Comité de Bâle a engagé dès janvier 2001 un projet de réforme du ratio de solvabilité, connu sous le nom de **ratio McDonough**. Ce travail a duré cinq ans et a abouti, après plusieurs versions soumises à la consultation internationale, à l'adoption en 2004 de la réglementation dite **Bâle II**, que les banques devaient appliquer au 31 décembre 2006.

L'objectif principal de Bâle II est de renforcer la solidité et les stabilités du système bancaire mondial. Pour cela, il impose une exigence : les fonds propres effectifs d'une banque doivent toujours être supérieurs ou égaux à la somme des fonds propres requis pour couvrir les trois grands types de risques :

- **FPRC** : Fonds Propres pour Risque de Crédit (défaut d'un emprunteur),
- **FPRM** : Fonds Propres pour Risque de Marché (variation des prix, taux d'intérêt, devises, etc.),
- **FPRO** : Fonds Propres pour Risque Opérationnel (fraudes, erreurs, pannes, etc.)

Ce principe se résume dans cette formule suivante :

$$\text{Fonds propres effectifs} \geq \text{FPRC} + \text{FPRM} + \text{FPRO}$$
$$\text{Ratio Mc Donough} = \frac{\text{Total des fonds propres}}{(\text{RC} + \text{RM} + \text{RO}) \times 12.5} \geq 8$$

¹ Lamarque E. : « Management de la banque : risque, relation client, organisation » ; Edition Pearson ; Education ; Paris, P 39, 2005.

RC : risque de crédit ;

RM ; risque du marché ;

RO : risque opérationnel.

Le risque de marché et le risque opérationnel sont multipliés au dénominateur du ratio par un coefficient de 12.5 (ce qui n'est rien d'autre que d'autre que 1/8%) parce que les exigences en fonds propres sont dues sur la totalité de ces risques, contrairement à celle concernant le risque crédit, qui ne sont que de l'ordre de 8% des actifs risqué.¹

Bâle II repose sur une approche plus complète et plus exigeante de la gestion des risques bancaires. Il s'appuie sur trois piliers complémentaires et indissociables²:

- **Pilier 1 : Exigences minimales de fonds propres** : Il élargit de la couverture des risques : en plus du risque de crédit (comme dans Bâle I), il prend en compte le risque opérationnel (erreurs humaines, fraudes, pannes) et le risque de marché. Ce pilier introduit une approche plus complète que Bâle I, en élargissant la base des risques pris en compte, les banques doivent couvrir : le risque de crédit (85%), le risque de marché (5%) et le risque opérationnel (10%). Cette évolution marque le passage du ratio Cook ($\geq 8\%$ des risques de crédit) au ratio Mc Donough, plus précis, qui conserve un seuil de 8% mais sur une base de risque élargie.
- **Pilier 2 : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres** : Il renforce le rôle des autorités nationales de supervision, qui doivent évaluer la gestion des risques et la pertinence du calcul des fonds propres des banques et leur niveau réel de capitalisation. Il oblige les banques à justifier en permanence qu'elles sont suffisamment capitalisées et qu'elles disposent de systèmes efficaces de gestion des risques, sous la responsabilité de leur direction.
- **Pilier 3 : La discipline de marché** : Il impose une transparence accrue, les banques doivent communiquer d'avantage d'informations sur leurs expositions aux risques, leur méthodologie de calcul des fonds propres et leurs stratégies de gestion des risques, (notamment via le ratio Mc Donough), pour permettre au marché (clients, investisseurs, régulateurs) de juger de leur solidité. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la réglementation Bâle II étant significativement la portée des accords Bâle I. Cette dernière se compose de trois volets (ratios) expliquent que le ratio Cooke était jugé insuffisant, et il fut remplacé par un second ratio dit ratio Mc Donough qui est proposé selon une nouvelle formule qui prend en compte au numérateur l'exigence des fonds propres réglementaires, et au dénominateur, outre le risque de crédit, et le risque de marche le risque opérationnel : ce qui signifie que ce ratio comporte une nouvelle assiette de risque qui intègre désormais le risque opérationnel.

Ce système à trois piliers vise à corriger les limites de Bâle I en tenant compte de nouveaux types de risques et favorisant la responsabilisation et la transparence dans la gestion des risques bancaires.

¹Dumontier Pascal et DUPRE D., Op.cit., P.133.

² Dumontier Pascal et DUPRE D., Op.cit., P.124

C/ Les Accords de Bâle III de 2010

Les accords de Bâle III, adoptés en 2010 sont une réponse aux limites de Bâle II mises en évidence lors de la crise financière de 2007 -2008. En effet, Bâle II s'est avéré trop complexe pour de nombreuses banques, qui ne pouvaient pas appliquer les méthodes avancées de mesure du risque et doivent se contenter de méthodes standards. De plus, les calculs complexes favorisaient le risque moral et les conflits d'intérêt au sein des départements bancaires chargés de l'évolution des risques. Au moment de la crise, le dispositif de Bâle II n'était pas pleinement opérationnel et ne couvrait pas l'ensemble du système financier, notamment aux Etats-Unis, où seules les grandes banques l'avaient adopté.

Par ailleurs, certaines institutions financières importantes échappaient à la réglementation prudentielle et les exigences en matière de fonds propres se sont révélées approchant dangereusement le seuil minimal de 8%. Bâle II ne prévoyait pas non plus de règles strictes sur la gestion du risque de liquidité, ni sur le risque de contrepartie lié à la dépréciation des actifs sur les marchés. Face à la gravité de la crise des subprimes, comparables à la grande Dépression de 1929, et marquée par un endettement excessif, une faible qualité des fonds propres et un manque de liquidité, le Comité de Bâle a mis en place les accords de Bâle III. Ceux –ci visent à renforcer la résilience du secteur bancaire, améliorer la solvabilité des banques, assurer une meilleure surveillance de la liquidité et limiter les répercussions d'une crise financière sur l'économie réelle.

Les accords de Bâle III ont introduit de nouvelles mesures de contrôle de gestion, notamment à travers l'instauration des ratios prudentiels visant à renforcer la solvabilité et la stabilité des banques. L'objectif principal est d'améliorer la qualité des fonds propres et d'assurer une meilleure gestion des risques de liquidité. Trois principaux ratios ont été instaurés : **le ratio de solvabilité, le ratio de liquidité, et le ratio de l'effet de levier.**

- **Le ratio de solvabilité** mesure le rapport entre les fonds propres et le total des actifs. Bâle III a fixé ce ratio minimum de 3%, il vise à limiter l'endettement excessif des banques, qui peut amplifier les pertes en cas de crise, comme cela s'est produit en 2008. ¹
- **Le ratio de liquidité**, quant à lui, se divise en deux volets :
 - **A court terme** : Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) exige que les réserves de liquidité couvrent les sorties nettes de trésorerie sur un mois.

$$LCR = \frac{\text{stock actif liquide de haut qualité}}{\text{sorties nettes de trésorerie sur 30 jours}} \geq 100\%$$

- **A long terme** : Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) impose un équilibre entre les financements stables disponibles et les besoins stables sur une période d'un an, avec un seuil supérieur à 100%.

¹ Lacoue.Labarth : « Bale 2 et IAS , Les nouvelles exigences en fonds propres réglementaire des banques et l'évolution en juste valeur des instruments financiers »

$$NSFR = \frac{\text{les ressources stables à un an}}{\text{besoin de stable à un an}} \geq 100\%$$

- **Le ratio de l'effet de levier** : Encadre le recours à l'endettement par rapport aux fonds propres, afin de prévenir les risques liés à une prise de position excessive en cas de retournement des marchés

$$\text{Ratior'effetdelevier} = \frac{\text{les fonds propres dur}}{\text{besoin des tables à un an}} \geq 3\%$$

Malgré ces avancées, Bâle II présente certaines limites. D'une part, il est critiqué pour son coût élevé : les exigences accrues en capital imposeraient aux banques, comme en France, de lever des montants considérables, estimés à 150 milliards d'euro selon le PDG de BNP Paribas. Certains experts craignent que la régulation renforcée ne pousse certaines activités risquées vers la finance parallèle (shadow banking), échappant ainsi à la supervision réglementaire, ce qui pourrait créer une concurrence déloyale, notamment entre les banques européennes et américaines. Bien que les Etats Unis aient intégré Bâle II dans leur droit national, cette transposition ne concerne que les grandes banques internationales¹, laissant planer des incertitudes sur l'harmonisation globale de la régulation bancaire.

D/ Vers Bâle IV !

Les experts ont souligné, dès son élaboration, que l'accord de Bâle III n'atteindrait que partiellement son double objectif d'éviter les crises systémiques et d'instaurer une discipline et un contrôle efficaces des institutions financières.

Il paraît logique que le dispositif réglementaire soit adaptable et qu'on puisse à la fois en ajuster le contenu et suivre les modalités et difficultés de son application dans un univers financier structurellement turbulent. Ces accords réglementaires sont des processus de convergence qui demandent une maturation et qui relèvent, au fond, d'une évolution par étapes. Par ailleurs, l'existence de réglementations complémentaires, voire parallèles (FACTA, MIFID, etc.), et l'émergence de principes politiques nouveaux (séparation des activités bancaires par exemple) modifient le contexte de l'application des accords bancaires pruden-tiels. Au terme d'un bilan, après plusieurs années de mise en œuvre, on entrevoit déjà un probable chantier vers un Bâle IV ! La régulation suppose à la fois l'adhésion de tous les Etats et une certaine flexibilité, ouvrant une forme de chantier permanent.²

En plus de l'application des règles prudentielles, les banques utilisent les garanties bancaires et ce dans le cadre de la politique de gestion du risque.

¹ Documents interne de la BNA.

² Document interne de la BNA.

2-5-2 Les garanties et sûretés bancaires

La décision d'octroi de crédit doit être motivée par la rentabilité de l'opération ou activité financée. Cependant quel que soit la rigueur de l'étude menée, elle ne pourrait éliminer totalement les risques. C'est pour cette raison que le banquier s'entoure de maximum de garanties.

2-5-2-1 Définition et intérêts des sûretés

Le terme sûretés désigne les différentes garanties réclamées habituellement par le créancier au débiteur. C'est le moyen juridique permettant à la banque de se protéger contre le non-respect par son client de ses engagements contractuels.

Le créancier n'accorde de crédit à une personne que s'il croit en cette dernière et en le projet qu'elle envisage de lancer. Mais cette confiance n'est pas aveugle, à fortiori dans le cas d'une banque qui certes travaille avec capitaux propres, mais également et surtout avec l'argent de ses déposants.

2-5-2-2 Choix des garanties

Une longue pratique bancaire permet d'envisager pour chaque type de crédit une garantie appropriée. Pour le court terme, généralement, la banque une garantie dit l'avance sur titre, l'avance sur marchandise, ou tout simplement le cautionnement. Alors que dans les crédits à moyen et long terme, la banque préfère plutôt les nantissements de matériel ou les garanties immobilières telles que l'hypothèque et la subrogation dans le privilège du vendeur.

2-5-2-3 Classification des garanties

Les garanties se classent en deux grandes familles : les sûretés personnelles et les sûretés réelles.

A- Les sûretés personnelles

Les sûretés personnelles sont des garanties qui résultent de l'engagement d'une ou de plusieurs personnes aux côtés du débiteur, permettant ainsi au banquier de réclamer le paiement de sa créance au débiteur ou à la personne qui s'en est portée garante. La sûreté personnelle, comme l'indique son nom, repose sur la notion de personne, celle-ci est toujours un tiers. Les sûretés personnelles prennent plusieurs formes, à savoir :

- **Le Cautionnement** : L'article 644 du code civil algérien stipule « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même¹. Le cautionnement ne peut être constaté que par écrit ; Il peut être simple ou solidaire. Dans le cautionnement simple, la caution peut exiger que le créancier poursuive d'abord le débiteur (bénéfice de discussion). Alors que dans le cautionnement solidaire, le créancier peut directement poursuivre la caution sans attendre que le débiteur soit défaillant.

¹ L'article 644 du code civil Algérien.

- **L'aval** : Garantie spécifique aux effets de commerce (lettres de change, billets à ordre), par laquelle une tierce personne (avaliste) s'engage à payer à la place de débiteur. L'aval peut être inscrit sur le titre ou établi par acte séparé.¹

B- Les sûretés réelles

Les sûretés réelles sont des garanties portant sur des biens meubles ou immeubles appartenant au débiteur ou à un tiers. Elles prennent deux formes :

- **L'hypothèque** : c'est une garantie portant sur un bien immobilier (terrain, bâtiment) sans dépossession du propriétaire. Elle est souvent utilisée pour garantir des crédits à long terme comme les prêts immobiliers.
- **Le nantissement** : c'est une garantie portant sur des biens incorporels (fonds de commerce) ou corporels sans transfert de possession. Le bien reste chez le débiteur mais peut être saisi en cas de non-paiement².

Les sûretés réelles offrent des garanties solides et efficaces au créancier en cas de défaillance du débiteur. En effet, le droit réel accordé au créancier lui permet de faire valoir sa créance directement sur le bien affecté en garantie, même si ce bien a été transféré à un tiers.

Ce mécanisme protège ainsi le créancier contre les risques de non-remboursement, en lui conférant un droit de suite sur le bien. De plus, la sûreté réelle confère un droit de préférence. En cas de saisie et de vente aux enchères publiques du bien, le créancier garanti est remboursé en priorité par rapport aux créanciers simples et même par rapport à ceux dont les droits ont été inscrits postérieurement. Ce privilège renforce la sécurité financière des établissements de crédit et favorise une meilleure gestion du risque dans l'octroi des financements.³

Pour cela, il est donc nécessaire d'évaluer les éventuels surcoûts induits par le risque. Le coût des conséquences du risque est ensuite calculé en additionnant ces valeurs.

En guise de conclusion à cette deuxième section, nous pouvons retenir que l'analyse et la mesure du risque de crédit constituent un enjeu essentiel pour les banques dans l'économie contemporaine. Pour la gestion efficace, tous les créanciers exposés au risque de crédit sont d'abord incités à le mesurer, pour chacun de leurs débiteurs. Les réglementations prudentielles leur imposent par ailleurs cette mesure sur laquelle se fonde la définition d'un montant minimum de Fonds Propres à détenir pour éviter toutes difficultés et réduire la probabilité d'une crise systémique.

La gestion globale du risque bancaire recouvre une multitude de risques, mais parmi eux, le risque de crédit constitue l'un des plus déterminants en raison de son impact direct sur la solvabilité des établissements bancaires et qui se distingue par son importance stratégique et sa fréquence d'occurrence. En effet, une mauvaise évaluation du risque de crédit peut entraîner des pertes significatives et fragiliser la stabilité financière de la banque. C'est pourquoi il apparaît pertinent d'approfondir, dans la section suivante, les spécificités de ce risque particulier, ses sources, ainsi que

¹ Bernet R. « Principes de technique bancaire » 24^{ème} édition, Dunod, Paris, P46, 2006.

² Bernet R., OP-cite, P 47.

³ Legeais D., "Droit des sûretés", 14^{ème} édition, Paris, pp 123-145, 2021.

les outils et méthodes déployés par les banques pour le prévenir, le mesurer et le gérer efficacement.

Section 03 : La gestion du risque de crédit

Pour rappel, la gestion des risques constitue un enjeu stratégique majeur pour les institutions financières, en particulier les banques. Ces dernières sont confrontées à divers de risque, parmi lesquels le risque de crédit occupe une place prépondérante. Face à cette réalité, les établissements financiers ont développé des outils et des méthodes permettant d'identifier, d'évaluer, puis de gérer ce type de risque. La maîtrise du risque de crédit est essentielle pour préserver la stabilité financière, assurer la rentabilité des opérations de prêt, et maintenir la confiance dans le système bancaire.

Cette section s'intéresse particulièrement aux mécanismes de gestion du risque de crédit, en mettant en lumière les outils utilisés pour sa détection et son évaluation, ainsi que les techniques déployé pout en limiter les effets, car une mauvaise gestion de ce risque peut entraîner des pertes financières importantes pour les établissements bancaires et compromettre la stabilité du système financier dans son ensemble.

3-1- Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit commence par une bonne identification et évaluation de ce risque comme suit.

3-1-1-Analyse et identification du risque de crédit

Avant toute tentative de gestion du risque de crédit, il est primordial de commencer par son identification. Cette étape vise à détecter les sources potentielles de risque liées à l'activité de crédit, afin de mieux évaluer les objectifs atteints et, si nécessaire, d'appliquer des mesures correctrices adaptées. A cet effet, les établissements bancaires examinent en détail les informations relatives au client ainsi qu'aux caractéristiques du crédit demandé. Le risque de crédit peut être abordé sous deux angles :

- **L'aspect externe**, qui concerne l'incapacité de l'emprunteur à rembourser sa dette.
- **L'aspect interne**, lié à la manière dont la banque structure et supervise la distribution du crédit.

Lorsque l'origine du risque est liée à l'insolvabilité de l'emprunteur, plusieurs causes peuvent être identifiées :

- **Le risque individuel** : Ce type de risque est directement lié à la situation personnelle du client. Il peut résulter de nombreux facteurs (perte d'emploi, mauvaise gestion financière, etc.) et reste l'un des plus fréquents dans le domaine du crédit. Cependant, sa détection préalable demeure complexe, ce qui complique par conséquent sa prévention.
- **Le risque professionnel** : Ce risque est lié à un secteur d'activité économique en fonction de la conjoncture. Les menaces pour les entreprises dans un domaine d'activité peuvent être diverses comme une modification de la nature ou de l'intensité de la demande, les transformations technologies, l'augmentation des coûts de production ou encore une concurrence accrue peuvent affecter la santé financière des entreprises. Certains secteurs comme la sidérurgie, l'immobilier ou l'agriculture ont déjà connu des périodes de grande instabilité (crises).

- **Le risque général** : Ce dernier résulte d'événements à grande échelle, comme une crise économique ou politique affectant le pays où exerce l'emprunteur. De telles situations entraînent souvent une hausse du chômage, une baisse de l'activité économique et des défaillances d'entreprise. Les catastrophes naturelles peuvent également compromettre la capacité de remboursement des emprunteurs.

Quand un emprunteur se trouve dans une situation d'insolvabilité, la menace devient importante pour le banquier, l'établissement de crédit peut voir une perte partielle ou totale des créances ainsi que des revenus du client. Il est primordial que la banque connaisse l'origine et les causes de l'insolvabilité pour évaluer le risque afin de le réduire au maximum.

3-1-2- L'évaluation du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit constitue une étape fondamentale dans le processus d'octroi de financement. Elle permet à la banque d'apprécier la capacité de remboursement de l'emprunteur et d'anticiper les risques de défaut susceptibles de compromettre la rentabilité et la sécurité de l'établissement financier.

Afin d'effectuer cette évaluation de manière rigoureuse et objective, les banques ont recours à différents outils et méthodes. Parmi ces outils, on trouve :

3-1-2-1- Le Scoring

Le scoring, ou crédit scoring, est une méthode d'aide à la décision très utilisée par les banques. Elle permet d'évaluer le risque de crédit à travers une note chiffrée attribuée à l'emprunteur. Chaque donnée pertinente liée à la solvabilité du client se voit attribuer un poids, et la somme de ces pondérations est comparée à un seuil prédéfini. Cette comparaison permet de décider rapidement si la demande de crédit peut être acceptée ou refusée.

Pour un particulier, la banque prend en compte des critères tels que l'âge, la situation professionnelle, les revenus, la stabilité du contrat de travail, le nombre d'enfants, etc. Pour une entreprise, l'évaluation repose sur des indicateurs financiers, notamment des ratios qui permettent de résumer sa santé financière.¹

3-1-2-2- Le Rating (notation par les agences)

Les agences de notation sont des sociétés spécialisées dans l'évaluation du risque associé à un émetteur de titres financiers, qu'il s'agisse d'entreprises, d'Etats ou d'établissements financiers. Les principales agences mondiales sont MOODY'S, STANDARD & POOR'S (S&P) et FITCH. Par exemple, chez MOODY'S, les meilleures notes sont Aaa (risque de défaut quasi nul), suivies de Aa, A, Baa, Ba, Caa, Ca, C. Plus la note est basse, plus le risque de défaut est élevé.²

Cependant, le rôle de ces agences a été fortement critiqué après la crise des subprimes. Elles ont été accusées de manquer d'objectivité, notamment parce qu'elles sont rémunérées par les émetteurs eux-mêmes, créant un conflit d'intérêts. En outre, elles jouent parfois un double rôle en conseillant sur la structuration des produits financiers tout en étant chargées de les noter, ce qui remet en cause

¹ DIETSCH Michel et PETEY JOE, « mesure et gestion de crédit », éd revue banque, p47, 2003.

² De Coussergues S.Bourdeaux G., Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie, 7ème édition, p196, 2013.

l'indépendance de leurs évaluations.

La crise a également mis en lumière les limites des modèles d'évaluation utilisés, en particulier pour les produits titrisés (comme les CDO notés AAA), dont le niveau de risque était très différent de celui des obligations d'Etat pourtant notées de manière similaire. Cela souligne que la notation repose souvent plus sur une analyse qualitative que sur des critères strictement quantitatifs.

3-1-2-3- La Value at Risk

Après les faillites retentissantes de plusieurs grandes institutions financières (Metallgesellschaft, Barings, Sumitomo Bank), les autorités bancaires internationales se sont attachées à d'établir des normes strictes de suivi du risque¹. En effet, la volatilité accrue sur les marchés financiers et la grande variété d'instruments financiers complexes détenus en portefeuille ont suscité le besoin de disposer d'un indicateur synthétique du risque de marché encouru.

Les méthodes de Value at Risk (VAR) tentent de répondre à ce besoin. Le risque de marché est défini comme le risque de pertes potentielles sur les positions du bilan et hors bilan à la suite de variation des prix de marché. Il recouvre les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt, aux instruments liés aux titres de propriétés (Actions) et le risque de change. Rarement, un outil de gestion tel que la VAR aura été aussi rapidement adopté par l'ensemble de la communauté financière internationale.

La VAR se définit comme la perte potentielle qu'une institution financière peut subir dans un laps de temps défini (horizon de détention) et à un niveau de probabilité donné (intervalle de confiance). Un outil de mesure du risque utilise pour estimer la perte maximale potentielle d'un portefeuille, sur un horizon temporel donné, avec un niveau de confiance déterminé. Elle permet donc de quantifier le risque en termes probabilistes. Par exemple, une VAR à 95% sur une semaine signifie qu'il y a 5% de probabilité que la perte dépasse un certain montant au cours de cette période. Même si elle est simple à interpréter, cette méthode repose sur des modèles statistiques, ce qui peut parfois inquiéter les investisseurs qui recherchent d'avantages de certitudes.

3-1-2-4- L'analyse financière des états financiers des entreprises

L'analyse financière repose sur l'étude des états financiers d'une entreprise, généralement issus de documents comme la liasse fiscale. Elle a pour objectif de fournir une vision claire de la situation économique d'une société, en s'appuyant sur des données historiques standardisées.

Pour une banque, cette analyse est essentielle : elle lui permet de détecter d'éventuels déséquilibres structurels ou financiers pouvant mettre en péril la stabilité future de l'entreprise. C'est un outil fondamental pour évaluer la capacité de remboursement et anticiper les risques de défaillance.

¹ Documents internes de la BNA.

3-2- Les techniques Bancaires de la gestion préventive du risque de crédit

3-2-1- Diversification et partage des risques

La diversification d'engagements et d'emprunteurs est l'une des premières règles de prudence appliquées par les banques dans la gestion du risque de crédit¹. Une concentration excessive des engagements sur un même emprunteur, un secteur d'activité ou une zone géographique peut entraîner des pertes considérables en cas de défaillance. Le risque de concentration est donc à éviter.

Pour y remédier, les banques procèdent à une répartition des crédits entre un grand nombre d'emprunteurs ayant des caractéristiques différentes : secteurs variés, zones géographiques distinctes, tailles d'entreprises, etc. Cette stratégie permet de diluer le risque global de non-remboursement.

Par ailleurs, le cofinancement est une technique répandue permettant de partager le risque avec d'autres établissements de crédit. IL peut se formaliser sous la forme d'un pool bancaire, soit un groupement de banques collaborant pour financer un projet commun. Ce mécanisme permet non seulement de mutualiser le risque entre les participants, mais aussi de renforcer la capacité de financement des projets de grande envergure.

3-2-2- Les clauses contractuelles

Dans les contrats de crédit², les banques insèrent souvent des clauses particulières destinées à encadrer les comportements financiers des emprunteurs. Ces clauses, connues sous le nom de covenants dans le monde Anglo –saxon, sont classées en deux catégories :

- **Clauses positives (ou covenants affirmatifs) :** elles imposent à l'emprunteur certaines obligations, telles que la présentation périodique d'états financiers audités, le respect de certains ratios financiers (endettement, couverture des charges financières, etc.), ou encore la souscription à une assurance-crédit.
- **Clauses négatives (ou covenants restrictifs) :** elles interdisent à l'emprunteur certaines opérations pouvant accroître le risque pour la banque, comme le paiement de dividendes, le recours à un nouvel endettement, ou la cession d'actifs sans autorisation préalable.

Ces clauses permettent aux banques de mieux surveiller la situation financière de l'emprunteur et d'agir rapidement en cas de dégradation.

3-2-3- Prises garanties

La prise de garanties constitue un pilier essentiel de la gestion du risque de crédit. Il s'agit pour la banque de se prémunir contre le risque de défaillance de l'emprunteur en exigeant des suretés. Dans cette optique, il est à distinguer deux grandes catégories de garanties :

¹ PRATO O., "Les dérives de crédit, nouvelle source d'instabilité financière ?", Revue de stabilité financière, p.70, novembre 2002

² Document interne de la BNA /banque.

- **Garanties réelles** : elles portent sur un bien que la banque peut saisir en cas de non remboursement .IL peut s'agir :
 - D'une hypothèque sur un bien immobilier ;
 - D'un gage sur un bien meuble corporel (machines, matériel, etc.) ;
 - D'un nantissement sur un bien meuble incorporel (fonds de commerce, parts sociales, titres financiers, etc.).
- **Garanties personnelles** : Dans ce cas un tiers (appelé caution ou avaliseur) s'engage à rembourser le crédit en cas de défaillance de l'emprunteur principal.

Ces garanties renforcent la position de la banque et limitent ses pertes potentielles suite au risque de crédit.

3-2-4 Assurances

Les assurances représentent un mécanisme supplémentaire de sécurisation pour les banques. L'assurance-crédit, en particulier, permet de couvrir le risque d'impayé. En contrepartie du versement d'une prime, l'assureur s'engage à indemniser la banque en cas de défaillance de l'emprunteur¹.

Il existe différentes formules d'assurance-crédit couvrent des risques tels que : le chômage, l'incapacité de travail, l'invalidité, le décès ou encore les pertes d'exploitation. Ces assurances permettent aux établissements de crédit de se protéger contre des événements imprévus susceptibles d'affecter la solvabilité des emprunteurs.

3-2-5- Titrisation

La titrisation est une technique qui permet aux banques de transformer des actifs peu liquides (comme des créances) en titres financiers négociable. Elle consiste à regrouper des créances et à les céder à une entité spécialisée, qui émettra des titres sur les marchés financiers. Les investisseurs qui achètent ces titres perçoivent les flux de remboursement générés par les créances sous-jacents.

Les titres émis, à ce titre, sont classés par tranche :

- Tranche Equity : non notée, la plus risqué mais aussi la plus rémunératrice.
- Tranche Senior : la moins risquée, notée AAA, réservée aux investisseurs les plus prudents.
- Tranche Mezzanine : risque intermédiaire, souvent notée BBB.

Cette technique permet aux banques d'alléger leur bilan, de libérer du capital réglementaire et de réduire leur exposition au risque de crédit.

3-2-6- Dérivés du crédit

Les dérivés du crédit sont des instruments financiers permettant de séparer le risque de crédit de l'actif lui-même. Le plus connu est le crédit Default swap (CDS), qui fonctionne comme une assurance

¹ Document interne de la BNA /banque.

contre un défaut de paiement¹.

Dans un CDS, le vendeur de protection s'engage à compenser les pertes du détenteur de la créance si un événement de crédit survient (défaut, restructuration, etc.). En contrepartie, le preneur de protection verse une prime. Les dérivés de crédit permettent :

- La gestion active du risque ;
- La diversification des portefeuilles ;
- La liquidité accrue des risques ;
- Le développement de structures synthétiques de titrisation comme les CDO (Collateralised Debt Obligation).

Bien qu'efficaces, ces instruments ont aussi contribué à l'accumulation de risques systémiques, notamment lors de la crise financière de 2007-2008.

La gestion du risque de crédit est aujourd'hui au cœur des préoccupations des institutions financières. Avec l'augmentation des volumes de crédit et la complexité croissante des emprunts, ce type de risque ne peut pas être ignoré. Les banques doivent non seulement détecter les signaux de défaillance potentielle, mais aussi mettre en place des outils efficaces pour évaluer la capacité de remboursement de leurs clients.

Grace à l'évolution des méthodes allant des approches classiques aux modèles modernes basés sur les données, il est désormais possible de mieux anticiper les pertes et de renforcer la solidité des portefeuilles de prêts. Mais la gestion du risque ne se limite pas à la technique : elle repose aussi sur une bonne gouvernance, un respect strict des règles prudentielles et une vigilance constante face aux évolutions économiques. Ainsi, maîtriser ce risque, c'est protéger la stabilité de l'établissement, mais aussi contribuer à la sécurité du système financier dans son ensemble.

¹ PRATO O., "Les dérivés de crédit, nouvelle source d'instabilité financière ?", Revue de stabilité financière, p.70, novembre 2002

Conclusion

De nos jours, les risques bancaires représentent un enjeu pour la stabilité du système bancaire et financier. Ils ont été à l'origine, par le passé comme aujourd'hui, de crises profondes et de faillites retentissantes dans le secteur bancaire.

Qu'il s'agisse de risques de crédit, de marché ou d'autres formes d'exposition, aucun ne doit être négligé, sous peine de provoquer des défaillances en chaîne au sein des établissements financiers comme cela a pu être observé à plusieurs reprises ces dernières décennies. Pour prévenir de tels scénarios, le banquier doit faire preuve de vigilance dans ses activités, en respectant les normes prudentielles en vigueur et en exigeant des garanties solides.

L'objectif de la gestion des risques est d'assurer la pérennité des institutions financières, dont le rôle central dans le financement de l'économie repose en grande partie sur l'octroi de crédits. Toutefois, la meilleure protection contre le risque demeure une analyse rigoureuse et de qualité, permettant d'anticiper les conséquences potentielles des engagements pris.

Par ailleurs, il est important de souligner que les risques de crédit ne se manifestent pas de manière isolée, mais sont fortement influencés par le contexte macroéconomique dans lequel évoluent les établissements financiers. Parmi les facteurs économiques majeurs, l'inflation joue un rôle déterminant en affectant la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements financiers. Une inflation élevée peut en effet entraîner une détérioration du pouvoir d'achat et une augmentation des taux d'intérêt, ce qui alourdit le service de la dette pour les ménages et les entreprises.

C'est pourquoi le prochain chapitre s'intéressera à l'analyse du lien étroit entre l'inflation et le risque de non-remboursement de crédit, afin de mieux comprendre les interactions entre ces phénomènes et leurs implications pour la stabilité du système bancaire.

Chapitre III

Introduction

Comme c'est le cas de plusieurs institutions financières à travers le monde, les banques algériennes sont confrontées à une variété de risques peuvent compromettre leur stabilité et leur rentabilité, comme il est mentionné dans le chapitre précédent par exemple le risque de non remboursement des crédits accordés, il constitue l'un des enjeux majeurs pour les établissements bancaires, dans la mesure où il affecte directement leur portefeuille de prêts et par conséquent, leur capacité à financer l'économie de manière durable.

Dans ce contexte, l'inflation apparaît comme un facteur économique externe susceptible d'aggraver ce type de risque, en réduisant la capacité réelle des emprunteurs à honorer leurs engagements financiers, en particulier dans le cas des crédits à long terme tels que les crédits d'investissements. Ainsi, même avant l'apparition d'un défaut de paiement, la perception d'un risque accru lié à l'inflation peut pousser la banque à ajuster sa stratégie de gestion du risque, à renforcer ses garanties ou à revoir ses conditions d'octroi.

L'objectif de ce chapitre est donc d'analyser la relation entre l'inflation et le risque de non remboursement de crédit d'investissement, à travers une étude d'un cas concret menée au sein de la Banque Nationale d'Algérie, plus précisément à la direction régionale de Tizi-Ouzou ; Cette analyse vise à illustrer comment les fluctuations inflationnistes influencent les comportements de remboursement des clients et comment la banque arrive à gérer ces risques, les outils et les procédures de gestion du risque adapter.

Dans un premier temps, une présentation de la BNA sera proposée afin de contextualiser l'étude ; par la suite, une analyse qui se concentrera sur un cas réel de crédit d'investissement accordé à un client de la banque, mettant en lumière l'impact de l'inflation sur la situation financière de ce dernier ainsi que sur la stratégie de gestion du risque adoptée par la BNA.

Section 1 : présentation de la Banque Nationale d'Algérie

Dans cette première section, nous allons présenter la Banque National d'Algérie, à travers un aperçu de son historique, de son évolution institutionnelle ainsi que de sa structure organisationnelle ; cette présentation constitue une base essentielle pour comprendre le cadre dans lequel s'est déroulé notre stage, réalisé au sein de l'une de ses structures régionales.

1-1-Histoire de la Banque National d'Algérie (BNA)

La BNA est une institution publique à vocation bancaire, instituée par l'ordonnance n° 66-178 du 13 juin 1966 ; première banque commerciale nationale, elle s'est vue attribuer dès sa création, un rôle fondamental dans l'appui au développement économique national, avec une mission universelle couvrant l'ensemble des services financiers, notamment le financement du secteur agricole.¹

En mars 1982, une réorganisation du secteur bancaire a mené à la mise en place de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), entité spécialisée dans le soutien au monde rural, marquant ainsi une redéfinition partielle des missions originelles de la BNA.

Les importantes réformes économiques engagées au cours des années 1980 ont largement influencé la trajectoire de la BNA ; La loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, visant à favoriser l'autonomie des entreprises publiques , a engendré des transformations notables dans la structuration et les fonctions des banques d'Etat, à travers notamment la réduction du rôle central du trésor public, la

décentralisation de la mobilisation des ressources financières, la liberté pour les entreprises de choisir leur banque, ainsi que la fin du financement automatique.

Ce processus de modernisation a été renforcé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui a permis une restructuration en profondeur du paysage bancaire national, en adéquation avec les nouvelles orientations économiques du pays.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, la BNA a reçu son agrément officiel par la décision du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 5 septembre 1995 ; Depuis, elle exerce pleinement les fonctions d'un établissement de dépôt, en assurant la collecte des ressources auprès du public, l'octroi de prêts, la fourniture de moyens de paiement et leur gestion. Elle joue également un rôle de premier plan dans le financement des entreprises et des projets d'envergure, à travers des solutions de crédit adaptées et des services spécialisés.

Le capital social de la BNA a connu une progression notable : évalué à 14.6 Milliards de Dinars en 2009, il a été porté à 41.6 Milliards de Dinars la même année, puis à 150 Milliards de Dinars en 2018 ; en 2025, une augmentation à 100% a permis de faire passer à 300 Milliards de Dinars, renforçant significativement la capacité financière de la banque.

Dans le cadre de sa stratégie d'internationalisation, la BNA a également franchi un cap en 2023 avec l'inauguration de deux filiales à l'étranger :

« Algerian Bank of Senegal à Dakar » et « Algérienne Union Bank en Mauritanie »

Affirmant ainsi sa volonté de s'imposer comme acteur régional majeur sur la scène bancaire Africaine.

Actuellement, la BNA dispose d'un maillage territorial dense, avec plus de 1200 agences réparties à travers tout le pays, regroupées sous 14 directions régionales d'exploitation, ce qui en fait l'un des piliers du système bancaire national.

1-2-Présentation de la Direction Régionale des Réseaux d'Exploitation de Tizi-Ouzou

Dans le cadre de notre stage pratique, effectué au sein de la Direction des Réseaux d'Exploitation de Tizi-Ouzou, il nous a été possible d'observer de près le fonctionnement de ses différents départements. Cette sous-section se propose de présenter les principales structures qui la composent, ainsi que leurs missions et objectifs spécifiques.

1-2-1- Les différents départements de la Direction des Réseaux d'Exploitation

Conformément à une circulaire interne (circulaire n°2170 du 20 mai 2018) émise par le président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie à l'ensemble des structures de la banque, la Direction du Réseau d'Exploitation se compose de plusieurs départements, que nous allons présenter dans ce qui suit : ¹

¹ www.bna.dz

¹ Document interne de la DRE, Circulaire n°2170 du 20 mai 2018

La Direction du Réseau d'Exploitation est composée de cinq départements et d'une cellule :

1-2-1-1-Département Promotion et Animation commerciale

Ce département est composé principalement de deux secteurs :

- Secteur Animation commerciale
- Secteur suivi de l'Activité Commerciale

1-2-1-2-Département Crédit

Ce deuxième département rattaché à la Direction du Réseau d'Exploitation est le Département Crédit ; selon les documents internes de la Banque Nationale d'Algérie, ce Département est structuré en deux secteurs distincts :

- Secteur Etudes et Analyses des Risques
- Secteur Administration et Suivi des Crédits

1-2-1-3-Département Juridique et Contentieux

Ce département est composé de deux secteurs :

- Secteur Juridique et Contentieux
- Secteur Recouvrement des Créances

1-2-1-4-Département Contrôle

Le quatrième département, à savoir le Département Contrôle, s'articule autour de trois secteurs complémentaires :

- Secteur Sédentaire
- Secteur Itinérant
- Secteur Contrôle Comptable

1-2-1-5-Département Gestion Administrative et Budget

Le Département Gestion Administrative et Budget constitue une structure clé au sein de la direction régionale, chargée de la gestion des moyens humains, matériels et financiers. Il est structuré autour de quatre services complémentaires, à savoir :

- Service Ressources Humaines
- Service Budget et Moyens Matériels
- L'attribution de l'Assistant de Sécurité
- Attribution de l'Ingénieur Technique

1-2-1-6- Cellule Informatique

Cette Cellule Informatique, rattachée hiérarchiquement à la Direction Régionale d'Exploitation (DRE) et fonctionnellement à la Division des Systèmes d'Information (DSI), est placée sous la responsabilité d'un chef de Cellule.

Elle est chargée d'assurer la maintenance des équipements et réseaux informatiques, en coordination avec les différentes structures de la DSI ; elle met en œuvre les directives et orientations

émanant de cette dernière et se doit de signaler toute défaillance ou manquement à la hiérarchie compétente.

Parmi ces missions, la cellule est responsable de l'installation, du test et de la mise en service des équipements matériel et logiciels au sein des agences relevant de son champ d'intervention. Elle assure également le lien avec les prestataires externes en charge de la maintenance informatique et réseau ; de plus, elle est chargée d'identifier et formuler les besoins de la DRE et de ses agences rattachées en matière de matériel informatique, de gérer et conserver la documentation technique, et de produire des rapports d'activité périodiques transmis à la DRE. Enfin, en cas d'urgence sur demande expresse de la DSI, la cellule peut être amenée à intervenir au niveau d'autres structures pour prêter assistance technique.

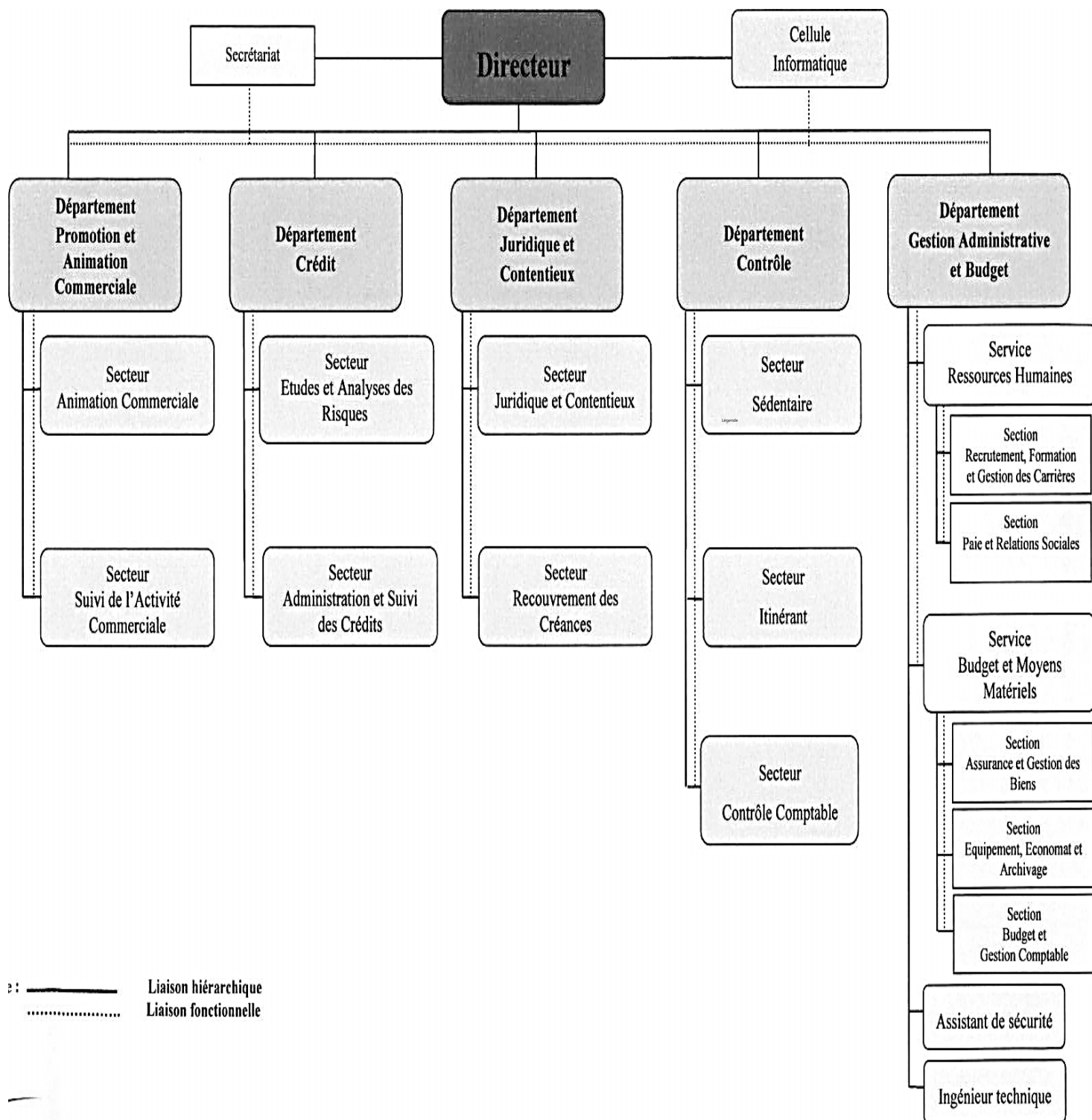


Figure n°5 : Structure organisationnelles de la Direction Régionales d'Exploitation de la banque BNA

Source : Document Interne de la Banque BNA

1-2-2- Mission de la Direction Régionale d'Exploitation :

La Direction Régionale d'Exploitation (DRE) joue un rôle central dans l'encadrement, l'animation commerciale, le contrôle et l'accompagnement opérationnel des agences qui lui sont rattachées ; Dotée de prérogatives de gestion dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, elle œuvre à

préservé l'image de marque de la Banque National d'Algérie et à soutenir l'expansion de son réseau, en ligne avec les objectifs fixés par la Direction Générale.

En coordination avec les structures compétentes, elle s'assure de la mise en place des conditions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, dans le respect de la politique commerciale de la banque ; elle veille à la réactivité des agences, à la qualité des services rendus à la clientèle ainsi qu'au strict respect des règles encadrant l'octroi de crédits.

La DRE intervient également dans l'instruction des demandes de financement relevant de son niveau de délégation et assure un appui juridique et technique aux agences ; En parallèle, elle garantit le bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne.

Sur le plan institutionnel, elle représente la banque dans son périmètre géographique et relève hiérarchiquement de la Direction de l'Encadrement du Réseau (DER), elle exerce à la fois une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les agences placée sous sa tutelle, tout en entretenant des relations de coordination avec l'ensemble des entités de la banque.

1-2-3-Objectifs de La DRE BNA

L'objectif principale de la banque BNA est de fournir des services financiers de qualité à ces clients, tels que des comptes bancaires, des prêts, des services de paiement, des conseils financiers, ...etc.

_Attirer des nouveaux clients et développer sa base de clientèle. Cela peut impliquer les initiatives de marketing ciblées, des programmes de fidélité, des offres spéciales, ...etc.

_Satisfaire pleinement des clients en leur offrant un excellent service, en répondant à leurs besoins financiers et en résolvant rapidement leurs problèmes éventuels.

_Atteindre des objectifs de rentabilités en augmentant ces revenus, en maîtrisant ces coûts et en gérant efficacement des opérations. ¹

A travers cette première section, nous avons dressé un panorama global de la Banque National d'Algérie ainsi que de la Direction Régionale d'Exploitation (DRE) où s'est déroulé notre stage pratique ; en plus de la présentation de l'organigramme et des missions essentielles de cette direction, une attention particulière a été portée aux différents Départements en mettant en lumière leurs rôles respectifs dans l'encadrement des agences et la sécurisation des opérations de financement.

Ces éléments nous permettent de mieux comprendre les mécanismes internes de la banque, notamment en matière d'instruction, de suivi et de maîtrise du risque de crédit ; c'est dans cette continuité que s'inscrit la deuxième section, qui proposera une étude de cas pratique relative à un dossier de crédit, afin d'illustrer concrètement les procédures mises en œuvre par la DRE pour prévenir les risques liés au non-remboursement des investissements.

Section 2 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement _ DRE de la BNA Tizi Ouzou

Dans cette section, nous allons présenter un cas empirique portant sur un crédit d'investissement d'une société ayant bénéficié d'un financement pour réaliser un projet d'investissement, mais qui par la suite n'a pas pu honorer ses engagements de remboursement. Avant d'aborder le risque lié à ce

crédit et les mécanismes mis en place par la banque pour le gérer, nous allons tout d'abord présenter un bref aperçu sur ce dossier de crédit.

2-1- Présentation de dossier

La SPA Xx, une entreprise familiale crée le 21 novembre 1989, spécialisée dans la fabrication des carreaux granitos, avec un capital social de 50.000.000.00; elle est gérée par son PDG monsieur Y ingénieur d'Etat de formation, diplômé de l'Ecole Nationale des Travaux Publics est d'une bonne moralité, il entretient des bonnes relations avec son personnel et l'ensemble de ses partenaires. Ce dernier a permis à la relation de tisser des liens de confiance avec ses partenaires, les efforts qu'il développe sans cesse pour s'adapter aux changements du paysage économique lui ont permis de développer l'activité de la société.

- **Renseignements Commerciaux sur la SPA**

La société exerce ses activités en collaboration avec un réseau diversifié de fournisseurs et de clients, qui jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement de ses opérations commerciales.

Délai fournisseurs : entre 1 et 2 mois / avec un mode règlement : Chèque.

Délai client : 45 jours.

Délai de rotation de stocks : 18 fois par ans.

- **Qualité de la relation avec la banque**

Une ancienne relation avec la BNA, a commencé avec l'ouverture d'un compte commercial en 1990.

- **Demande de crédit d'exploitation.**

De 1992 à nos jours, la banque été toujours bénéficiaire d'un crédit d'exploitation composé de :

. Découvert DA : 10.000.000.00 (justifier par 15 jours du chiffre d'affaires et nantissement de bon de caisse de DA : 5.400.000.00).

. OC Douane DA sans marge : 3.000.000.00

. OC Documentaire M 25% : 5.000.000.00

- **Demande de crédit d'investissement**

La société s'est rapproché des guichets bancaires pour solliciter un crédit d'investissement en 2011. Dans le cadre de l'examen de ce dossier présenté par la SPA, certaines pièces complémentaires sont requises pour soumission au CCC, il s'agit notamment des appréciations de la DRE, du compte rendu de visite (ST122), du procès-verbal du CRC (ST 124), ainsi que du ticket d'autorisation. Le client sollicite un CMT remboursable sur une période de huit ans. Toutefois, il est rappelé que la durée du CMT ne peut excéder sept ans selon les facteurs pro-forma disponibles, étant donné que le délai de validité de l'offre est dépassé, il est demandé d'inviter le client à clarifier ce point.

D'après la repense du CCC, la DRE a pris en considération les compléments d'informations cité, le CRC (représentée par DRE & Chef de Département Crédit) a rendu visite à la société SPA Xx dont le siège est sis à zone des dépôts à Tizi Ouzou, le 02 décembre 2013, à leur arrivée sur le site ils ont été reçus par le PDG Monsieur Y ainsi que son frère. La visite du site de la SPA a permis de constater que la société fabrique divers types de carreaux, avec un processus de production bien maîtrisé. Elle

¹ Document interne de la banque, DRE- Tizi-Ouzou.

prévoit d'acquérir une presse de 1500 m² pour une capacité de travail de 8heures. Des investissements ont déjà été réalisés sur fonds propres, des aménagements ont été effectués pour optimiser l'espace, et les équipements existants sont en bon état de fonctionnement après la dernière visite par la DRE en juin 2012.

La SPA Xx cliente importante de la DRE de Tizi Ouzou, bénéficie d'un historique sérieux et d'activité stables. Son projet d'extension est jugé rentable et viable. En conséquence, le 03/12/2013 un avis favorable est émis pour la mise en place d'un crédit moyen terme bonifié à un taux de 2%.

En 2014, la société SPA Xx a bénéficié d'un crédit à un montant de 184.816.155.00 DA pour son projet d'investissement, en contreparties la banque a pris ces garanties pour faire face aux risques de non remboursement :

- BCN de 5.400.000DA au 02.07.2016 ;
- CGCI (60% du CMT), décision N°00263-BNA-2014-0002 du 04/01/2015
- Hypothèque conventionnelle sur terrain (7,525M²) et construction, acte du 10/09/2015 enregistrées le 13/09/2015 et publié le 16/09/2015, évaluée à 575.262.000 (C/F expertise du 27/11/2013),
- NFC élargie au matériel, acte du 15/04/2010 enregistré au CNRC le 27/10/2010 pour une valeur nette du matériel de 106.302.426.70DA, à réexpertiser à élargir à l'ensemble du matériels (y compris le nouveau) à posteriori ;
- CSL des associés acte de 10/01/2015 enregistré le 08/10/2015, à concurrence de 230.356.155DA
- CCI (CMT de 184.816.155 DA) acte de 25/09/2014, enregistré le 28/10/2014
- CCI (CMT de 91.800.00 DA) du 15/06/2008 et enregistré le 22/07/2008
- CCE dûment établie, signée et enregistré en sa version arabe à recueillir au préalable
- DPA CATNAT au 17/12/2015
- Subrogation assurances multirisque commercial (RI) au 02/06/2016.

2-2- Présentation de risque de non-remboursement de crédit d'investissement et sa relation avec l'inflation

Depuis 2014, le client bénéficie de deux types de crédit auprès de la BNA : un crédit d'exploitation qui rembourse et renouvelle chaque année, et un crédit d'investissement destiné à soutenir un projet de développement qui n'a pas encore pu rembourser. Ce dernier n'a été consommé qu'à hauteur de 95% en 2018, le client a ensuite sollicité à deux reprises une prolongation du délai de consommation, en 2018 puis en 2019, afin de déposer de la totalité des fonds.

Dans le cadre du financement de son projet d'investissement, la SPA Xx a bénéficié d'un crédit moyen terme dont les premières échéances de remboursement avaient été fixées dans le calendrier initial. Ainsi, la première échéance de remboursement était prévue pour le 30/09/2021.

Cependant, à l'approche de cette date, la société a rencontré d'importantes difficultés de trésorerie, l'empêchant d'honorer ses engagements financiers dans les délais impartis. Ces difficultés ne sont pas

le fruit d'une mauvaise gestion interne, mais résultent principalement de l'environnement économique profondément déstabilisé par la crise sanitaire du Covid-19, qui a éclaté à l'échelle mondiale à partir de mars 2020. Cette pandémie a eu des répercussions sans précédent sur l'économie mondiale, perturbant les chaînes d'approvisionnement, paralysant les échanges commerciaux, réduisant la mobilité des travailleurs et ralentissant considérablement l'activité dans plusieurs secteurs clés, dont celui du bâtiment. Les projets de construction ont connu des arrêts fréquents, des retards d'exécution, des surcoûts imprévus, et une incertitude généralisée qui a gelé plusieurs initiatives publiques et privées.

Toutefois, au-delà de la simple baisse de l'activité, c'est surtout l'explosion des coûts provoquée par la crise qui a mis à mal la santé financière de nombreuses entreprises. En effet, l'une des conséquences les plus marquantes de cette pandémie a été la montée rapide d'un risque d'inflation global, qui s'est traduit par une flambée des prix dans plusieurs catégories de biens, en particulier les matières premières, les équipements industriels et les matériaux de construction. Le secteur du bâtiment, particulièrement dépendant de ces intrants, a subi de plein fouet cette augmentation des coûts : les prix du ciment, du fer, du bois, de l'acier, du cuivre, ainsi que des produits importés indispensables à la réalisation des chantiers, ont fortement augmenté en très peu de temps, pesant lourdement sur les budgets prévisionnels des entreprises.

Dans ce contexte, la SPA X, engagée dans plusieurs projets au moment de la crise, a dû faire face à un double choc : d'une part, une chute ou un ralentissement des recettes liée à l'arrêt ou au report des projets en raison des mesures de confinement et de la baisse de la demande globale ; et d'autre part, une augmentation soudaine et incontrôlable de ses charges d'exploitation due à l'inflation. Cette situation a généré un déséquilibre financier profond, où les flux de trésorerie entrants n'étaient plus suffisants pour couvrir les sorties de fonds nécessaires à l'exploitation quotidienne, au paiement des fournisseurs, à l'achat des matériaux et au remboursement du crédit contracté.

Ainsi, le non-remboursement de la première échéance ne résulte pas uniquement de la réduction de l'activité, mais surtout d'un environnement économique marqué par l'instabilité des prix, l'incertitude des délais, la perte de visibilité sur les marchés, et la tension sur les ressources disponibles. Le risque d'inflation, alimenté par la crise sanitaire, s'est donc matérialisé concrètement pour cette société à travers une incapacité temporaire ou structurelle à dégager une trésorerie suffisante, entraînant un défaut de paiement. Il convient ici de souligner que ce phénomène a touché l'ensemble du tissu économique national et international, mais avec une intensité particulière dans les secteurs à forte intensité capitalistique comme le BTP, où les marges sont directement exposées aux variations de prix des matières premières. Dès lors, la situation de la SPA X illustre parfaitement comment une crise exogène, en l'occurrence le Covid-19, peut se transformer en crise de liquidité et en risque de crédit à travers le canal de l'inflation, affectant durablement la capacité des entreprises à respecter leurs engagements financiers et mettant en lumière la nécessité, pour les institutions de crédit, d'intégrer les risques macroéconomiques dans leur politique d'octroi et de suivi des financements.

2-3-Demande de rééchelonnement

Dans un contexte économique fortement marqué par l'instabilité et les perturbations structurelles, tant au niveau national qu'international, l'entreprise a été confrontée à une série de difficultés conjoncturelles qui ont considérablement affecté sa capacité à honorer ses engagements financiers, notamment en ce qui concerne le remboursement de son crédit bancaire à moyen terme. Consciente de l'aggravation progressive de sa situation financière et dans une logique proactive de préservation de sa relation avec l'établissement bancaire, la société a pris l'initiative de solliciter, à plusieurs reprises, le rééchelonnement de ses dettes auprès de la banque. Ces demandes successives, échelonnées sur plusieurs années, témoignent d'une volonté manifeste de trouver des solutions concertées afin d'assurer la continuité de son activité et d'éviter une rupture de trésorerie susceptible de compromettre sa viabilité économique.

La première requête, introduite dès le 31 juillet 2020, visait à obtenir une prorogation de six mois afin de mobiliser le solde du concours bancaire déjà accordé. Cette démarche s'inscrivait dans un climat particulièrement tendu, caractérisé par les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement internationales. Les perturbations logistiques, les retards douaniers ainsi que la rareté de certains intrants ont entraîné une hausse généralisée des coûts d'importation, mettant à rude épreuve l'équilibre financier de l'entreprise. La situation s'est détériorée davantage à partir de 2021 avec l'accélération du rythme inflationniste, affectant à la fois les charges d'exploitation, la rentabilité, et les marges bénéficiaires de la société.

Face à cette situation alarmante, le Comité de Crédit (CCC), réuni le 04/10/2021, a examiné la situation de l'entreprise et a validé un premier report de l'échéance au 30/11/2021. Toutefois, en raison de la persistance des impayés et des contraintes économiques non levées, une nouvelle décision de prorogation a été actée au 31/05/2022. Malgré ces ajustements, la relation n'a pas pu retrouver son équilibre : au 08/12/2021, un impayé important, s'élevant à 10.942.913,38 DA, a été constaté. L'entreprise a pu régulariser partiellement ce montant à hauteur de 1.730.488,00 DA, mais l'essentiel de la dette est resté en souffrance. Consciente de l'aggravation des risques, la banque – après de multiples concertations avec la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) et la Direction des Risques – a consenti à de nouvelles prorogations successives, notamment les 30/07/2022 et 25/08/2022, dans l'objectif de préserver la relation tout en accompagnant l'entreprise dans ses efforts de redressement.

Cependant, la détérioration des conditions économiques nationales, caractérisée par une inflation persistante, une dépréciation du pouvoir d'achat, et une augmentation générale des charges d'exploitation, a continué d'exercer une pression sur les finances de l'entreprise. Face à ces contraintes macroéconomiques et à l'absence de reprise durable de son activité, la société a été amenée à introduire, le 30/01/2023, une nouvelle demande de rééchelonnement, cette fois assortie d'un différé de remboursement d'une année complète, portant sur un montant global de 164.143.701,00 DA. Cette demande a de nouveau été renouvelée le 16/04/2023, en l'absence de perspectives de redressement immédiates. Après suivi et évaluation du dossier, le CCC, lors de sa réunion du 07/06/2023, a validé les autorisations de crédits complémentaires et a consenti à une

révision du plan d'amortissement initialement prévu, dans le but d'alléger la pression sur la trésorerie de l'entreprise.

Ces démarches successives, engagées à l'initiative même de l'entreprise, illustrent clairement l'impact direct des chocs inflationnistes et des séquelles prolongées de la pandémie sur la santé financière de la société. Elles mettent également en lumière la nécessité d'un accompagnement bancaire adapté, basé sur une compréhension fine des réalités économiques du moment. L'analyse détaillée des différentes échéances contractuelles, des montants dus et des versements effectués par l'entreprise, présentée dans le tableau ci-dessous, vient appuyer les propos précédents en fournissant une base factuelle et chronologique permettant de mieux cerner l'évolution du dossier de rééchelonnement.

2-4- La repense de la banque sur la demande de rééchelonnement

Compte tenu de cette relation de long terme entre la banque et le client, ainsi que de l'historique globalement satisfaisant du crédit d'exploitation, la banque a opté pour une approche constructive face aux difficultés rencontrées. En reconnaissance de la coopération continue du client et de sa volonté manifeste de régulariser sa situation, la banque a donné une **réponse favorable à la demande de rééchelonnement**. Elle a ainsi accepté de **prolonger la date d'échéance du crédit d'investissement**, dans le but de lui accorder un délai supplémentaire pour redynamiser son activité. Cette décision repose sur une volonté de soutien mutuel et de maintien d'une relation commerciale durable, tout en assurant une gestion maîtrisée du risque de crédit.

Toutefois, cette décision favorable de la banque a été conditionnée à un certain nombre d'exigence :

- Au préalable :

- Le recueil d'un Avenant à la CCI dûment établie, signée et enregistrée en sa version arabe.
- Le recueil des attestations fiscales et parafiscales de date récente.
- Régalement de l'impayé sur accessoire.
- Actualisation de bordereau d'Hypothèque à hauteur des engagements.
- Extrait de rôle et attestation CNAS et CASNOS mise à jour.
- Signature d'un engagement de ne plus solliciter de report d'échéance ou rééchelonnement et de respecté le calendrier de remboursement de CMT alloué jusqu'à ce règlement intégral.
- Signature d'un avenant à la CCE et son enregistrement.

- Au postériori :

- Renouvellement des délégations polices d'assurances (Multi Risque/CATNAT) & DPAMR à échéance.
- Le recueil des états financiers (bilans rapport CAC, et les attestations de dépôts des comptes sociaux au titre de l'exercice 2017 dès leur formalisation.
- Transmettre une copie des actes de garanties recueillies à la DRG pour validation.
- Nantissement du matériel objet du CMT.
- Transmettre une copie des actes de garanties à la DPME.

Chapitre III : La relation entre l'inflation et le risque de non remboursement de crédit d'investissement : cas de la BNA Tizi-Ouzou

Face à une telle situation marquée par un risque avéré de non-remboursement tel que celui observé dans le cas du client Y, la BNA doit mettre en place une stratégie globale et proactive de gestion des risques, cette stratégie doit avant tout reposer sur une évaluation rigoureuse de la solvabilité du client ainsi que le suivi rapproché de l'évaluation de son activité et une révision périodique de la rentabilité de ces engagements. Dans le cadre de ce processus, la BNA peut imposer des conditions de restructuration, tel que la présentation d'un plan de redressement cohérent, la réévaluation des garanties existantes, et l'exigence de nouvelles sûretés en cas de risque aggravé.

Tableau n°5 : Historique des engagements, échéances, versements et rééchelonnement liés au crédit d'investissement

Autorisation d'engagement	Le montant en DA	Date d'échéance	Date de rééchelonnement
13/10/2014 (INV) 26/11/2015 (R. EX)	184.816.155	30/09/2021 30/04/2015 30/09/2015	
30/01/2017(R. EX) 01/02/2018(R. EX) 27/02/2018 (R. EX)	184.816.155	30/11/2016 30/04/2016 30/09/2021 31/01/2018 30/09/2021 31/01/2019 31/03/2022	
14/04/2019(R. EX) 03/08/2020(R. EX) 12/10/2021(R. EX)	175.086.614,49	31/04/2020 31/03/2022 31/07/2021 31/03/2022 31/10/2023 28/02/2026	
18/09/2022 (Report d'échéance)	164.143.700,62	31/10/2022 31/08/2026	28/02/2023
30/10/2022(R. EX)	164.143.700,62	31/10/2023 31/08/2026	28/02/2023
13/06/2023(Réech)	164.143.700,62	31/10/2023 31/08/2027	28/02/2023 28/02/2024 31/08/2027
10/07/2023(Réech) 13/07/2023(Réech)	164.143.700,62	31/10/2023 31/08/2027	28/02/2023 28/02/2024 31/08/2027

14/11/2023(R. EX)	164.143.700,62	30/11/2024	
05/03/2023(Besoin exceptionnelle)	164.143.700,62	31/08/2027	
19/07/2024(B. ex)	153.200.786,67		
14/01/2025(R. EX)	120.372.046,68	31/01/2025 31/08/2027	

Section3 : Gestion de risque de non-remboursement de crédit d'investissement et les recommandations appliquées

Afin de compléter l'analyse pratique menée au sien de la BNA, cette section se penche sur les principales stratégies et recommandations adoptées par cette institution ainsi que par l'ensemble des banques opérant en Algérie, qu'elles soient publiques ou privées, dans le but de maîtriser le risque de non-remboursement des crédits.

Dans un second temps, nous élargirons l'analyse aux dispositifs communs mis en place à l'échelle du système bancaire Algérien

3-1- La gestion de risque de non-remboursement du crédit d'investissement appliquée par la BNA

Avant d'analyser les stratégies adoptées par la BNA pour gérer le risque de non-remboursement du crédit d'investissement, il convient de rappeler que le système économique algérien ne repose pas entièrement sur une logique libérale. En effet, l'État y joue un rôle prépondérant, notamment dans le secteur bancaire, à travers des mécanismes d'intervention directe et indirecte.

D'une part, l'intervention directe de l'État se manifeste par des mesures réglementaires, comme l'instauration des taux de réserves obligatoires imposés aux banques commerciales. Ces taux, renouvelés annuellement, permettent à la Banque d'Algérie de préserver la stabilité du système bancaire et de constituer une marge de sécurité en cas de crise économique tel que l'inflation.

D'autre part, l'État intervient de manière indirecte, notamment lorsque des institutions financières publiques ou semi-publiques rencontrent des difficultés. Par exemple, en cas de manque de liquidité, une banque peut avoir recours à un refinancement auprès de la Banque centrale, qui applique alors un taux d'intérêt spécifique, souvent appelé taux de réescompte. Par ailleurs, en période de crise, l'État peut soutenir certaines entreprises ou banques publiques en difficulté, à travers des opérations de recapitalisation ou d'effacement partiel des dettes, comme cela a déjà été observé dans l'histoire économique récente du pays.

Ce contexte montre que, malgré les efforts de modernisation et d'ouverture, le système bancaire algérien demeure largement encadré par les autorités publiques, ce qui influence directement les pratiques de gestion du risque de crédit, notamment au sein d'institutions comme la BNA.

3-1-1-Les stratégies appliquée avant l'octroi du crédit

En tant qu'établissement public, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) applique des stratégies de gestion du risque de crédit qui s'inscrivent dans le cadre des directives imposées par les autorités monétaires nationales, notamment la Banque d'Algérie. Ces stratégies visent à sécuriser l'octroi de crédits, en particulier les crédits à l'investissement, dès la phase de demande formulée par le client.

Avant toute décision d'octroi, la BNA applique un ensemble de contrôles préventifs, conformément aux règles prudentielles. Parmi ces mesures figurent notamment la vérification de la capacité de remboursement, l'analyse de la solidité financière du demandeur, et surtout la consultation de la Centrale des risques de la Banque d'Algérie (ASCREM), qui permet de connaître l'historique d'endettement du client auprès de l'ensemble du système bancaire national. Ces pratiques constituent un filtrage rigoureux en amont, visant à limiter les risques de non-remboursement et à garantir la viabilité des opérations de financement.

Lorsqu'un client soumet une demande de crédit d'investissement à la BNA, le dossier est transmis au département du crédit, qui est structuré en deux principaux secteurs : le secteur Études et Analyse des Risques et le secteur Administration et Suivi des Crédits.

Dans un premier temps, le secteur chargé de l'analyse examine en profondeur la solvabilité du demandeur à travers plusieurs étapes : il procède à la consultation de la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie, afin de vérifier si le client est déjà endetté auprès d'autres banques ou présente des antécédents d'impayés. Ensuite, il évalue la demande sur la base de critères financiers et techniques, tels que l'analyse des bilans comptables de l'entreprise, des visites sur site, ou encore l'évaluation des garanties proposées.

Une fois l'étude préliminaire achevée, le responsable du secteur soumet le dossier au chef du département, qui formule une première appréciation et transmet le dossier au Comité Régional de Crédit (CRC). Ce dernier l'adresse ensuite au Comité Central de Crédit (CCC) pour décision finale. Le traitement peut s'étendre sur une période allant de quelques mois à plus d'une année, selon la complexité du dossier.

Quelle que soit la réponse émise, le secteur Analyse est chargé de la formalisation de la décision à travers une notification écrite adressée au client.

En cas d'avis favorable, le dossier passe alors sous la responsabilité du secteur Suivi, qui assure un contrôle permanent de l'évolution du crédit. Ce suivi consiste à enregistrer régulièrement, dans la base de la Centrale des Risques, les nouvelles informations relatives à la situation financière du client, telles que les éventuels dépôts effectués sur son compte, les modifications du chiffre d'affaires, ou encore l'apparition d'impayés. Ce suivi rigoureux permet de prévenir les risques de défaut et d'ajuster, si nécessaire, les conditions du crédit en fonction de l'évolution du profil du bénéficiaire.

3-1-2- Les stratégies appliquées en cas du risque de non-remboursement

Après l'octroi du crédit d'investissement, la banque demeure attentive au comportement de remboursement du client. Dès l'apparition d'un risque potentiel tel qu'un non-respect répété des échéances ou l'accumulation d'impayés, la BNA engage des mécanismes de suivi renforcé afin de limiter toute perte financière. Deux situations peuvent alors se présenter : dans le premier cas, le client ne répond plus à ses engagements, accumule des retards de paiement et ne réagit pas aux relances ; dans ce contexte, la banque enclenche une série de mesures structurées selon deux étapes : la phase précontentieuse, et la phase contentieuse. Dans le second cas, le client, conscient de ses difficultés à honorer ses engagements, prend lui-même l'initiative de se rapprocher de l'agence bancaire pour demander un rééchelonnement de sa dette.

3-1-2-1-Traitement des impayés en cas de non-respect du calendrier d'échéancier

Lorsqu'un client ne respecte pas le calendrier d'échéancier fixé dans le contrat de crédit, la banque met en place un ensemble de mesures pour faire face à cette situation de non-remboursement et tenter de limiter les pertes potentielles.

- **La phase précontentieuse** : Lorsqu'un client ayant bénéficié d'un crédit d'investissement ne respecte plus le calendrier de remboursement fixé par le contrat, notamment après l'enregistrement de trois échéances impayées consécutives, la BNA active un ensemble de procédures dites prétentives, c'est-à-dire préalables à toute action judiciaire, dans le but de récupérer les sommes dues à l'amiable tout en respectant les réglementations en vigueur.

La première étape consiste à adresser au client une mise en demeure officielle, un document à valeur juridique par lequel la banque l'informe de sa situation irrégulière et l'invite à régulariser sa dette dans un délai déterminé. Cette mise en demeure constitue un signal d'alerte, visant à inciter le débiteur à réagir rapidement pour éviter l'aggravation de sa situation. Conformément à la politique interne de la BNA, dès qu'un client atteint trois impayés, son compte est automatiquement transféré dans la catégorie CCIR (Compte de Créances en Instance de Régularisation). Cette classification traduit l'incertitude entourant la capacité du client à rembourser sa dette, tout en laissant la porte ouverte à une éventuelle régularisation.

Si aucune suite favorable n'est donnée à cette mise en demeure, la situation du client est considérée comme fortement compromise. Dans ce cas, le dossier est reclassé dans la catégorie des créances en souffrance (CES), ce qui marque une étape plus avancée dans le traitement du risque. Cette décision signifie que la banque considère désormais le crédit comme compromis, et qu'une action judiciaire devient envisageable. Le dossier est alors transmis au département juridique, qui étudie les voies légales de recouvrement, notamment par voie de justice ou de saisie.

En parallèle, et dans le respect des exigences prudentielles de la Banque d'Algérie, la BNA procède tous les trois mois à un recensement systématique des créances impayées dans son portefeuille afin de calculer les provisions nécessaires. Ces provisions permettent de couvrir les pertes potentielles liées aux risques de non-remboursement, et doivent figurer dans les états financiers de la banque. Par ailleurs, une déclaration annuelle est obligatoirement transmise à la Banque d'Algérie, regroupant des

données détaillées sur les encours de crédit, les niveaux d'impayés, les provisions constituées, ainsi que les mesures correctives prises.¹

Il convient de souligner que pour certaines catégories de clientèle, comme les commerçants, la politique de provisionnement est encore plus rigoureuse. En effet, à partir de la troisième échéance impayée, la BNA est tenue de constituer une provision de 100 % du montant du crédit en cause. Cette démarche repose sur le principe de prudence comptable, et reflète l'estimation que le risque de recouvrement est désormais quasi nul. Ainsi, l'intégralité de l'encours concerné est provisionnée afin de préserver la solidité financière de la banque face à ce type de défaut de paiement.

- **La phase contentieuse** : Lorsque toutes les tentatives amiables de recouvrement échouent, et que le client concerné ne répond ni à la mise en demeure ni aux sollicitations de régularisation, la BNA entre dans ce qu'on appelle la phase contentieuse, caractérisée par un recours officiel à la justice. Dans cette situation, le département crédits transmet le dossier complet du client au département juridique, qui prend désormais le relais et devient responsable du suivi de l'affaire. Ce service spécialisé joue un rôle fondamental, notamment en représentant la banque devant les tribunaux, et ce, même en l'absence d'un avocat externe, conformément aux procédures internes et aux prérogatives qui lui sont conférées.

L'objectif principal de cette démarche judiciaire est d'obtenir une décision légale autorisant le recouvrement de la dette. Si, durant la procédure, le client reconnaît sa dette et exprime sa volonté de régulariser sa situation, le département juridique peut alors négocier un nouveau calendrier de remboursement, adapté aux capacités financières actualisées du débiteur. Ce réaménagement reste néanmoins encadré par la loi et nécessite l'accord du juge dans certains cas. En revanche, si le client continue de contester ou refuse tout paiement, la procédure judiciaire suit son cours jusqu'au jugement définitif. Une fois que la banque obtient gain de cause devant la justice, elle est légalement autorisée à engager des mesures d'exécution forcée afin de recouvrer le montant du crédit octroyé.

Dans ce cadre, la BNA peut procéder à la saisie et à la vente des garanties que le client avait apportées lors de la souscription du crédit. Cette vente s'effectue généralement aux enchères publiques (vente aux enchères), conformément aux pratiques légales. Il est important de souligner que, même si la vente des garanties permet d'obtenir un montant supérieur à la créance initiale, la banque ne cherche pas à réaliser un bénéfice sur cette opération. Elle vise uniquement à récupérer le montant exact du crédit impayé, sans excéder ce qui lui est dû. Tout excédent éventuel issu de la vente des biens du client est restitué à ce dernier après remboursement complet du crédit et règlement des frais de justice éventuels.

Ainsi, la phase contentieuse, bien que plus lourde et complexe, représente l'ultime recours de la banque face à une situation de défaut avéré. Elle témoigne de la rigueur du dispositif de gestion du risque de crédit, tout en garantissant la protection des intérêts financiers de la banque dans le respect des droits du débiteur.²

¹ Document interne de la BNA

² Document interne de la BNA, Op Cite

3-1-2-2- Stratégie préventives en cas de demande de rééchelonnement formulé par le client

Dans un contexte économique marqué par des tensions inflationnistes ou d'autres perturbations majeures comme la pandémie de la Covid-19, plusieurs clients d'établissements bancaires peuvent rencontrer des difficultés financières les empêchant d'honorer leurs engagements de remboursement. Lorsqu'un client anticipe cette incapacité, il peut, de manière préventive, se rapprocher de la banque pour solliciter un rééchelonnement ou une prorogation d'échéance. Cette initiative volontaire est perçue positivement par la banque, car elle permet d'éviter une détérioration immédiate du dossier et l'entrée en phase contentieuse. L'exemple concret étudié au niveau de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) illustre parfaitement cette démarche : le client, touché par la hausse significative des prix des matières premières conséquence directe de la crise sanitaire et de ses répercussions inflationnistes s'est retrouvé dans l'incapacité d'acquiescer suffisamment de matières premières pour assurer une production normale. Cette baisse de production a engendré une diminution de l'offre de produits finis sur le marché, entraînant un recul du chiffre d'affaires. Face à cette situation, le client a réagi en amont en sollicitant un rééchelonnement de sa dette, estimant qu'il ne pourrait pas faire face à la première échéance à venir.

La banque, en réceptionnant cette demande, l'a transmise à la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), laquelle l'a redirigée vers CCC pour instruction. Ce dernier, chargé de valider les décisions de restructuration, examine avec rigueur le dossier du client en tenant compte de plusieurs paramètres essentiels. Le CCC analyse notamment la relation bancaire historique entre le client et la banque, la régularité antérieure des remboursements, la solidité du chiffre d'affaires, les causes concrètes de l'incapacité à rembourser, ainsi que les pièces justificatives fournies (bilans, états financiers, prévisions de trésorerie). Afin d'évaluer la véracité de la situation déclarée par le client, le CCC peut exiger une visite sur site, menée par les services de suivi de crédit de la direction régionale ou centrale, selon le lieu de domiciliation du client. Cette mission est assurée généralement par le directeur régional ou central, le chargé d'étude de crédit, et parfois le chef du département juridique, avec pour objectif d'examiner de manière concrète les difficultés rencontrées par l'entreprise et de vérifier l'état réel de ses installations et de sa production.

À l'issue de cette visite, un rapport est rédigé et transmis au CCC, qui s'en servira comme base de décision. Si le CCC donne un avis favorable, la banque accorde le rééchelonnement sous certaines conditions. Ces conditions peuvent inclure le renouvellement ou la mise à jour des garanties réelles (telles qu'une hypothèque), l'établissement d'un nouveau tableau d'amortissement, ainsi que la signature d'un engagement du client stipulant qu'il ne sollicitera pas de nouveau report. Le nouveau calendrier de remboursement prend en compte non seulement les échéances non réglées (appelées impayés principaux), mais aussi les impayés accessoires (intérêts de retard, pénalités éventuelles). L'objectif de la banque, dans ce type de réaménagement, n'est pas uniquement d'alléger temporairement la charge du client, mais également de sécuriser le remboursement futur du crédit en tenant compte des capacités financières réelles de l'entreprise, tout en évitant le passage immédiat du dossier en phase contentieuse ou en contentieux judiciaire.

3-2- Les recommandations appliquées par la BNA pour la maîtrise globale des risques bancaires : le cas de la centrale des risques (ASCREM)

Dans le souci de renforcer son dispositif de maîtrise des risques, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) met en œuvre plusieurs recommandations à caractère obligatoire émanant de la Banque d'Algérie. Ces recommandations s'inscrivent dans une logique de conformité aux exigences prudentielles nationales et internationales. Parmi ces dispositifs, figure la centrale des risques, connue sous l'appellation ASCREM (Application de Suivi de la Centrale des Risques et des Engagements sur la Masse), qui constitue un outil stratégique dans la surveillance des risques bancaires. Ce mécanisme ne vise pas uniquement le risque de non-remboursement lié aux crédits d'investissement, mais s'applique également à toutes les formes de crédits accordés à la clientèle, qu'ils soient à court, moyen ou long terme. Grâce à ce système centralisé, la BNA peut consulter et analyser l'ensemble des engagements financiers contractés par un client auprès du secteur bancaire, détecter les cas de surendettement, anticiper les défauts de paiement, et ajuster ses décisions de crédit en conséquence. L'ASCREM représente ainsi un levier essentiel de prévention, de contrôle et de décision, qui permet à la BNA de mieux gérer son exposition au risque et d'assurer la solidité de son portefeuille de crédits.¹

3-2-1 -Rappel Historique de la nouvelle Centrale des Risques Entreprises et Ménages « ASCREM »

Dans le cadre du renforcement du dispositif de surveillance des risques bancaires, la Banque d'Algérie a mis en place une centrale des risques dédiée aux entreprises et aux ménages, appelée ASCREM (Application de Suivi de la Centrale des Risques des Entreprises et Ménages). Ce mécanisme, instauré conformément à l'article 98 de l'ordonnance n°10-04 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée le 26 août 2010, vise à permettre aux banques et établissements financiers une meilleure évaluation des risques liés à l'octroi de crédits, tous types confondus, y compris les crédits d'investissement. La centrale des risques et celle des impayés sont gérées par un département opérationnel relevant de la Direction de la Gestion des Risques (DRG-119), elle-même rattachée à la Division Risques et Contrôle Permanent (DRCC-128).

L'ensemble des établissements bancaires exerçant sur le territoire national sont tenus de déclarer mensuellement, conformément à l'article 06 du règlement n° BA 12-01 du 20 février 2012, tous les concours accordés à leur clientèle, qu'ils soient personnes physiques ou morales, quelle qu'en soit la valeur, y compris les crédits octroyés à leur propre personnel. Ces déclarations se font à travers deux compartiments distincts au sein de l'application ASCREM : un compartiment pour les entreprises et un autre pour les ménages. Les données déclarées se divisent en deux catégories :

*Les données dites "positives" qui regroupent : l'identification des bénéficiaires, les autorisations de crédit, les encours ainsi que les sûretés (réelles ou personnelles) associées à chaque type de crédit.

*Les données dites "négatives" qui concernent : les montants non remboursés relatifs aux encours de

¹ Guide ASCREM, Document interne de la BNA

crédit.

Ces nouvelles dispositions permettent à l'ASCREM de centraliser en une seule plateforme deux systèmes de déclaration des risques, favorisant ainsi une identification plus précise des risques clientèle, tout en soumettant les informations transmises à un contrôle à la fois préalable et a posteriori, afin de garantir la fiabilité des données. L'encadrement réglementaire de ce dispositif a été précisé par l'instruction n° 04-2019 de la Banque d'Algérie du 31 décembre 2019, et consolidé par la note DRCC n° 322 du 13 septembre 2020, qui en définissent les modalités d'organisation et de fonctionnement.¹

3-2-2-Plan de réalisation des recommandations Liées aux Travaux de la Centrale ASCREM

VOLET 1 : LES PERSONNES DECLARABLES :

Les travaux de déclarations sont réalisés sur les Débiteurs identifiés sur trois (03) catégories de personnes :²

- **Type 01- Particuliers** : Ce type concerne exclusivement les bénéficiaires de crédits aux particuliers (Immobiliers, Autos, Confort...);
- **Type -02- Entrepreneurs Individuels** : Cette catégorie concerne exclusivement les personnes physiques exerçant une activité commerciale et/ou de prestations de services, de travaux,
- **Type -03- Entreprises** : Cette catégorie concerne les Personnes Morales (SPA, SARL, SNC, EURL...)

Pour ce faire, il existe deux identifiants (clés) indispensables pour leur déclaration à l'ASCREM :

- **Clé Onomastique (sur 20 positions numériques)** : Numéro d'identification des ménages relatif aux déclaration particuliers et entrepreneurs individuels, Identifiant adopté pour ce type de personne par la centrale des risques de la Banque d'Algérie.

Sur cette base, le siège déclarant détermine lui-même cette clé à partir des éléments propres à la personne, suivant le nombre de positions numériques décliné ci-dessous, axés sur les données personnelles de la relation, à savoir :

- Le Genre (Masculin / Féminin) (01 position) ;
- Le Code Nationalité (01 position) ;
- Le Code de la Wilaya (02 positions) ;
- Le Code de la Commune (03 positions) ;
- Le Numéro de l'Acte de Naissance (05 positions) ;
- La date de naissance (08 positions) ;

- **Identification des Personnes Physiques par le Numéro d'Identification Nationale (NIN) (sur 18 positions)**

¹ Document interne de la BNA

² Guide ASCREM, Document interne de la BNA, Op Cite

Relativement au projet d'adoption du NIN « Numéro d'Identification Nationale » qui servira de clé de contrôle au lieu et place de la Clé Onomastique dans le cadre de la déclaration des personnes physiques à la centrale des risques entreprises et ménages, il est à souligner que conformément à la note DOMP du 29/09/2019, il vous appartient de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires afin d'exiger ce identifiant à votre clientèle ; Ainsi, il y'a lieu d'entamer la transcription du NIN de la clientèle « Particuliers et Entrepreneur individuel » au niveau de l'applicatif lors de leur déclaration au niveau de la fiche client CREM « AUTRES ELEMENTS D'IDENTIFICATION », et de mettre à jour graduellement l'information en question pour les clients déjà déclarés.

- **Numéro d'Identification Fiscale (NIF) (sur 15 positions)**

Le numéro d'identification fiscale (NIF) est la clé de déclaration pour Les personnes morales inscrites au Centre National du Registre de Commerce. Les Entités Administratives, les Bureaux de Liaison d'une Entreprise Etrangère, les Personnes Morales de Droit Etranger, les Sociétés Civiles, les Associations agréées, les Groupements d'Intérêts Communs et les Organismes Interprofessionnels ; les Organisations Professionnelles ou Inter – Professionnelles Agricoles ; les Représentations Diplomatiques, Consulaires et les Entités créées en vertu d'une convention internationale.

NB : La **Clé Intermédiaire** : Numéro d'identification utilisable **exceptionnellement**, notamment en cas de défaut des numéros d'identification requis (Clé onomastique pour les personnes physiques et le NIF pour les personnes morales). Cette clé n'est plus en vigueur pour l'ASCREM depuis Février 2017.

VOLET 2- validation des données liées à la déclaration débiteur

A- Les données descriptives et financières obligatoires pour transcription et déclaration des Débiteurs au niveau de l'applicatif CREM :¹

Pour le type 01 (Particulier) :

- Fiche client « clé delta » champ **obligatoire** ;
- État civil : champ **obligatoire** ;
- Profession : champ **obligatoire** ;
- Adresse domicile de la relation : champ **obligatoire** ;
- Inscrire un type document d'identification au niveau du domaine autre élément d'identification lié à la déclaration du débiteur « pièce d'identité, permis du conduire, NIN..... » : champ **obligatoire**.
- Ne rien inscrire au niveau du champ « raison sociale »

Pour le type 02 (Entrepreneur Individuel) :

- Fiche client « clé delta » champ **obligatoire** ;
- État civil : champ **obligatoire** ;

- Profession : champ **obligatoire** ;
- Code d'activité : champ **obligatoire** ;
- Données financières champ **obligatoire**.
- Adresse domicile : champ **obligatoire** ;
- Adresse d'activité : champ **obligatoire** ;
- Inscrire un type document d'identification au niveau du domaine autre élément d'identification lié à la déclaration du débiteur « registre de commerce, carte d'artisan, agrément, carte fellah, » : champ **obligatoire** ;
 - Le numéro d'identifiant fiscal (NIF) : champ **obligatoire**
 - Ne rien inscrire au niveau du champ « raison sociale »

NB : Pour la déclaration du genre féminin, il vous appartient de renseigner le Nom de la personne suivant le Nom de jeune fille qui lui est rattachée ;

En cas où la personne est mariée, il y'a lieu d'indiquer en second le nom du conjoint ;

Pour le type 03 (Entrepris)

- Fiche client « clé delta » champ **obligatoire** ;
- Le numéro d'identifiant fiscal (NIF) en tant qu'identifiant CLE BA ;
- Désignation sociale : champ **obligatoire** : Avec Nom de l'entreprise conforme au Nom inscrit au niveau de la fenêtre consultation Ministères des Finances ;
- Pays d'origine : champ **obligatoire** ;
- Date de création : champ obligatoire :
- Forme juridique : champ obligatoire ;
- Activité principale : champ **obligatoire** ;
- Adresse du siège social : champ **obligatoire** ;
- Adresse d'activité : champ **obligatoire** ;
- Données financières champ **obligatoire** ;
- Inscrire un type document d'identification au niveau du domaine autre élément d'identification lié à la déclaration du débiteur « registre de commerce, décret présidentiel, agrément, » : champ **obligatoire**.

NB : L'activité de la relation crédit doit être déclarée conformément à l'activité transcrite au niveau du bilan de la relation.

B- Rappel des données financières à transcrire obligatoirement au niveau des déclarations Type Débiteur «02 et 03 » :

Les agences sont rappelées que, les champs relatifs aux données financières ci-après sont devenus obligatoires à compter du 1^{er} avril 2017, et qu'il y a lieu de les renseigner, comme suit :

¹ Guide ASCREM, Document interne de la BNA, Op Cite

- **Entrepreneur individuel (type 02) :**

- Effectif ;
- Recettes ;
- Fonds propres ;
- Total bilan ;

- **Entreprise (type 03) :**

- Chiffre d'affaires ;
- Effectif ;
- Total bilan ;
- Date de Centralisation Bilan (31/12/Année Exercice bilan arrêté) ;

Volet 3 : Déclaration et validation des Encours, Situations Crédit et Garanties

A- Déclaration et validation des Encours et Situation Crédit

Ce volet de déclarations à la centrale des risques « ASCREM » reprend la **déclaration mensuelle** des encours crédits rattachés aux garanties, dont il appartient aux intervenants de s'assurer à chaque centrale, des recommandations ci-après :¹

- Vérifier la fiabilité des données transcrites par vos soins avant toute validation d'informations suivant la situation réelle du dossier pour chaque débiteur transcrit sur l'appliquatif ASCREM ;
- valider les encours et situation crédit après vérification et confrontation des données, à chaque centralisation ;
- Déclarer en chaque dossier crédit la ou les garanties rattachées au dossier de la relation, en reprenant fidèlement les garanties appropriées pour chaque ligne de crédit débloquée ;
- S'assurer de la mise à jour de l'état des autorisations (date d'octroi, date d'échéance) ;
- Rattacher à tout nouveau Débiteur son dossier de crédit ;
- Rajouter tout nouveau crédit débloqué non encore déclaré au niveau du dossier Débiteur déjà déclaré au niveau de l'appliquatif ASCREM ;
- Éviter la déclaration des Débits par agios non rattachés à des lignes de crédit, principalement les débits aux comptes courants inférieurs à **50.000,00 DA** ;
- Procéder à la validation dans les délais requis **ne dépassant pas la première décade** suivant le mois de déclaration.

B- Déclaration et validation des Garanties :

- Vérifier les garanties à opérer pour déclaration conformément aux garanties prises et recueillies dans le cadre des financements opérés ;²
- Les garanties doivent être validées et valorisées suivant les instructions en vigueur de la 4^{ème} recommandation inscrite à la note DSERC/DREJC du 30/09/2018 ;

¹ Guide ASCREM, Document interne de la BNA, Op Cite

² Guide ASCREM, Document interne de la BNA, Op Cite

-Les garanties non recueillies ne doivent en aucun cas figurer au niveau des déclarations ASCREM ;

-Les valeurs et informations garanties doivent être vérifiables en tout moment par des services internes qu'externe à notre Banque ;

-Les personnes dédiées à la CREM doivent nécessairement travailler en étroite collaboration avec leurs collègues crédits, avec assistance étroite des services de la cellule juridique de la DRE, une rigueur dans les travaux est plus qu'exigée ;

-S'assurer que la garantie déclarée en une ligne de crédit ne soit reprise au niveau de la deuxième ligne déclarée en faveur de la relation crédit en question ;

-S'assurer de la levée déclaration garanties une fois que la relation procède au remboursement intégral de la créance engagée ;

-S'assurer de la mise à jour de l'état de garanties en chaque période de centralisation ;

En somme, cette section a mis en lumière les différents mécanismes et dispositifs que la Banque Nationale d'Algérie (BNA) mobilise pour assurer une gestion rigoureuse du risque de non-remboursement des crédits, notamment les crédits d'investissement. Dans un premier temps, nous avons détaillé les stratégies internes adoptées par la BNA, aussi bien en amont de l'octroi du crédit (analyse de la solvabilité, évaluation des garanties, etc.) qu'en aval, à travers des mesures de suivi régulier, de gestion des cas d'impayés, et d'intervention progressive selon la situation de chaque client, qu'il sollicite un rééchelonnement ou qu'il se montre défaillant.

Dans un second temps, l'accent a été mis sur le rôle fondamental de la centrale des risques entreprises et ménages (ASCREM), mise en place par la Banque d'Algérie et imposée à l'ensemble des établissements bancaires. À travers ce dispositif réglementaire, la BNA s'inscrit dans une démarche de prévention systémique des risques bancaires, en centralisant les informations relatives aux concours octroyés, aux garanties prises et aux incidents de remboursement. Cette approche globale permet non seulement de renforcer la transparence interbancaire, mais aussi de favoriser une appréciation plus objective du profil de risque de chaque client.

Ces efforts combinés traduisent la volonté de la BNA de conjuguer ses propres pratiques internes de gestion des risques avec les dispositifs réglementaires imposés au niveau national, dans le but d'assurer une meilleure stabilité financière et de limiter les pertes liées aux crédits non performants.

Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en évidence, de manière à la fois théorique et pratique, les différents aspects de la gestion du risque de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), en s'appuyant notamment sur notre expérience de terrain effectuée dans le cadre de notre stage pratique au niveau de la Direction Régionale d'Exploitation (DRE).

Dans une première section, nous avons présenté la structure organisationnelle de la BNA, en mettant l'accent sur le rôle stratégique de la DRE, qui constitue un maillon intermédiaire essentiel entre les agences locales et la direction générale. Cette structure hiérarchique et fonctionnelle, bien établie, permet à la banque d'assurer une gestion centralisée mais déclinée localement des opérations, tout en renforçant le pilotage des risques à l'échelle régionale.

La deuxième section a permis d'illustrer concrètement les enjeux du risque de non-remboursement à travers l'analyse d'un dossier réel de crédit, octroyé à une entreprise cliente. Ce cas a révélé les effets combinés de la conjoncture économique défavorable, notamment la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et l'inflation qui en a découlé, sur la capacité de remboursement de l'emprunteur. Face à cette situation délicate, la réaction du client — par le biais d'une demande de rééchelonnement — ainsi que la réponse de la BNA — en termes d'instruction du dossier, d'évaluation du risque résiduel et d'éventuelle restructuration — ont mis en lumière les procédures internes de gestion du risque, ainsi que la souplesse relative que la banque peut accorder dans certaines circonstances exceptionnelles.

Enfin, la troisième section a été consacrée à la présentation de l'ASCREM (la centrale des risques entreprises et ménages), un outil essentiel mis en place par la Banque d'Algérie et auquel les établissements bancaires, y compris la BNA, sont tenus de se conformer. Cette centrale constitue une source précieuse d'informations permettant d'améliorer l'évaluation des risques de contrepartie, de renforcer la transparence au sein du système bancaire, et d'instaurer une discipline prudentielle indispensable. L'ASCREM représente donc un dispositif structurant de la politique de gestion des risques bancaires, permettant une vision unifiée des engagements et des incidents de paiement, tant du côté des entreprises que des particuliers.

Ainsi, à travers les éléments abordés dans ce chapitre, il ressort que la BNA, comme toute institution financière moderne, est confrontée à des défis majeurs en matière de gestion du risque de crédit. Ces défis exigent à la fois des outils techniques performants, une organisation interne efficace, et une capacité d'adaptation face aux aléas économiques conjoncturels. L'étude de terrain, combinée à l'analyse des dispositifs réglementaires et organisationnels, a donc permis d'offrir une vision intégrée de la réalité du risque bancaire en contexte algérien, et des réponses institutionnelles qui y sont apportées.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Dans le contexte particulier de l'Algérie, ce mémoire s'est attaché à explorer les liens étroits, parfois complexes, entre les dynamiques macroéconomiques — en particulier l'inflation — et les pratiques de gestion des risques bancaires. Bien que distincts dans leur nature et leurs mécanismes, ces deux phénomènes ont en commun leur capacité à fragiliser l'équilibre économique d'un pays lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés. Ce travail a ainsi visé à comprendre, d'une part, les causes et les effets de l'inflation sur l'économie algérienne, et d'autre part, les modèles de gestion du risque de crédit dans le secteur bancaire, à travers une immersion concrète au sein de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

Dans une première phase, une analyse approfondie du phénomène inflationniste a été menée, en replaçant dans son cadre théorique et historique. L'étude de son évolution en Algérie a permis de souligner la vulnérabilité de l'économie nationale face aux chocs de prix et l'importance d'une politique économique cohérente, crédible et bien coordonnée. Les réponses des autorités monétaires et budgétaires, bien que parfois réactives, traduisent une volonté de stabilisation, tout en mettant en lumière les limites structurelles du cadre économique actuel. Il a été mis en évidence que l'inflation, lorsqu'elle est mal maîtrisée, détériore le pouvoir d'achat, alimente la spirale prix-salaires, décourage l'investissement et renforce les déséquilibres sociaux.

La deuxième phase de ce mémoire s'est focalisée sur la gestion du risque bancaire, en particulier le risque de crédit, qui demeure l'un des principaux défis pour la stabilité du système financier.

Ce travail a également permis de confronter les hypothèses de départ aux réalités empiriques observées. La première hypothèse, selon laquelle l'inflation contribue à l'accroissement des risques liés au crédit, notamment le risque de non-remboursement, obligeant les banques à renforcer leur gestion de ces risques, mais qu'un cadre réglementaire strict peut limiter leur capacité d'adaptation face aux pressions inflationnistes, s'est révélée confirmée. En effet, il a été démontré que l'inflation exerce un effet multiplicateur sur les coûts de production, les charges des entreprises et le pouvoir d'achat, affectant ainsi leur capacité à honorer leurs engagements financiers. De plus, dans un contexte de réglementation bancaire rigide, les marges de manœuvre des banques restent limitées. Elles doivent attendre les directives de la Banque centrale et ne peuvent ajuster librement les taux d'intérêt ou conditions de crédit. Cette réalité renforce l'idée que la gestion du risque bancaire doit composer avec des contraintes macroéconomiques et réglementaires importantes.

La deuxième hypothèse, selon laquelle la mise en place d'un suivi plus rigoureux des effets de l'inflation par les banques permettrait de réduire le risque de non-remboursement, mais que les banques algériennes n'adaptent pas suffisamment leurs politiques de gestion du risque de crédit à l'inflation, a été infirmée. L'observation des pratiques internes de la BNA a montré que, bien que les banques n'aient pas l'autonomie d'ajuster immédiatement leur politique face aux chocs inflationnistes, elles mettent en œuvre un ensemble de mécanismes rigoureux pour suivre leurs clients et anticiper les difficultés de remboursement. L'utilisation d'outils tels que l'ASCREM (la centrale des risques entreprises et ménages), les visites sur site, ou encore les procédures de surveillance régulière, attestent d'une volonté de renforcer la discipline prudentielle, d'améliorer l'évaluation du

risque de contrepartie et de préserver la stabilité du portefeuille de crédits. Ainsi, même dans un environnement contraint, les banques publiques algériennes s'adaptent aux pressions inflationnistes à travers une approche prudente et proactive.

De manière générale, l'étude révèle que la stabilité macroéconomique de l'Algérie repose sur une double exigence : la maîtrise de l'inflation et la solidité du système bancaire. Ces deux dimensions sont interdépendantes et nécessitent une coordination constante entre politiques publiques et pratiques opérationnelles. Une inflation non contenue peut affecter la solvabilité des emprunteurs, tandis qu'un système bancaire mal préparé compromet la continuité du financement de l'économie. La résilience du système économique algérien dépendra donc de la capacité des autorités à adapter les instruments de gouvernance économique et bancaire aux réalités nationales, tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

Enfin, ce mémoire souligne l'importance de lier les acquis théoriques à l'expérience de terrain. L'immersion au sein de la BNA a permis de confronter les concepts de gestion du risque à des pratiques concrètes, tout en prenant la mesure des défis humains, techniques et réglementaires rencontrés par les acteurs du secteur bancaire. Cette approche pragmatique a enrichi la réflexion académique en lui conférant une dimension opérationnelle et contextualisée.

En somme, ce travail ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des interactions entre inflation, gestion des risques bancaires et stabilité macroéconomique. Il plaide pour une réflexion continue sur la manière de renforcer les capacités institutionnelles, de moderniser les outils de supervision et de promouvoir une culture de rigueur, de transparence et de responsabilité. C'est dans cette perspective que les enseignements de cette recherche peuvent modestement nourrir le débat autour de la transformation du modèle économique algérien, dans le sens d'une économie plus résiliente, plus diversifiée et durable.

Bibliographie

Bibliographie

1. Ouvrages

- Agostino S. & Montoussé M., "L'indispensable en économie et histoire des sociétés contemporaines", 2^{ème} Edition Bréal, Rosny-sous-Bois, Paris, 2004.
- Bernard P., "Mesure et contrôle des risques de marchés », Edition Economica, Paris, 1996.
- Bernet R., "Principes de technique bancaire", 24^{ème} Edition Dunod, Paris, 2006.
- Bessis, J., "Risque management de la banque", 4^{ème} Edition Wiley Finance, West Sussex, England, 2015.
- Bernet-Rollande L., "Principale technique bancaire", 25^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2008.
- Bernet-Rolland L., "Principale technique bancaire", 21^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2001.
- Béraud A., "Jean-Baptiste Say et la théorie quantitative de la monnaie » / Jean-Pierre
- Béraud. A., "Les économistes français et le pouvoir d'achat de la monnaie. The European Journal of the history if economic thought", vol20, n°1, PP 1-28, 2013.
- Bertrand Blancheton, « l'inflation », maxi fiches-sciences économiques, 4^{ème} édition, Dunod, Paris, 2020
- Bessis J., "Gestion des risques et gestion actif Passif", Edition DALLOZ, Paris, 1995.
- Blancheton B., « L'inflation", maxi fiches-sciences économiques », 4^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2020.
- Boussoumah M., "L'entreprise socialiste en Algérie", Edition Economica, Paris, 1982.
- Brémont J., "Keynes et les keynésiens aujourd'hui : des solutions pour sortir de la crise", édition Hatier, Paris, 1987.
- Darmon J, "Stratégies et gestion de bilan", Edition Economica, Paris, 1998.
- Drut B. & Aubry C., "L'inflation, c'est quoi ?", Edition Boeck Supérieur, Paris, 2024.
- Dumontier P. & Dupre D., "Le pilotage des établissements bancaires", Édition Revue banque, Paris, 2004.
- Fisher I., « The purchasing power of money », Kessing Publishing, USA, 2006.
- Henry E., « Echec à l'inflation », les Editions de l'épagn, Pairs, 1980.
- Jacob H. & Sardi.A, "Management des risques bancaires", Edition Afges, Paris, 2001.
- Jany-Catrice F., "L'indice des prix à la consommation", Edition La Découverte, Paris, 2019.
- Jacob H. et Sardi.A, « Management des risques bancaires », édition Afges, Paris, 2001.
- Lamarque E., "Management de la banque : risque, relation client, organisation", Edition Pearson, Paris, 2005.
- Legeais D., "Droit des sûretés", 14^{ème} Edition, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 2021.
- Moden J., "L'indice des prix à la consommation", Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 978-979,1982.
- Potier et André T (éditeurs) : Jean-Baptiste Say, Nouveaux regards sur son œuvre, Paris (France), 2003.
- Serge D'Agostino Marc Montoussé, « L'indispensable en économie et histoire des sociétés contemporaines : 2ème année », Edition Bréal, Paris, 2004.

2. Articles de revues et autres articles

- Ait Chaalal A., "L'Algérie depuis 1962 : retour sur une histoire contrastée", Revue internationale et stratégique, n°46, pp 61-72, 2002.
- Ait-Si-Said R., "Financement non conventionnel en Algérie : Mesure d'accompagnement et impacts", Revue Algérienne d'économie et gestion Vol. 14, N° 01, pp 288-309, 2020.
- Anger F.– A., "La lutte contre l'inflation", Actualité Economique, Montréal, Québec, vol.37, n° 1, pp 140-155, 1 Avril 1961.
- Benassy J-P., "Théorie néo-Keynesienne du déséquilibre dans une économie monétaire", Revue Cahiers du Séminaire d'Économétrie, n°17, pp 81-113, 1976.
- Benassy J-P., « Théorie néo-Keynesienne du déséquilibre dans une économie monétaire », Revue Cahiers du Séminaire d'Économétrie, n°17, pp 81-113, 1976.
- Benti C., "La structure logique de la théorie générale de Keynes", l'édition cahier d'économie politique, n°30-31, pp 11-48, 1998.
- Béraud. A., "Les économistes français et le pouvoir d'achat de la monnaie", The European Journal of the history of economic thought, Vol. 20, N°1, pp 455-465, 2013.
- Bouchakour S. & Ait Taleb A., "L'option d'un fonds souverain, aurait-elle permis à l'Algérie de mieux gérer ses réserves de change ?", Revue Algérienne de développement économique, vol.07, N°1, p 413, 2020.
- Bouvet P., "Les théoriciens contemporains de la monnaie endogène : consensus et désaccords", L'actualité économique, vol 72, n°4, 1996.
- Bouyacoub B., "Analyse empirique de l'impact de la politique monétaire sur l'inflation en Algérie de 2000 à 2019", les Cahiers de MECAS, V°16, N°2, p 16, Décembre 2020.
- Chavagneux C. & Husson M., "L'économie Hors la Loi, Alternative économiques, N°404, pp 22-31, Septembre 2020.
- Cherief D-N., "L'effet de l'inflation et du taux de change sur les flux des IDE dans les services en Algérie", Revue Algérienne des Sciences Humaines et Sociales, Vol.08, N° 02, p 732, 2020.
- Creel J. & Sterdyniak H., "Pour en finir avec la masse monétaire, Revue économique, Vol. 50, N°3, pp 523-533, 1999.
- Debonneuil M. & Sterdyniak H., "La boucle prix-salaires dans l'inflation", Revue économique, Vol.35, N° 2, pp 267-311, Mars 1984.
- Dechesne L., « POUR LA THEORIE QUANTITATIVE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT », Revue D'économie Politique, vol .28, n°4, pp 401-420, 1914.
- Edey M., "Coûts et avantages du passage d'une faible inflation à la stabilité des prix", Revue Economique de l'OCDE, N°23, pp 123-146, 1994.
- Elhamma A., « la gestion du risque crédit par la méthode du scoring », Revue marocaine de recherche management et marketing, vol 01, n°1, p291, 2009.
- Etienne M., "La théorie générale de M. Keynes", Revue d'économie politique, vol.51 n° 6, pp 1559-1590, 1937.
- Fontanel J., "La théorie quantitative de la monnaie", les cours d'économie, Université de Grenoble, 1988.
- Fitoussi, J-P., "De l'inflation d'équilibre à la stagflation. Théorie et vérification empirique", revue Economie appliquée, Tome27, N°1, pp27-43, 1974.

- Fisher I., "La théorie des grandes déprissions par la dette et la déflation (1933)", Revue française d'économie, Vol.3, N°3, pp159-182, 1988.
- Friedman M., "Nobel Lecture: Inflation and Unemployment", Journal of Political Economy, vol.85, n°3, pp 451-472, Juin 1977.
- Gaffard J-L., "Le débat de théorie et de politique monétaires revisité", sciences PO OFCE WORKING PAPER, n° 39, 2018.
- CHERIEF Djameledinne N., « L'effet de l'inflation et du taux de change sur les flux des IDE dans les services en Algérie », Revue Algérienne des Sciences Humaines et Sociales, Vol.08, n° 02, p 732, 2020.
- Gérard K. and Bouhaili A., « Modèles monétaires de l'hyperinflation », Revue tiers monde, Paris, vol.33.n° 129, pp 113-136, 1992.
- Guendouzi B. et Kabri K., "Les retombées de l'ajustement structurel sur le développement local en Algérie : cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou", Cahiers du CREAD, n° 46-47, PP 135-152, 1998.
- Hamadouche A., « L'impact de L'inflation sur la Croissance Economiques Cas des pays du Nord-Africain », Revue des reformes Economique et intégration dans l'économie mondiale, Vol.12, N°23, PP 25-39, 2017.
- Hugues Picard, « Élaboration et calcul de l'indice des prix à la consommation », Revue Economie et Statistique, N°65, PP3-15, 1975.
- Imane M-C., "Les trois phases de développement du Système Bancaire Et Monétaire Algérien", Revue des sciences commerciales et de gestion, vol.8, n°1, pp 217-299, 2012.
- J.-G. & Halévi J., La théorie du « markup » comme explication de l'inflation : une critique kaleckienne de certains post-keynésiens. L'Actualité économique, vol 62, n°3, pp385–408, 1986.
- Kaci F., "Essai sur les origines de l'inflation en Algérie", Revue Algérienne d'Economie et gestion, Vol.15, N° 02, 848, 2021.
- Kara R., "Essai sur l'évolution du de l'économie algérienne 1962-2015 : approche historique", Revue des Science Humaines et Sociales, vol 08, n°02, pp 5-8, 2018.
- Khelfaoui H., "Les conditions d'émergence d'une communauté scientifique en Algérie : savoir et pouvoir de 1962 à 1992, Cahiers des sciences humaines, laboratoire des sciences sociales, Frances, vol.32, n°3, pp 611-628, 1996.
- Kherchi J., "L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales", Revue d'économie et de statistique appliquée, Vol.5, N°1, p 34, juin 2008.
- Kremer G. & Bouhaili A., "Modèles monétaires de l'hyperinflation", Revue Tiers Monde, vol.33. N° 129, pp 113-136, 1992.
- Laksaci M., Gouverneur de la Banque d'Algérie, "Gestion des ressources et stabilité financière en Algérie", Article de journal, p03, octobre 2010.
- Lardeux R., "Le rôle des banques centrale après la crise", Revue idées économiques et sociales, N°172, PP14-22, 2013.
- Lavoie M., "Inflation, chômage et la planification des récessions : La théorie générale de Keynes et après", L'actualité économique, vol.61, n°2, p 173, juin 1985.
- Le Bourva J., "La théorie de l'inflation, le rapport des experts et l'opération de décembre 1958", Revue économique, Vol.10, N°5, Septembre, pp 713-754, 1959.

- Lequiller F., "L'indice des prix à la consommation surestime-t-il l'inflation ?", Revue Economie et statistique, n°303, pp 3-32, mars 1997.
- Mehling J., "Algérie et économie Algérienne", L'actualité économique, Vol .34, N°1, Montréal, institut D'économie appliquée, pp 121-145, 1 avril 1958.
- Michel H., "La stratégie révolutionnaire de Keynes", Revue française d'économie, vol.3, n°2, pp 91-114, 1988.
- Moden J., "L'indice des prix à la consommation", Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 978-979, pp 1-38, 1982.
- Mouziane F. & Zerigui K., "Effet de l'inflation sur la rentabilité des banques algériennes », Journal Des Etudes Economiques et Financières, Vol.16, n°1, pp13-15, Décembre 2023.
- Omrani T. & Toumache R., "L'impact de la chute des prix du pétrole sur le financement de l'économie Algérienne", Revue Al Wahat pour les recherches et les études, Vol.9, n° 2, pp 750-774, 2016.
- Otani I., "Inflation in an open economy : A case study of the philippines (l'inflation dans une économie ouverte : étude du cas des philippines)", Revue staff papers (international monetary fund, vol.22, n°3, pp 750-774, Novembre 1975.
- Pascallon P. & J-François de Laulanie, "L'expérience monétaire algérienne ; du satellisme à l'indépendance monétaire », Revue algérienne des sciences juridiques politique économique, Vol.7, N°4, pp 59-70,1970.
- Phan. D.L., « Un aperçu de la littérature théorique sur la courbe de Phillips », Revue économique, vol.22, n°5, pp 751-791, 1971.
- Picard H., "Élaboration et calcul de l'indice des prix à la consommation", Revue Economie et Statistique, N°65, PP3-15, 1975.
- Sugeng Prasetyo A., "Determinants of demand for money and the velocity of money in indonesia », Journal of Developing Economies, vol 03, n° 2, pp 65-79, 2018.
- Van Daal J. & Jolin A., "Note sur l'article : économique et mécanique, de Léon Walras", Revue économie appliquée, Vol 43, N° 2, pp 85-94, 1990.
- Zemouri M., "La portée du succès du post-ajustement dans le cas de l'Algérie", Revue des sciences économiques et de gestion, laboratoire d'étude des économies Maghrébines, faculté des sciences économiques et de gestion, vol.02, n°2, p 37, 2003.
- Vernochet J-M., "Pierre bezbakh. Inflation et désinflation", Politique étrangère, Vol 52, n°1, PP 202-203, 1987.

3. Thèses et mémoires

- Adli S. et Ait Soura L., "Analyse économétrique de la relation inflation-chômage en Algérie durant 1970 à 2016", Mémoire de master en sciences économiques, option Economie Quantitative, Université de Bejaïa, 2017-2018.
- Ammour K., "Le financement de l'entreprenariat et le financement de la création d'entreprise : cas ANADE et BEA Wilaya Tizi-Ouzou", mémoire Master, spécialité monnaie finance et banque, UMMTO, 2021/2022.

- Benyoub M., "L'impact De L'investissement Des Revenus Pétroliers Sur La Croissance, L'inflation Et Le Chômage : Cas D'Algérie (2000-2015)", Département des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Oum Bouagui University, 2018.
- Challal M. et Chalal W., "Impact de la crise sanitaire COVID19 sur la commercialisation des produits monétiques au sien de la banque : cas de la BADR direction régionale Tizi-Ouzou", Mémoire de master en sciences financière et comptabilité, option finance et banque, UMMTO, 2021-2022.
- Diop M., "Etude critique de la théorie quantitative de la monnaie dans l'histoire des crises des prix", Thèse de Doctorat, Economie et Finance, Université de Bourgogne, Dijon (France), 27 Mars 2015.
- Goutsmedt A., "Les macroéconomistes et la stagflation : essai sur les transformations de la macroéconomie dans les années 1970", Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université Paris1, Panthéon-Sorbonne, 11 Décembre 2017.
- Sormoye T. & Boulkaria S., "Les déterminants de l'inflation en Algérie sur la période (1970-2021) : Etude empirique", Mémoire de master en sciences économiques, spécialité Economie monétaire et bancaire, Université de Bejaïa, 2022-2023.
- Stitou M. & Ben Bouziane M., "La politique monétaire en Algérie et ces effets sur la transition économique", Mémoire master 2, Université de Tlemcen, Faculté des sciences économiques et de gestion, 2024.
- Adrien Vila, « La stabilité de l'équilibre économique dans la pensée d'Irving Fisher », Thèse de doctorat, Economies et finances, Paris, 2012.
- Vila A., "La stabilité de l'équilibre économique dans la pensée d'Irving Fisher", Economies et finances, mémoire de master, université de Paris pp 10-35, 2012.

4. Rapports

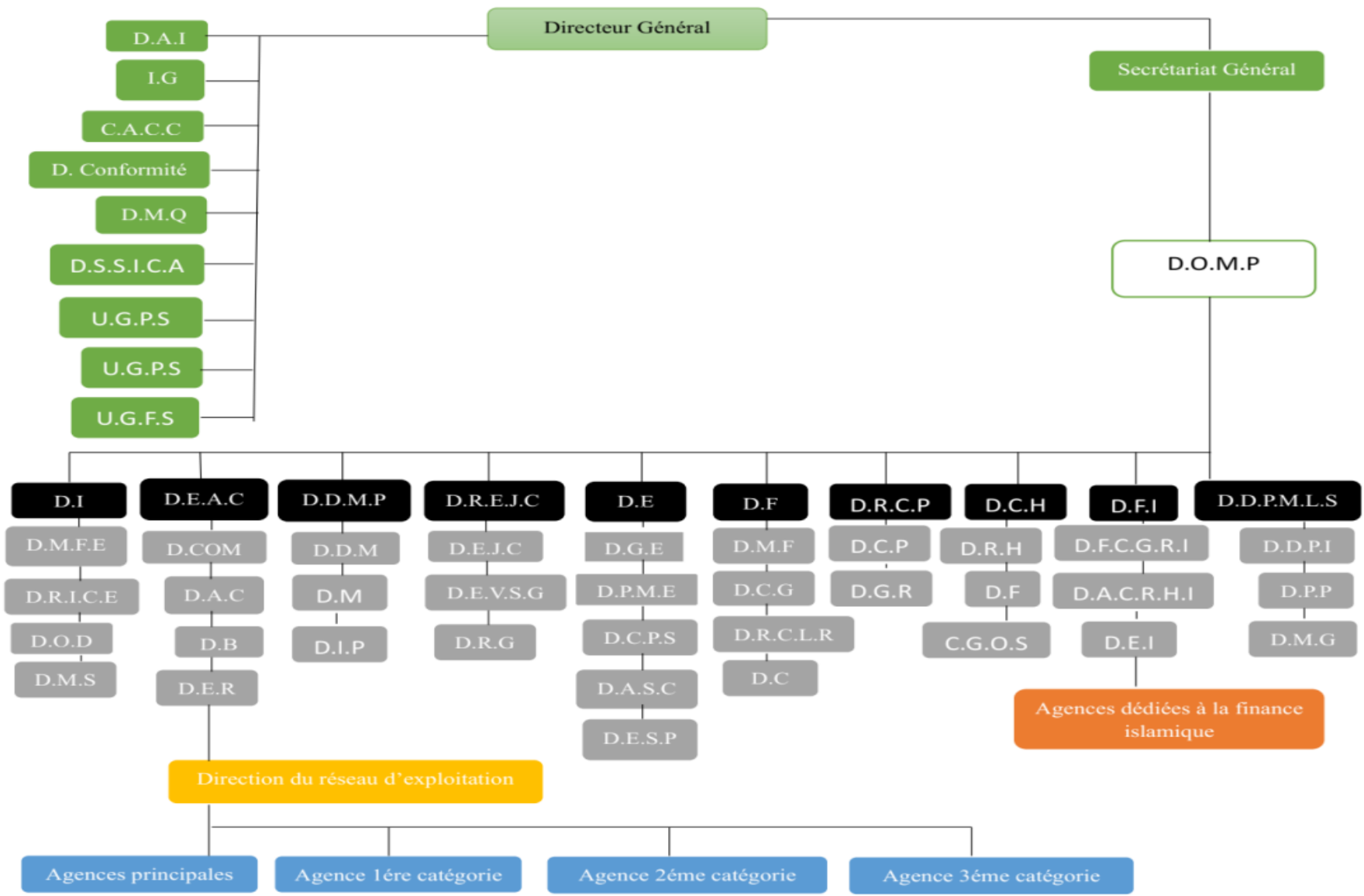
- Fond Monétaire International, « Algérie », rapport du FMI n°24 /89, Avril 2024.
- Ministère de la santé et de la prévention (France) « Gestion des risques » publication du 13.06.2016.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2023.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2022.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2021.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2020.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2019.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2017.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2016.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2015.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2002.
- L'article 644 du code civil Algérien.

5. Sites internet

- www.economie.gouv.fr

- toupie.org
- [Cairn.info.com](http:// Cairn.info.com)
- jstor.org
- Leguideboursier.com
- www.ig.com
- Googlescholar.com
- books.google.com
- www.bank-of-algeria.dz
- www.clicours.com
- www.bna.dz
- www.cpa-bank.dz

Annexes





البنك الوطني الجزائري
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

Annexe à la circulaire N°2429 du 03/07/2023

Demande de saisie d'autorisation N°01/2023

Emetteur :

Destinataire :

DB 1001 du 10/07/2023

Nom et Prénom ou Raison Sociale :

Identifiant N° :

Agence :

Notification Décision CCC du J8/06/2023 et 09/07/2023 au client du 11/06/2023 et 09/07/2023

Fiche Extracomptable N°01 / suivant Décision CCC du 26/10/2022 et du 07/06/2023 et 06/07/2023			
<u>Nature de crédit</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Compte Engagement</u>
CMT (encours)	164 143 700	31/08/2027	
Reprise de l'échéance en principal IMP du 28/02/2023, (10.942.913,33 DA)			
Capitalisation de l'échéance impayée en principal de 10.942.913,33 DA			
La prochaine échéance interviendra le 28/02/2024 (au lieu 28/02/2023)			
La dernière échéance sera exigible le 31/08/2027 (au 31/08/2026)			
<u>Conditions</u>			
<u>Au Préalable</u>	<u>Etat d'application</u>		
Règlement de l'impayé/ACC	Divers chèques d'un montant total de DA 6400 000 ont été encaissés le 17/07/2023		
Recueil de l'avenant à la CCI dûment établie, signée et enregistrée en sa version arabe	Avenant n°06 à la CCI, du 11/07/2023 validé le 12/07/2023 transmis à la DPME le 13/07/2023 mais suite à la réception DB1001 rectificatif, un autre avenant N°7 portant les corrections est prévalidé est en cours d'enregistrement vous parviendra incessamment.		
Extrait de rôles et attestations CNAS et CASNOS mis à jour	Mise à jour CNAS au 31/07/2023 ; Mise à jour CASNOS au 31/12/2023. Extrait de rôle du 14/06/2023 ;		
Faire signer au client un engagement de ne plus solliciter de report d'échéance ou rééchelonnement et de respecter le calendrier de remboursement du CMT alloué jusqu'au son règlement intégral	Engagement du 12/07/2023		
Validation des actes par la DEVSG et transmission copie à la DPME	validés ci-joint copies, reste la validation de l'avenant rectificatif		
<u>A postériori</u>	<u>Etat d'application</u>		
Actualisation du bordereau d'hypothèque à hauteur des engagements au plus tard dans un délai ne dépassant pas 3 mois			
Renouvellement de la DPAMR et DPA CAT NAT + subrogation (à échéance)	DPACAT NAT : échéance le 27/06/2024 , validée le 17/07/2023 DPAMR : échéance le 22/06/2023 , validée le 17/07/2023		
Les états financiers au titre de l'exercice 2022+le rapport CAC et attestation au BOAL y afférent.			

AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Alger, le

Votre proposition

en date du

SIEGE RATTACHE

CLIENT
A LA
DIRECTION
GENERALE

ECHÉANCE

BENEFICIAIRE

CREDIT ACCORDE - FORME

MONTANT

CONDITIONS

LES GARANTIES RECUEILLIS

- BCN de 5.400 KDA ;
- Hypothèque sur terrain (7.525 M²) et constructions, acte du 13/09/2015, publié le 16/09/2015 évalués à 945.485 KDA (Cf. expertise du 16/09/2021) ;
- NFC élargi au matériel, acte du 16/12/2019 pour une valeur vénale de 411.781 KDA (Cf. expertise du 16/12/2019) ;
- CSL des associé acte du 10/01/2015, enregistrée le 18/10/2015, à concurrence de 230.356 KDA ;
- CCI (CMT de 184.816.155DA) acte du 25/09/2014, enregistrée le 28/10/2014 + Avenant N°01 du 28/07/2016 enregistré le 15/09/2016 + avenant N°02 29/01/2018 enregistré le 26/04/2018 + avenant N°03 du 11/11/2021 enregistré le 28/11/2021 + avenant N°04 établi le 27/09/2022, enregistré le 28/09/2022 ;
- Avenant de subrogation de la police d'assurance CAT-NAT, effet du 28/06/2022, échéance du 27/06/2023, pour un capital assuré de 218.942 KDA ;
- Avenant de subrogation de la police d'assurance multirisque industrielle et commerciale, effet du 23/06/2022, échéance du 22/06/20223 pour un capital assuré de 227.992 KDA.

PAR AILLEURS, VOIR NOS LETTRES DE NOTIFICATION DU 08/06/2023 ET DU 09/07/2023

BANQUE

E D'ALGERIE



Débiteur Choisissez pour activer | Etablissement Déclarant Choisissez pour activer

RECHERCHE SIMPLE | RECHERCHE AVANCÉE

Type d'Identifiant: Cle Onomastique | Identifiant du Débiteur: 12160010207002071994 | Recherche

1 / 1

TYPE D'IDENTIFIANT	IDENTIFIANT DU DÉBITEUR	NOM COMPLET	PRÉNOM	NOM	TYPE DE DÉBITEUR	DATE DE CRÉATION \ DATE DE NAISSANCE
Cle Onomastique	12160010207002071994	CATARINA ANTONIO			Particulier	02-07-1994

Fusions d... | Copie Cré... | Facturact... | Agences | Nouveau ... | Décision ... | Alerts | Notificati... | Événeme... | Insolvabil...



Débiteur Choisissez pour activer **Etablissement Déclarant** Choisissez pour activer

RECHERCHE SIMPLE **RECHERCHE AVANCÉE**

Nom Complet Date de création \ Date de Naissance

Type de Document -- Numéro du Document Pays du Document -- Pays de Résidence --

Type de Débiteur Particulier

Algérien -- Genre -- Wilaya de Naissance -- Commune de Naissance --

Numéro de l'Acte de Naissance

Recherche

5 / 10

TYPE D'IDENTIFIANT	IDENTIFIANT DU DÉBITEUR	NOM COMPLET	PRÉNOM	NOM	TYPE DE DÉBITEUR	DATE DE CRÉATION \ DATE DE NAISSANCE
Cle Onomastique	12160010207002071994	CATARINA ANTONIO	CATARINA	ANTONIO	Particulier	02-07-1994
Cle Onomastique	12160010709007091991	DANIELA ANTONIO	DANIELA	ANTONIO	Particulier	07-09-1991
Cle Onomastique	11160018418009091969	LUIS ANTONIO	LUIS	ANTONIO	Particulier	09-09-1969
Cle Onomastique	11160012804028041995	LUIS ANTONIO	LUIS	ANTONIO	Particulier	28-04-1995
Cle Intermediaire	620002443566222Zy6	LUIS ANTONIO	LUIS	ANTONIO	Particulier	28-04-1995

[Plus de Résultats](#)

Table Des Matières

Table des matières

Remerciement	I
Dédicace	II
Dédicace	III
Liste des abréviations	IV
Liste des tableaux et des figures	V
Sommaire	VI
Introduction Générale	p01
Chapitre I : L'inflation : Cadre théorique et empirique en Algérie	p04
Introduction	p04
Section 1 : Fondement théorique de l'inflation	p04
1-1 Définition de l'inflation.....	p04
1-2 Types d'inflation	p05
1-2-1- Classification de l'inflation selon son intensité.....	p05
1-2-1-1- L'inflation rampante.....	p05
1-2-1-2- L'inflation galopante.....	p05
1-2-1-3- L'hyperinflation.....	p06
1-2-2- Formes spécifiques de l'inflation	p06
1-2-2-1- L'inflation ouverte.....	p06
1-2-2-2- La stagflation	p07
1-2-2-3- La reflation.....	p07
1-2-2-4- La désinflation.....	p08
1-2-2-5- La déflation.....	p08

1-3-Les théories économiques de l'inflation.....	p08
1-3-1- La théorie quantitative de la monnaie.....	p09
1-3-1-1- Bodin J., comme fondateur empirique de la théorie.....	p09
1-3-1-2- Ricardo D.	p09
1-3-1-3- Walras L. et l'approche de l'équilibre générale.....	p10
1-3-1-4- Irving Fisher I. et la formalisation moderne de la TQM.....	p10
1-3-1-5- Friedman M.	P11
1-3-2- L'analyse Keynésienne et néokeynésienne.....	p13
1-3-2-1- Keynes J-M., fondateur de l'école Keynésienne	p13
1-3-2-3- L'analyse néo-keynésien.....	p15
Section 2 : Facteurs explicatifs de l'inflation et ses effets macroéconomiques.....	p17
2-1- Les causes de l'inflation	p17
2-1-1- L'inflation par la demande.....	p17
2-1-2- L'inflation par les coûts.....	p18
2-1-3- L'inflation par la monnaie	p18
2-1-4- L'inflation importée.....	p18
2-1-5- L'inflation par les structures	p18
2-2 Les mécanismes d'inflation	p19
2-2-1- La masse monétaire et la politique monétaire.....	p19
2-2-2- L'effet de spirale prix salaire.....	p20
2-2-3- Les attentes d'inflation.....	p20
2-3-Les conséquences d'inflation.....	p21

2-3-1- Les conséquences d'inflation sur la production	p21
2-3-2- Les conséquences d'inflation sur la consommation.....	p21
2-3-3- Les conséquences d'inflation sur l'investissement	p22
Section 3 : Linflation en Algérie.....	p22
3-1- L'historique de l'inflation en Algérie	p23
3-1-1- L'économie algérienne marquée par un modèle socialiste et une planification centralisée (1962-1989)	p23
3-1-1-1- L'évolution du système bancaire national.....	p23
3-1-1-2- L'économie algérienne face à la crise inflationniste (1962-1989) ...	p25
3-1-2- L'Algérie durant la période de transition (1990-1999)	p28
3-2- Maitrise de l'inflation et la stabilité économique dans un contexte de croissance économique durant la période 2000-2015.....	P31
3-2-1- Dettes extérieures.....	p32
3-2-2- Evolution de la masse monétaire	p32
3-2-3- Appréciation de l'inflation	p35
3-3- Une période sous tension : chocs, ajustements, et perspectives (2015- à nos jours)	p36
3-4 -Mesure de l'inflation en Algérie.....	p38
3-4-1-L'indice des prix à la consommation.....	p39
3-4-1-1- Le rôle de l'IPC	p39
3-4-1-2- Les caractéristiques de l'IPC.....	p39
3-4-1-3- La méthode de calcul de IPC.....	p40
3-5- La lutte contre l'inflation.....	p40
Conclusion :	p42
Chapitre II : La gestion de risque bancaire.....	p43

Introduction	P43
Section 1 : Les risques bancaires.....	p43
1-1-Définition du risque bancaire.....	p43
1-2-Les facteurs du risque bancaire.....	p43
1-2-1- Facteurs de Risque Qualitatifs et Quantitatifs.....	p43
1-2-2- Facteurs de Risque Observables et Inobservables	p44
1-2-3- Facteurs de Risque Récurrents et Ponctuels.....	P44
1-3-Les différents risque bancaire.....	P44
1-3-1-Le risque de crédit.....	P44
1-3-2-Le risque opérationnel.....	P45
1-3-4-Le risque de marché.....	P46
Section 2 : La gestion de risque bancaire.....	P47
2-1-Définition de la gestion de risque.....	P48
2-2- Les principaux objectifs de la gestion de risque bancaire.....	P48
2-3- Les étapes de la gestion du risque bancaire.....	P50
2-3-1- Identification du risque.....	P50
2-3-2-Evaluation et mesure des risques	P50
2-3-3-Sélection des techniques de gestion des risques (analyse, décision, et planification des mesures)	P50
2-3-4-Elaboration des politiques de gestion des risques.....	P50
2-3-5-Surveillance et contrôle des risques.....	P50
2-3-6- Reportions des risques	P50

2-4-Les politiques de la gestion du risque bancaire.....	P51
2-4-1- Composantes principales de la politique de la gestion de risque.....	P51
2-4-2- Cadre réglementaire et gouvernance.....	P51
2-5- Les mesures et les moyens de protection contre les risques bancaires.....	P53
2-5-1-La réglementation prudentielle comme outil de gestion face aux risques bancaires.....	P53
2-5-1-1- Définition de la réglementation bancaire.....	P53
2-5-1-2- La réforme de la réglementation prudentielle du secteur bancaire.....	P53
2-5-2-Les garanties et suretés bancaires.....	P58
2-5-2-1- Définition et intérêts des sûretés.....	P58
2-5-2-2- Choix des garanties	P58
2-5-2-3 Classification des garanties.....	P58
Section 3 : La gestion des risques : cas du risque de crédit.....	P60
3-1- Identification et évaluation du risque de crédit.....	P60
3-1-1- Analyse et identification du risque de crédit.....	P60
3-1-2- L'évaluation du risque de crédit.....	P61
3-1-2-1- Le Scoring.....	P61
3-1-2-2-Le Rating (notation par les agences)	P61
3-1-2-3- La Value at Risk.....	P62
3-1-2-4- L'analyse financière des états financiers des entreprises.....	P62
3-2- Les techniques Bancaires de la gestion préventive du risque de crédit.....	P63
3-2-1- Diversification et partage des risques.....	P63
3-2-2- Les clauses contractuelles.....	P63

3-2-3- Prises garanties.....	P63
3-2-4 Assurances.....	P64
3-2-5- Titrisation.....	P64
3-2-6- Dérivés du crédit.....	P64
Conclusion	P66
Chapitre III : La relation entre l'inflation et le risque de non remboursement de crédit D'investissement : cas de la BNA Tizi-Ouzou.....	
Introduction	P67
Section 1 : présentation de la Banque Nationale d'Algérie.....	P67
1-1-Histoire de la Banque National d'Algérie (BNA).....	P67
1-2-Présentation de la Direction Régionale des Réseaux d'Exploitation de Tizi-Ouzou	P68
1-2-1- Les différents département de la Direction des Réseaux d'Exploitation.....	P68
1-2-1-1-Département Promotion et Animation commerciale.....	P69
1-2-1-2-Département Crédit.....	P69
1-2-1-3-Département Juridique et Contentieux.....	P69
1-2-1-4-Département Contrôle.....	P69
1-2-1-5-Département Gestion Administrative et Budget	P69
1-2-1-6- Cellule Informatique.....	P69
1-2-2- Mission de la Direction Régionale d'Exploitation.....	P71
1-2-3-Objectifs de La DRE BNA.....	P72
Section 2 :Etude d'un dossier de crédit d'investissement _ DRE de la BNA Tizi Ouzou	P72
2-1- Présentation de dossier.....	p73

2-2- Présentation de risque de non-remboursement de crédit d'investissement et sa relation avec l'inflation.....	p74
2-3-Demande de rééchelonnement.....	p76
2- 4- La repense de la banque sur la demande de rééchelonnement.....	p77
Section 3 : Gestion de risque de non-remboursement de crédit d'investissement et les recommandations appliquées	p79
3-1- La gestion de risque de non-remboursement du crédit d'investissement appliquée par la BNA.....	p79
3-1-1-Les stratégies appliquée avant l'octroi du crédit.....	p80
3-1-2- Les stratégies appliquée en cas du risque de non-remboursement.....	P81
3-1-2-1-Traitement des impayés en cas de non-respect du calendrier d'échéancier.....	p81
3-1-2-2- Stratégie préventives en cas de demande de rééchelonnement formulé par le client.....	p83
3-2- Les recommandations appliquées par la BNA pour la maîtrise globale des risques bancaires : le cas de la centrale des risques (ASCREM).....	p84
3-2-1 -Rappel Historique de la nouvelle Centrale des Risques Entreprises et Ménages « ASCREM ».....	p84
3-2-2-Plan de réalisation des recommandations Liées aux Travaux de la Centrale ASCREM.....	P85
Conclusion	P90
Conclusion Générale	P91
La bibliographie.....	p93
Anexxes.....	p99

Résumé

Dans un contexte marqué par des déséquilibres macroéconomiques persistants, l'inflation s'impose comme l'un des principaux défis pour les économies en développement, affectant aussi bien la stabilité des prix que le fonctionnement des institutions financières. Ce travail de recherche s'est intéressé à l'impact de ce phénomène sur la gestion du risque de crédit au sein des banques algériennes, en mettant l'accent sur les crédits d'investissement dont la vulnérabilité s'accroît en période de forte instabilité monétaire. En mobilisant à la fois une approche théorique et une analyse empirique, l'étude a permis d'examiner les mécanismes par lesquels l'inflation influence les décisions d'octroi de crédit, la solvabilité des emprunteurs et les stratégies adoptées par les banques pour prévenir les défauts de paiement. La méthodologie retenue repose sur une combinaison d'analyses documentaire, quantitative et descriptive, intégrant des données issues de publications économiques, d'ouvrages spécialisés, ainsi que des informations concrètes collectées auprès de la Banque Nationale d'Algérie, notamment au niveau de la direction régionale de Tizi-Ouzou. L'analyse d'un cas réel de crédit non remboursé, dans un contexte postpandémique aggravé par les pressions inflationnistes, illustre les limites actuelles du dispositif de gestion des risques face à la dégradation des conditions économiques. Ce mémoire met ainsi en évidence la nécessité, pour les banques algériennes, d'adapter leurs outils d'évaluation et de pilotage du risque de crédit à un environnement monétaire instable, dans l'objectif de renforcer la résilience du système bancaire face aux chocs inflationnistes.

Mot Clé : Inflation, Instabilité Monétaire, Gestion de Risque, Système Bancaire.

ملخص

في سياق يتسم باختلالات اقتصادية كلية مستمرة، تبرز ظاهرة التضخم كأحد التحديات الرئيسية التي تواجه الاقتصادات النامية، لما لها من تأثير على استقرار الأسعار وسير عمل المؤسسات المالية. وقد تناول هذا العمل البحثي أثر هذه الظاهرة على إدارة مخاطر الائتمان لدى البنوك الجزائرية، مع التركيز بشكل خاص على قروض الاستثمار التي تزداد هشاشتها في فترات عدم الاستقرار النقدي الحاد.

ومن خلال الاعتماد على مقارنة نظرية وتحليل تطبيقي، مكّنت الدراسة من بحث الآليات التي يؤثر من خلالها التضخم على قرارات منح القروض، وعلى ملاءة المقترضين، فضلاً عن الاستراتيجيات التي تعتمد عليها البنوك لتفادي حالات عدم السداد. وقد استندت المنهجية المعتمدة إلى مزيج من التحليل الوتائقي، والتحليل الكمي، والوصفي، مع إدماج بيانات مستمدة من منشورات اقتصادية، ومراجع متخصصة، بالإضافة إلى معلومات ميدانية جمعت من البنك الوطني الجزائري، خاصةً على مستوى المديرية الجهوية بتيزي وزو.

ويبرز تحليل حالة حقيقية لقرض غير مسدّد في سياق ما بعد الجائحة، والذي زادت حدته بفعل الضغوط التضخمية، حدود آليات إدارة المخاطر الحالية أمام تدهور الأوضاع الاقتصادية. ويظهر هذا البحث الحاجة الملحة للبنوك الجزائرية إلى تكيف أدوات تقييمها وإدارة مخاطر الائتمان مع بيئة نقدية غير مستقرة، بهدف تعزيز صمود النظام البنكي أمام الصدمات التضخمية.

المصطلحات الأساسية : التضخم، عدم الاستثمار النقدي، إدارة المخاطر، النظام المصرفي